



COMPTE FINANCIER & ANNEXE COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024

**Compte financier présenté par le Conseil d'Administration de l'Université Bordeaux Montaigne
lors de sa séance du 14/03/2025 pour approbation**



Arrêté des comptes de l'exercice 2024

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-101 ;

Vu l'article 202 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Le compte financier établi par l'agent comptable, sur la base des documents communiqués par l'ordonnateur pour les états de comptabilité dont celui-ci est chargé, comprend :

- Les tableaux prévus à l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2015 susvisé ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;

Pour information : il n'y a pas de valeurs inactives à l'Université Bordeaux Montaigne, donc pas de production de la balance des valeurs inactives.

L'ordonnateur et l'agent comptable arrêtent conjointement les comptes de l'exercice 2024.

Fait à Pessac, le 26/02/2025

Le Président

L'Agent comptable

Alexandre PERAUD

Fatima AMMAR-KHODJA

Table des matières

Préambule.....	6
1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	7
1.1. Il y a 10 ans, Bordeaux 3 devenait l'Université Bordeaux Montaigne.....	8
1.2. L'élection du Président de l'Université en mai 2024.....	8
1.3. L'élaboration du contrat établissement 2022 - 2027	8
1.4. Le label SAPS (Sciences Avec et Pour la Société).....	9
1.5. L'AMI SHS (Appel à Manifestation d'Intérêt « Programmes de Recherche en Sciences Humaines et Sociales »)	9
1.6. Le lancement de la conférence sociale	9
1.7. Le Schéma directeur pour le Développement Durable et Responsabilité Sociétale.....	10
1.8. La Charte des sobriétés énergétique et numérique : diminuer notre empreinte environnementale	10
1.9. La Charte LGBT QIA +	10
1.10. Un « frigo Zéro Gaspi » sur le campus	11
1.11. Immersions Bordeaux Montaigne.....	11
1.12. Une application de covoiturage : KAROS.....	11
1.13. La Direction de la Scolarité devient la Direction de la Formation et des Etudes (DiFE).....	11
1.14. La Direction de la Recherche	11
1.15. La Direction du Patrimoine Immobilier et Logistique	12
1.16. La Cité des Langues Etrangères, du Français et des Francophonies (CLEFF).....	13
1.17. La Maison des Sciences Humaines de Bordeaux - MSHBx	13
1.18. Les ressources humaines.....	14
2. LES METHODES ET LES PRINCIPES COMPTABLES.....	17
2.1. Le cadre réglementaire.....	17
2.2. Les modalités de la gestion financière.....	17
2.3. Les référentiels budgétaire et comptable.....	18
2.4. Le régime fiscal	19

2.5.	Les axes d'amélioration de la qualité comptable & budgétaire	20
2.6.	Le contrôle interne à l'agence comptable	22
2.7.	Le Contrôle Sélectif de la Paye - CSP (anciennement CHD).....	23
2.8.	Les systèmes d'information financière et comptable	25
2.9.	Les évaluations et les méthodes	27
2.10.	Les changements de méthodes de comptabilisation	32
2.11.	Les corrections d'erreurs et/ou régularisations	33
2.12.	Les mises à jour du plan de compte	34
3.	LES DONNEES ISSUES DE LA COMPTABILITE GENERALE ET LES EVOLUTIONS	35
3.1.	Le compte de résultat.....	35
3.1.1.	Les charges	37
3.1.2.	Les produits.....	50
3.2.	Le bilan	65
3.2.1.	L'actif	66
3.2.1.1.	L'actif immobilisé.....	66
3.2.1.2.	Les amortissements & les dépréciations des immobilisations	69
3.2.1.3.	Les stocks	70
3.2.1.4.	Les créances	74
3.2.2.	Le passif.....	75
3.2.2.1.	Les capitaux propres.....	75
3.2.2.2.	Les provisions pour risques et charges	76
3.2.2.3.	Les dettes	77
4.	LES AGREGATS FINANCIERS.....	79
4.1.	Le compte de résultat.....	80
4.2.	La trésorerie	81
4.3.	La capacité d'autofinancement.....	86

4.4.	Le fonds de roulement	86
4.5.	Le montant des restes à payer au 31 décembre.....	88
4.6.	Les différents ratios	92
5.	LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	94
6.	LES ENGAGEMENTS HORS BILAN	94
7.	LES EFFECTIFS.....	95
8.	LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES.....	97

Préambule

Ce document est établi selon les préconisations du fascicule 1 de l'instruction comptable commune mise à jour le 19/12/2023 - BOFIP-GCP-23-0047 du 19/12/2023 (application au 01/01/2024)

D'une durée de 12 mois, l'exercice comptable couvre la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2024**.

L'annexe porte sur les comptes de l'Université Bordeaux Montaigne comprenant les comptes de l'Université et ceux de ses services à comptabilité distincte : le Centre de Formation des Apprentis (CFA) et le Service Inter-Etablissements de Gestion du Domaine Universitaire (SIGDU).

L'Université est dotée de trois ordonnateurs secondaires de droit, c'est-à-dire que la délégation de pouvoir en matière d'exécution budgétaire leur a été conférée par la loi. Ils disposent de l'ensemble des compétences liées aux dépenses et aux recettes. Il s'agit de :

- ☞ Le Service Inter-Etablissements de Gestion du Domaine Universitaire - SIGDU - UB 920 ;
- ☞ L'Institut Universitaire de Technologie – IUT Bordeaux Montaigne - UB 904 ;
- ☞ L'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine – IJBA - UB 906.

Les partenariats mis en place avec les autres établissements de la place sont définis par :

- ☞ La convention bilatérale avec l'Université de Bordeaux définissant le champ et les modalités de coopération et de collaboration entre les deux établissements, signée le 27/04/2015 ;
- ☞ La convention multilatérale entre l'Université Bordeaux Montaigne, l'Université de Bordeaux, Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro et Sciences Po Bordeaux, arrêtant les modalités de fonctionnement, de gouvernance et de gestion des services inter-établissements, renouvelée le 10/09/2021 pour la période 2021-2026 ;
- ☞ L'arrêté du 13 mai 2020 portant approbation d'une convention de coordination territoriale : cet arrêté permet aux universités de Bordeaux, de Bordeaux-III, de la Rochelle, de Pau, à l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, à l'Institut Polytechnique de Bordeaux et à l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques de Bordeaux Aquitaine de coordonner leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert dans le cadre expérimental d'une convention de coordination territoriale prise en application de l'article 17 de l'ordonnance du 12 décembre 2018 susvisée et dénommée « Convention de coordination en Nouvelle-Aquitaine ».

L'Université Bordeaux Montaigne est également partie prenante à hauteur de 10 % du capital de la société de réalisation immobilière (SRIA), société par actions simplifiée au capital de 2.021.784 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n° 512 530 113 (délibération du 07/11/2014, approuvée par le Rectorat et la DRFIP en janvier 2015).

Cette société a en charge la maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières menées dans le cadre du plan campus.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Avant d'évoquer les événements marquants de l'année 2024 à l'université, **il est crucial de souligner les graves difficultés rencontrées par l'agence comptable.**

En effet, l'année 2024 **a été une année particulièrement difficile pour toute l'équipe de l'agence comptable** et en particulier pour les trois cheffes de pôles et la direction. Les absences multiples et les départs dont certains étaient imprévus ont entraîné une importante surcharge de travail et ont mis en péril la continuité du service public.

Face à ces événements des recrutements tant temporaires que pérennes ont dû être lancés. Mais la faible attractivité des postes a entraîné des délais critiques, laissant certains postes vacants pendant plus de six mois. Concrètement, cela représente plus de 2 ETPT manquants sur l'exercice 2024, un vide insoutenable pour les équipes déjà sous pression.

Par ailleurs suite aux recrutements et en plus de la surcharge de travail, les cheffes de pôles ainsi que la direction ont dû déployer des formations aux nouveaux collaborateurs et un temps d'adaptation aux différents postes a été nécessaire, ce qui a considérablement ralenti la prise en main des missions essentielles.

Par conséquent, cela a conduit à un fonctionnement en mode dégradé, une pression extrême sur les équipes et un impact majeur sur le calendrier des opérations de clôture 2024.

La situation a fragilisé l'ensemble de l'agence, mettant en lumière une urgence à repenser les ressources humaines et l'organisation pour éviter un scénario catastrophe qui semble à nouveau se profiler sur l'année 2025 avec déjà plusieurs absences à la date d'aujourd'hui.

En outre, cette clôture 2024 a été particulièrement ardue, aggravée par divers problèmes d'outils (balances, compte de résultat, bilan erronés...). Dans ce contexte difficile, je tiens à remercier tout particulièrement mes Cheffes de pôle et ma Fondée de pouvoir pour leur engagement et leur investissement personnel qui ont permis de mener à bien cette étape cruciale de nos missions.

De plus, l'Université Bordeaux Montaigne **bénéficie, à sa demande, d'un accompagnement de l'Inspection générale de l'IGESR.** Dans le cadre de cette mission, des entretiens avec différentes directions ont déjà eu lieu en décembre 2024, offrant à chacun l'opportunité d'exprimer ses points de vue sur les constats établis et les perspectives envisagées.

Cette mission et ses conclusions s'inscrivent dans la stratégie de développement de l'établissement, en lien notamment avec le contrat d'objectifs, de moyens et de performance. Cette démarche vise à optimiser l'organisation de l'Université.

Voici quelques événements marquants qui se sont déroulés cette année à l'Université Bordeaux Montaigne :

1.1. Il y a 10 ans, Bordeaux 3 devenait l'Université Bordeaux Montaigne

Le 12 mars 2014, l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3 devenait l'Université Bordeaux Montaigne. 2014 allait être marquée par une profonde reconfiguration du monde universitaire bordelais.

Le 1^{er} janvier 2014, la fusion des anciennes universités de Bordeaux 1, Bordeaux Segalen et Montesquieu Bordeaux IV était effective et donnait naissance à l'actuelle Université de Bordeaux.

Cette fusion, la communauté de Bordeaux 3 alors consultée par référendum en avril 2013, l'avait refusée par une large majorité des voix (86%). À l'automne 2013, le Conseil d'administration avait alors opté pour que l'université s'inscrive dans ce nouveau panorama bordelais avec une nouvelle dénomination : Université Bordeaux Montaigne. Une appellation volontairement courte, synthétique et précise, désignant sa qualité, sa localisation et les valeurs humanistes desquelles elle se revendique toujours, symbolisées par Montaigne.

1.2. L'élection du Président de l'Université en mai 2024

Le 5 juin 2024, **Alexandre PERAUD** a été élu président de l'Université Bordeaux Montaigne pour une durée de 4 ans avec un renouvellement de mandat possible.

Une nouvelle équipe présidentielle composée de :

- ☞ Madame Karin SION-JENKIS, Vice-présidente du Conseil d'administration ;
- ☞ Monsieur Frédéric HOFFMANN, Vice-président de la Commission formation et vie universitaire ;
- ☞ Monsieur Nicolas LABARRE, vice-président Recherche.

1.3. L'élaboration du contrat établissement 2022 - 2027

Le contrat d'établissement **signé au mois de juin 2024** avec le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche (MESR) est un document dans lequel l'université Bordeaux Montaigne définit sa stratégie selon des axes de développement prioritaires à atteindre d'ici la fin de la période contractuelle et au moyen d'indicateur pour son suivi. Il comporte 5 axes stratégiques, 2 à 5 objectifs et des actions dédiées à l'atteinte de chacun d'eux, avec des indicateurs et des jalons.

Il est complété d'un contrat de site (Convention de Coordination Territoriale - CCT pour les établissements de Bordeaux, de Pau et de La Rochelle).

L'Université s'est engagée à devenir un établissement reconnu par sa contribution à la production et transmission des connaissances scientifiques et critiques dans un contexte marqué par la crise du lien au savoir et les défis sociétaux et environnementaux.

Les équipes présidentielles et de direction de l'Université se sont investies dans la finalisation du **Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)**. En décembre 2024, une négociation avec le MESR a permis de discuter de **l'obtention de ressources supplémentaires pour les trois prochaines années**. Cette rencontre a également offert l'opportunité de préciser comment l'établissement entend optimiser son fonctionnement afin de relever les défis à venir, qu'ils concernent l'environnement avec ses implications pédagogiques, scientifiques et quotidiennes, ou la transformation numérique, dont l'impact sur les pratiques administratives et académiques est incontestable.

1.4. Le label SAPS (Sciences Avec et Pour la Société)

L'Université Bordeaux Montaigne décroche le label "Sciences Avec et Pour la Société" (SAPS). Cette reconnaissance vient récompenser ses efforts pour améliorer l'intégration de ses travaux de recherche dans la société et répondre aux grands défis sociétaux.



L'obtention du label SAPS marque une étape cruciale dans l'engagement de notre Université à promouvoir une recherche participative, inclusive et responsable. Ce label reconnaît notre détermination à intégrer la science au cœur de la société, en favorisant le dialogue entre chercheurs et citoyens, et en valorisant les savoirs partagés.

La labellisation est née d'une volonté ministérielle de s'engager en faveur d'une « science avec et pour la société » (SAPS). Cette volonté a pris la forme d'un label spécifique, accompagné de moyens, destiné aux sites universitaires. Elle nécessite un partenariat solide avec les professionnels du territoire et se décline en 4 axes d'actions :

- ☞ Valorisation de la recherche et de ses enjeux auprès de tous les publics, notamment les scolaires ;
- ☞ Formation à la médiation, à la communication et à la démarche scientifiques ;
- ☞ Valorisation de l'actualité et de l'expertise scientifique dans les médias ;
- ☞ Participation citoyenne à la recherche.

Ces éléments visent à constituer un réseau d'établissements engagés dans la structuration d'une politique publique de science participative et accessible à tous.

1.5. L'AMI SHS (Appel à Manifestation d'Intérêt « Programmes de Recherche en Sciences Humaines et Sociales »)

L'Université Bordeaux Montaigne fait partie de deux des six consortia lauréats de l'Appel à manifestation d'intérêt autour des SHS, lancé au printemps 2024 dans le cadre du plan d'investissement France 2030 et qui avait suscité près d'une cinquantaine de propositions. Cet appel visait à structurer la recherche en SHS à l'échelle nationale mais aussi à produire des travaux éclairant la décision publique. L'Université Bordeaux Montaigne sera donc présente, en bonne place, dans les projets DECIPT (Les civilisations et les troubles géopolitiques) et HERMES (La préservation du patrimoine culturel).



1.6. Le lancement de la conférence sociale

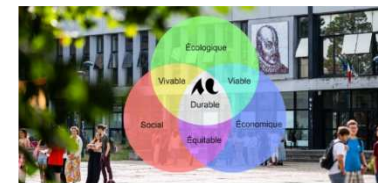
La Conférence sociale, **débutée cette année 2024-2025**, s'inscrit dans une **démarche collective de co-construction de la politique de l'établissement** en matière de relations et ressources humaines avec tous les syndicats et listes de représentants des personnels dans les conseils. Elle a pour but d'amplifier le dialogue social, d'œuvrer à la cohésion du collectif de l'Université et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et de travail de toutes et tous.



La première année sera consacrée à deux axes thématiques fondamentaux : la rémunération et les statuts des personnels ; les stratégies d'accompagnement de l'évolution des carrières. La deuxième année se focalisera sur les thèmes de la qualité de vie et des conditions de travail (prévention des risques psycho-sociaux, santé, action sociale, égalité hommes-femmes, inclusivité).

1.7. Le Schéma directeur pour le Développement Durable et Responsabilité Sociétale

En 2024, l'Université Bordeaux Montaigne **élabore et adopte son Schéma Directeur pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociétale** et Environnementale (SD DD&RSE). S'inscrivant dans une démarche participative, l'élaboration de ce document accorde une large place aux contributions de la communauté dans son ensemble. Ce schéma directeur vise à établir une feuille de route claire et ambitieuse pour intégrer **les principes du développement durable et de la responsabilité sociétale au cœur des activités des universités**.



Document stratégique demandé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est propre à chaque établissement. Il a vocation à embrasser la totalité des activités de l'université, de son cœur de métier (formation et recherche) jusqu'aux fonctions supports (ressources humaines, système d'information et numérique, marchés, ...) en incluant toutes les dimensions de sa mission. Son contenu doit reposer sur les valeurs qui fondent l'établissement et sur l'engagement collectif de tous ses personnels et usagers.

Le SD DD&RSE peut être amélioré en continu, permettant de déployer par étapes les différents chantiers. **Actualisé tous les 5 ans**, ses axes sont :

- ☞ L'enseignement et la formation ;
- ☞ La recherche et l'innovation ;
- ☞ La stratégie de gouvernance et la politique d'achats ;
- ☞ La réduction de l'impact environnemental avec un volet décarbonation des activités ;
- ☞ La politique sociale et la qualité de vie au travail ;
- ☞ La gestion de l'eau ;
- ☞ La Biodiversité.

1.8. La Charte des sobriétés énergétique et numérique : diminuer notre empreinte environnementale

La présente Charte découle du plan de sobriété énergétique de notre université, incarnant ainsi **les engagements pris envers notre communauté étudiante et nos partenaires**. Son but est de conscientiser l'ensemble des membres de l'université, incluant les étudiants et le personnel, à l'importance de **réduire les dépenses énergétiques**, en les sensibilisant à leur propre influence sur cette réduction, et en favorisant **l'adoption de pratiques uniformes**. En adoptant cette Charte, l'Université s'engage à mettre en œuvre des actions concrètes et significatives visant à minimiser son empreinte environnementale. La Charte met l'accent sur deux principaux aspects :



- ☞ **Les actions institutionnelles** : impliquent des initiatives prises par l'université, cruciales pour réduire notre consommation énergétique telles que l'installation de systèmes d'éclairage économes en énergie ou l'optimisation des systèmes de chauffage et de climatisation ;
- ☞ **Les actions individuelles** : sont des pratiques que chaque membre de la communauté universitaire peut adopter dans sa vie quotidienne sur le campus. Il peut s'agir de simples gestes tels que l'extinction des lumières lorsqu'elles ne sont pas nécessaires, la limitation de l'utilisation d'appareils électroniques, ou même la sensibilisation des autres aux enjeux environnementaux.

1.9. La Charte LGBT QIA +

L'Université Bordeaux Montaigne mène une politique active en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de discriminations, c'est pourquoi elle signait sa charte LGBT QIA+, en février 2024, marquant la volonté d'inscrire pleinement et concrètement l'engagement de l'institution en faveur d'une meilleure inclusion des personnes LGBT QIA+ et de mettre tout en œuvre pour les accompagner.



1.10. Un « frigo Zéro Gaspi » sur le campus

En partenariat avec le CREPAQ (Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine), l'Université Bordeaux Montaigne met en place un « Frigo Zéro Gaspi » sur le campus Pessac, afin de lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaires.

1.11. Immersions Bordeaux Montaigne

Depuis plusieurs années, au mois de février, l'Université Bordeaux Montaigne s'engage sur le déploiement des actions en faveur de la liaison secondaire-supérieur. Plus largement, dans le cadre de sa mission d'orientation soutenue par la Direction Orientation Stage et Insertion professionnelle (DOSIP), elle cherche à développer de nouveaux moyens pour informer et accompagner les lycéen-ne-s et les étudiant-e-s dans le choix et la consolidation de leur parcours d'études en proposant un dispositif innovant permettant des immersions individualisées et à la carte.

1.12. Une application de covoiturage : KAROS

Dans le cadre du Plan de Mobilité Inter Établissements (PMIE), un accès privilégié à une application de covoiturage a été négocié pour l'ensemble de notre campus universitaire. L'application, développée par la société Karos, permet aux personnels et aux étudiants des établissements et des entreprises partenaires de bénéficier d'une large gamme d'avantages.



1.13. La Direction de la Scolarité devient la Direction de la Formation et des Etudes (DiFE)

Après un travail collectif et la co-construction d'une nouvelle organisation depuis quelques années, la Direction de la scolarité, qui prend officiellement le nom de **Direction de la Formation et des Etudes**, assure depuis la rentrée 2024 la gestion des UE de compétences transversales du 1er cycle.

Dans le cadre de ses missions traditionnelles, telles que l'admission, l'inscription administrative et les examens, la DiFE continue de collaborer étroitement avec les composantes, les services soutiens et supports.

La Direction de la Formation et des Etudes intègre dans ses missions le pilotage de l'offre de formation qu'elle assure en collaboration avec la cellule d'aide au pilotage sous l'autorité de l'équipe de direction. Cette nouvelle mission vient en réponse à l'objectif 1 de l'axe 4 du contrat d'établissement 2022-2027 : "Renforcer le dispositif de pilotage de l'offre de formation".

1.14. La Direction de la Recherche

La Direction de la Recherche de l'Université Bordeaux Montaigne, placée sous la direction administrative de la Directrice Générale des Services Adjointe et sous la responsabilité politique du Vice-Président recherche, trouve sa **spécificité dans ses missions qui relèvent non seulement d'une composante et/ou d'une direction centrale** mais également d'un **service de soutien et de support**. Elle intervient dans le suivi budgétaire de **17 composantes de recherche** et **des structures éditoriales** ainsi que dans le financement dédié à la mise en œuvre de la **politique scientifique**. En sa qualité de service de gestion, elle agit également auprès des unités de recherche.

La direction est organisée autour de quatre pôles :

- ☞ Le pôle gestion financière et accompagnement administratif ;
- ☞ Le pôle projets et partenariats ;
- ☞ Le pôle innovation et transfert ;
- ☞ Le pôle science ouverte et édition.

Son périmètre d'activités concerne 16 unités de recherche, dont 9 Unités de Recherche, 6 Unités Mixtes de Recherche (UMR) et 1 Unité d'Appui à la Recherche (UAR) et les Presses Universitaires de Bordeaux (PUB).

En 2024, l'Université Bordeaux Montaigne a développé une recherche ouverte sur son environnement et riche de nombreux partenariats locaux et internationaux :

- ☞ Projet ANR Label Science Avec et Pour la Société - SAPS ;
- ☞ Projet collaboratif européen, AUTOMATA d'Archéosciences, développant sur site un partenariat avec l'INRIA ;
- ☞ Réseau régional de recherche : la légitimation des politiques publiques portée par l'UAR ;
- ☞ Forte implication sur l'AAP SHS du Ministère pour lequel l'Université devient partenaire de deux projets labélisés.

1.15. La Direction du Patrimoine Immobilier et Logistique

Le Président, la Vice-Présidente du Conseil d'Administration, la Vice-Présidente déléguée à l'aménagement, urbanisme et transition et le Chargé de mission patrimoine immobilier sont en charge de la **définition de la stratégie du patrimoine immobilier de l'université**. Cette définition se réalise en lien étroit avec le comité de direction et notamment la Direction du Patrimoine Immobilier et Logistique (DPIL) et **est validée par le Conseil d'Administration**.

Sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, la mise en œuvre de cette stratégie est confiée à la DPIL, placée sous la responsabilité de son directeur. La DPIL a pour **mission principale de participer à la définition de la politique immobilière de l'établissement** et d'en **assurer sa programmation et sa mise en œuvre en pilotant les travaux de maintenance, de sécurité et de construction** ; elle a, en outre, pour mission d'assurer l'exploitation, la maintenance et la logistique de l'université.

*Pour rappel : le Conseil d'Administration du 15/11/2019 a validé la délibération portant approbation du conventionnement « COT/CL » avec la SRIA pour la mise en œuvre de ces derniers : convention d'occupation temporaire du domaine public assortie d'une convention de location non détachable, ainsi que de différentes annexes financières et opérationnelles. Celles-ci valident la mise à disposition à la SRIA des bâtiments A/B/C/D/E/F/G/H/I/J/K/L/M/A2/BUA2 inclus dans le périmètre du plan Campus, mais aussi des Bâtiments H, J, accueil et administration hors plan CAMPUS. Elles lui délèguent la maîtrise d'ouvrage concernant ces bâtiments et fixent pour les travaux hors plan Campus les modalités de transferts financiers à la SRIA. Conformément à la position de la DGFIP, l'Université inscrira au fil de l'eau ces aménagements, en immobilisations corporelles, dès la mise en service des bâtiments, avec contrepartie en compte de capitaux propres ; les composants remplacés seront retranchés de l'actif après évaluation par la Direction du Patrimoine et de la Logistique. **Au 31 décembre 2023, la réception des bâtiments a été opérée. En revanche l'université n'ayant pas les chiffrages exacts des travaux réalisés ainsi que l'estimation des modifications effectuées sur les bâtiments, il n'a pas été possible d'inscrire dans ses comptes 2024 les incidences de ces opérations (incidences sur le résultat et sur le bilan).***

- ☞ **L'opération Campus** est la plus vaste opération de rénovation, de réhabilitation et de restructuration du bâti que l'Université Bordeaux Montaigne ait engagé. En 2024 et jusqu'à l'automne 2025, débutent **les travaux de réaménagement du campus et des espaces extérieurs**.





Figure 2 - Aménagements extérieurs

Après 3 années de chantiers, ces travaux vont permettre de répondre aux besoins des nouveaux usages, notamment liés à une vie de campus intensifiée et à l'augmentation des effectifs de fréquentation. Cela passe par la rénovation des voiries, des espaces de parcs, des parvis et des esplanades ainsi que les abords immédiats des bâtiments, comme notamment les travaux de mise en sécurité et d'embellissement des bâtiments Flora Tristan et Rosa Bonheur, les travaux d'aménagement sur le parvis et au niveau des espaces extérieurs le long de l'amphi 700 entre les bâtiments Miriam MAKEBA et Sirtaki et la fin des travaux de la 1^{ère} zone autour de l'amphi 700.

Figure 1 - Aménagements extérieurs - Parvis

1.16. La Cité des Langues Etrangères, du Français et des Francophonies (CLEFF)

Depuis 2015, l'Université Bordeaux Montaigne s'est engagée dans un projet immobilier de grande ampleur prévoyant une extension des bâtiments du DEFLE et intégrant la réhabilitation du bâtiment existant. **Le financement total des travaux s'élève à 9.02 M€** et se répartit ainsi :

- ☛ **La Région Nouvelle Aquitaine - CPER : 5,87 M € ;**
- ☛ **L'Etat - Plan de relance (rénovation énergétique) : 1,8 M € ;**
- ☛ **L'Université Bordeaux Montaigne : 1,35 M €.**

La Cité des Langues Étrangères, du Français et des Francophonies, autrement dénommée **CLEFF**, a été **inaugurée le 30 avril 2024**.

Nouvelle composante de l'Université, elle entend jouer un rôle d'excellence dans la mise en visibilité, vers le monde extérieur, des compétences de notre établissement en matière de langues étrangères et de relations interculturelles.

La **CLEFF** accueille les étudiantes, les étudiants et les publics de tous horizons et de toutes nationalités ; elle répond à la demande des adultes en formation continue et des entreprises en matière de formation linguistique et interculturelle ainsi qu'en matière de traduction. Elle abrite deux départements : **le département des langues du monde (DLM)** et **le département d'études de français langue étrangère (DEFLE)**.

Le **DEFLE** et le **DLM**, rouages majeurs dans **l'internationalisation de notre établissement**, accueillent des **étudiants du monde entier**, en proposant des **formations en plus de 25 langues**, et une aide aux enseignants et étudiants à **préparer une mobilité ou à enseigner en langue étrangère**.

La **CLEFF** est équipée de salles, amphithéâtre, espaces d'apprentissages et de travail adaptés aux enseignements de langues, **sur une superficie totale de 2 522m²**.



Figure 3 – La CLEFF

1.17. La Maison des Sciences Humaines de Bordeaux - MSHBx

La Maison des sciences de l'Homme de Bordeaux est l'une des 22 que compte le réseau national des MSH. **Sous forme d'Unité d'Appui et de Recherche (UAR) depuis le 01/01/2022**, elle est placée sous la triple tutelle du CNRS, de l'Université Bordeaux Montaigne et de l'Université de Bordeaux. Son bâtiment occupé précédemment par l'association MSHA et appartenant au Rectorat, a été affecté, par avenant à la convention d'utilisation signée le 28/06/2017, en 2022 à l'Université Bordeaux Montaigne.

L'UAR a été intégrée dans le budget de l'Université Bordeaux Montaigne à compter du 01/01/2024.



Ce changement exprime sa volonté d’embrasser et de fédérer la diversité des disciplines et des approches au sein des sciences humaines et sociales (SHS) au niveau du site bordelais. Il reflète également l’évolution de l’institution, désormais ouverte aux recherches contemporaines tout en affirmant la centralité de l’humain dans la pluralité des perspectives et des problématiques explorées.

La Maison des Sciences Humaines de Bordeaux (MSHBx) vise à accueillir non seulement les chercheurs, mais aussi toutes les personnes engagées dans une réflexion critique et innovante sur les défis sociaux, culturels et technologiques de notre temps. Sa recherche s’articule autour de trois axes :

- ☞ Territoires multilingues ;
- ☞ Sociétés inclusives ;
- ☞ Humanités évolutives.

Des travaux de réhabilitation vont être engagés sur l’exercice 2025 grâce à l’obtention de crédits à travers le **CPER 2021-2027 pour un montant de 5.5 M€**.

1.18. Les ressources humaines

Cette année encore, les nouveautés et modifications réglementaires ont été riches en matière de masse salariale. Ces mesures ont eu des impacts financiers :

- ☞ **L’allocation forfaitaire de télétravail**, instaurée par le *décret n° 2021-1123 du 26 août 2021*, voit son **plafond revalorisé** par l’Arrêté du 3 avril 2024 relatif au montant plafond du « forfait télétravail » à **282,24 € par année civile** pour l’indemnisation des jours de télétravail effectués au titre de l’année 2024 (soit 2,88 € par jour et maximum 98 jours indemnisables par an).
 - ➡ Au titre des jours télétravaillés pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, 46 487 € ont été versés à 369 agents
- ☞ **Le forfait mobilités durables** instauré par le *décret n°2020-541 du 9 mai 2020 modifié par le décret n°2022-1562 du 13 décembre 2022* ainsi qu’un arrêté à cette même date qui prévoient une évolution des conditions de versements : une augmentation des déplacements dits « mobilité douce » (vélo, covoiturage) est à noter cette année. Au titre de 2023, en 2024, le versement s’élèvera à 100 €, 200 € ou 300 € selon le nombre de jours déclarés d’utilisation du moyen de transport.
 - ➡ 168 agents bénéficiaires pour 43 000 € brut (exonéré d’impôts et de cotisations sociales)
- ☞ **La participation à la Protection Sociale Complémentaire - PSC** : instauré par le *décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021* et applicable à partir du 1^{er} janvier 2022, remboursement d’une partie des cotisations à la complémentaire santé (mutuelle) des agents publics, plafonné à 15 € par mois.
 - ➡ Pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, 713 agents bénéficiaires pour 122 723 € (soumis à CSG et CRDS et au forfait social de 8%)
- ☞ **Le relèvement du plafond mensuel du remboursement du titre de transport trajet domicile-travail**
 - ➡ A été revalorisé à 99 € par mois au 01/01/2024 (au lieu de 96,36€)
- ☞ **Le taux de la cotisation AT/MP (Accident de travail et Maladie Professionnelle)**
 - ➡ A été réévalué à la baisse à 0,88 % au 01/01/2024 (il était de 1.10 % en 2023).
- ☞ **Le SMIC a été réévalué au 01/01/2024** par le *décret n° 2023-1216 du 20 décembre 2023 portant relèvement du salaire minimum de croissance* :
 - ➡ 11,65 € par heure soit une hausse de 1.13 % (1 766,92 € mensuels)
- ☞ **Le SMIC a été réévalué au 01/11/2024** par le *Décret n° 2024-951 du 23 octobre 2024 portant relèvement du salaire minimum de croissance* :
 - ➡ 11,88€ par heure soit une hausse de 2 % (1 801,80 € mensuels)

☞ **L'INM (Indice Nouveau Majoré) minimum** : le décret n° 2023-312 du 26 avril 2023 a relevé le minimum de traitement dans la fonction publique

➡ A 366 soit 1 750,86 € brut/mois au 01/01/2024

☞ **Poursuite des mesures dites « GUERINI » :**

➡ Attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier 2024

Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation (pour les agents fonctionnaires) et le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique (pour les agents contractuels)

☞ **Mesure spécifique pour une progression indiciaire des bas salaires**, jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires leur seront ainsi attribués.

➡ Ces mesures indiciaires représentent jusqu'à 7 % de progression indiciaire pour un agent de catégorie C entre janvier 2023 et janvier 2024

☞ **Le plafond de la Sécurité Sociale a été relevé** par l'arrêté du 19 décembre 2023 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2024

➡ A 3 864 € brut/mois au 01/01/2024 (+ 5,4%)

☞ **La rémunération mensuelle minimum des doctorants a été revalorisée** à compter du 01/01/2024 - Arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 :

➡ Au 1^{er} janvier 2024 : 2 100 € brut /mois

☞ **La revalorisation et mensualisation de la prime enseignement supérieur (PES)** instaurée par l'arrêté du 29 février 2024 fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime d'enseignement supérieur

➡ Au 1^{er} janvier 2024 : 3 142,75 €/an

☞ **La revalorisation annuelle du Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC)**

➡ La composante liée au grade (C1) est réévaluée à 4 200 €/an (était à 3 500€) ;

➡ La composante liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières (C2) ;

➡ La prime individuelle liée à la qualité des activités et de l'engagement professionnel des personnels concernés (C3).

☞ **Le Compte-Epargne Temps - CET : mesure permanente : revalorisation des montants d'indemnisation** des jours de CET fixés par catégorie statutaire :

➡ Catégorie A et assimilé : 150 €/jour indemnisé ;

➡ Catégorie B et assimilé : 100 €/jour indemnisé ;

➡ Catégorie C et assimilé : 83 €/jour indemnisé.

Arrêté du 24 novembre 2023 fixant les montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps (CET)

L'Université Bordeaux Montaigne a également revu certains dispositifs comme :

☞ **La revalorisation de l'IFSE** à effet du 01/01/2024 de 11 % brut par agent - Versée en novembre 2024 - Délibération n° 63 du CA du 11/10/2024 ;

☞ **La revalorisation de la prime mensuelle des Contrats à Durée Indéterminée (CDI)** à compter du 01/01/2024 à hauteur de 111 € brut par agent et par mois : application en paie de novembre 2024 avec effet rétroactif au 01/01/2024 – Délibération n° 64 du CA du 11/10/2024 ;

☞ **La revalorisation de la prime mensuelle des Contrats à Durée Déterminée (CDD)** à compter du 01/01/2024 à hauteur de 55,50 € brut par agent et par mois : application en paie de novembre 2024 avec effet rétroactif au 01/01/2024 – Délibération n° 64 du CA du 11/10/2024.

Par ailleurs, certains dispositifs **se poursuivent ou ont été reconduits** :

☞ **La rupture conventionnelle** instaurée par le *décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019* permet à l'Université Bordeaux Montaigne et à l'agent en CDI de convenir, d'un commun accord, des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. La rupture conventionnelle doit préciser les conditions d'indemnisation de l'agent suite à la rupture de son contrat :

➡ 1 agent a bénéficié de ce dispositif, pour un montant brut de 6 339,81 € (exonéré de cotisations et contributions ainsi que d'impôt sur le revenu).

2. LES METHODES ET LES PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Le cadre réglementaire

L'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III devient l'Université Bordeaux Montaigne en 2014. C'est un Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP).

Le régime financier est défini par le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'Education (articles R 719-52 à R 719-112).

L'Université figure dans la liste¹ des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1^{er} du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique. A ce titre, elle est soumise aux règles de la gestion budgétaire publique.

Elle bénéficie des responsabilités et compétences élargies depuis 2011 (Arrêté du 9 novembre 2010).

Les comptes de l'Université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes.

2.2. Les modalités de la gestion financière

Le budget approuvé par le Conseil d'Administration se répartit en trois enveloppes dont les crédits sont limitatifs :

- ☞ L'enveloppe des dépenses de personnel ;
- ☞ L'enveloppe des dépenses de fonctionnement ;
- ☞ L'enveloppe des dépenses d'investissement.

Au sein de chaque enveloppe les crédits sont fongibles, les mouvements de crédits sont de la responsabilité de l'ordonnateur principal, le Président.

Les mouvements d'une enveloppe vers une autre nécessitent l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Une fois le budget approuvé par l'organe délibérant, il est exécuté et mis en œuvre par le Président en sa qualité d'ordonnateur principal de l'établissement.

Les dépenses sont ventilées par destinations et les recettes par origines selon le référentiel défini par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

S'agissant des emplois, le Conseil d'Administration arrête à l'occasion du vote du budget l'enveloppe des dépenses de personnel qui constitue le plafond de la masse salariale.

Pour l'exercice 2024, l'établissement a fait le choix de s'orienter vers un budget rectificatif unique.

Budget	Date	Eléments
Budget Initial	15/12/2023	Prévision initiale
Budget rectificatif	06/12/2024	Déprogrammation de crédits pour reprogrammation au BI 2025 et ajustement de certaines recettes

Tableau 1 - Calendrier budgétaire 2024

¹ Liste annexée à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances du 1^{er} juillet 2013

2.3. Les référentiels budgétaire et comptable

L'Université est soumise à différents textes :

- ☞ L'Université est soumise aux règles définies par le décret n° 2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'ensemble du Titre III ;
- ☞ Le régime financier est défini par le décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche mis à jour par décret 2017-1896 du 29 décembre 2017 ;
- ☞ Le régime comptable est défini dans le recueil des normes comptables applicables aux établissements publics, adopté par arrêté du 1^{er} juillet 2015 modifié le 13 février 2020 ;
- ☞ Le règlement budgétaire est défini dans le recueil des règles budgétaires des organismes publics, adoptés par arrêté du 7 août 2015 et modifié le 2 août 2019 ;
- ☞ L'instruction comptable commune mise à jour le 19/12/2023 - BOFIP-GCP-23-0047 du 19/12/2023 (application au 01/01/2024)
- ☞ Les dossiers de Prescriptions Générales (DPG) déclinant les principes de mise en œuvre des titres I et III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) en termes opérationnels ;
- ☞ L'instruction juridique commune du 26/09/2024 – BOFIP-GCP-24-0021 du 26/09/2024.

Loi organique relative aux lois de finances (2001) - LOLF				
Décret GBCP (2012)				
Divers arrêtés (2015 - 2024)				
Recueil des règles budgétaires	Recueil des normes comptables	Cadre de référence contrôle interne	Dématérialisation	Tableaux budgétaires EPSCP
Listes des pièces justificatives en dépenses		Listes des pièces justificatives en recettes		
Circulaire relative au cadre budgétaire et comptable				
Instruction comptable commune et plan de comptes commun		Instruction juridique commune		

Tableau 2 - Liste des textes réglementaires

2.4. Le régime fiscal

L'Université est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour l'ensemble de ses opérations entrant dans le champ d'application de la TVA. Un prorata de TVA est mis en place pour les activités relevant du champ mixte, c'est-à-dire un bien ou un service utilisé en partie par les activités de l'enseignement et par les activités de recherche dans le cadre de la valorisation.

Le prorata de TVA provisoire est calculé par l'agent comptable au 31/12/2024, celui-ci est appliqué sur toutes les dépenses de l'année 2024, il était de **27 %** pour l'exercice 2023. Au 31/12/2024, le prorata définitif pour l'exercice 2024 doit être calculé.

Il se calcule à partir des titres de recettes pris en charge par l'Université au 31/12/2024, il s'obtient ainsi :

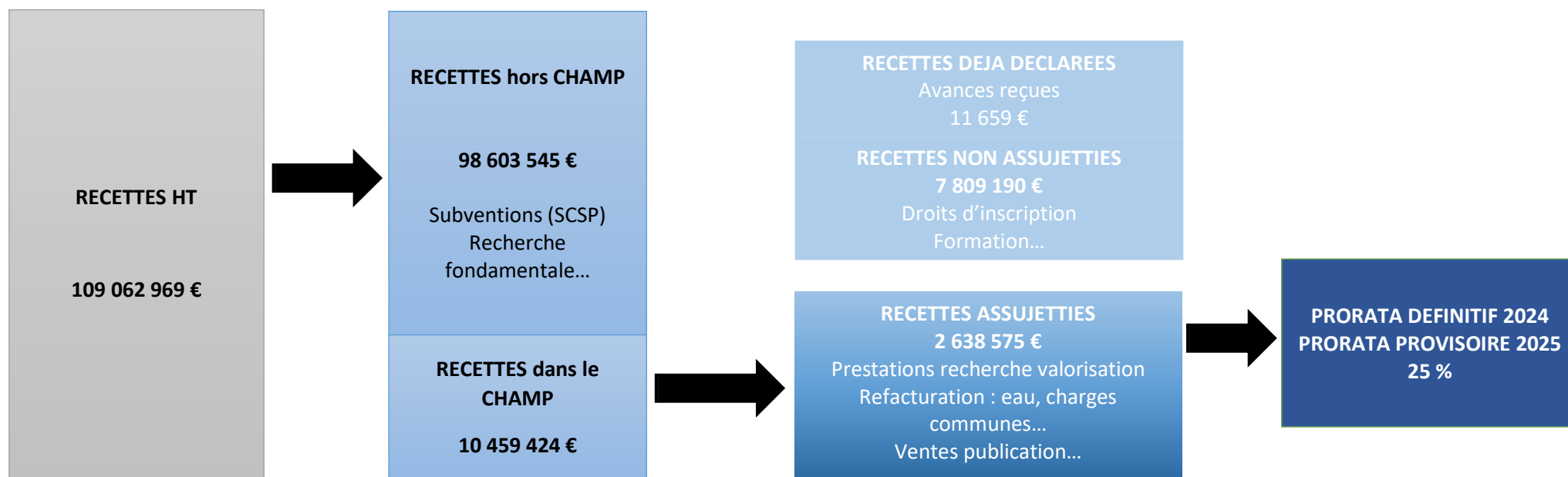


Tableau 3 - Calcul du prorata de TVA

Toutes les dépenses de l'exercice 2024 ayant fait l'objet de l'application du prorata à 27 % doivent être retraitées pour appliquer le taux définitif de **25%**. En 2024, cela signifie que l'Université doit reverser la TVA déduite à tort au Trésor Public.

Le montant du reversement sera imputé sur le crédit de TVA de la déclaration du 4^{ème} trimestre 2024. Cette régularisation s'élève à 23 169.33 € dont 4 932.07 € pour le SIGDU.

2.5. Les axes d'amélioration de la qualité comptable & budgétaire

Afin de respecter les règles de la gestion budgétaire et comptable publique et d'améliorer la qualité comptable, l'agence comptable a mené diverses actions :

☞ LA REVISION DE LA POLITIQUE DE VOYAGES

Afin de s'adapter aux tarifs des prestations pratiqués pendant les événements sportifs du 08/09/2023 au 28/10 2023 inclus et du 26/07/2024 au 11/08/2024 inclus, l'université a voté de mesures exceptionnelles de revalorisation temporaire des taux de remboursement : le taux maximum de remboursement des nuitées est de 120 € pour les villes < 200 000 habitants et l'Outre-mer et de 200 € dans les grandes villes, la commune de Paris et les communes de la métropole du Grand Paris.

Afin de s'adapter à l'évolution du cadre réglementaire (Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat) et au contexte d'événements exceptionnels, la politique de voyages a fait l'objet d'une révision, à effet du 08/11/2024 (délibération du CA du 08/11/2024).

☞ ALLEGEMENT ET SIMPLIFICATION DE LA COMMUNICATION DES PIECES JUSTIFICATIVES AFFERENTES AUX FRAIS DE DEPLACEMENT avancés par les agents publics

Le Décret n° 2024-746 du 6 juillet 2024 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, allège et simplifie la communication des pièces justificatives. Il n'est plus obligatoire de conserver les justificatifs des frais de repas. Les pièces justificatives d'hébergement doivent désormais être conservées par le missionnaire pendant un an et transmises à l'ordonnateur uniquement en cas de demande expresse.

☞ MISE EN PLACE DU CONTROLE SELECTIF DE LA DEPENSE (CSD) APPLIQUÉ AUX FRAIS DE DEPLACEMENT

A partir du 02/04/2024, le CSD a été appliqué sur les frais de déplacement. Ainsi, conformément à la réglementation des pièces justificatives, l'agence comptable contrôle uniquement l'ordre de mission et l'état de frais.



☞ UTILISATION DES LIENS DE PAIEMENT

Encore cette année, le nouvel outil de paiement en ligne, GUICHET (adaptation de l'application d'ESUP-PAY), connaît une progression d'utilisation de + 14 % en nombre de transactions permettant non seulement de clôturer certaines régies de recettes (trois régies de recettes) mais également de faire baisser la manipulation d'espèces et de chèques réduisant ainsi les impayés.

	Montant	Nombre de transaction
2020	14 962,90	44
2021	154 585,38	119
2022	173 789,46	1 022
2023	741 671,43	5 057
2024	818 807,30	5 776

Tableau 4 – Evolution des encaissements par Guichet

En collaboration avec la Direction de la Formation et des Etudes, nous continuons à inciter les étudiants à effectuer leurs paiements par virement afin de réduire toujours plus le nombre de chèques.

Modes encaissements	2021	2022	2023	2024
Espèces	23 328	19 111	20 170	18 270
PAYBOX	1 401 090	1 267 256	1 223 484	1 428 182
<i>Dont Rejet</i>	11 285	33 723	27 983	21 212
Régies *	523 088	215 176	129 869	77 779
Virements	89 482	309 419	102 886	60 839
ESUP PAY	17 780	37 340	324 111	348 337
Prélèvements				1 125
Totaux	2 054 768	1 848 302	1 800 520	1 934 531

Tableau 5 - Modes d'encaissements

LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE - LE MANDAT SEPA DIRECT DEBIT (SDD)



Le prélèvement SEPA SDD est un moyen d'encaissement automatisé utilisable pour recouvrer les factures émises par l'université Bordeaux Montaigne. Il est particulièrement adapté aux encaissements échelonnés, il permet de réduire les actes de gestion et de sécuriser le recouvrement.

En signant un mandat SDD et un échéancier, le client autorise l'université à envoyer des instructions à sa banque pour débiter son compte.

Mis en place en septembre 2024, ce mode de recouvrement a été adopté par 14 partenaires (stagiaires, étudiants...)

UNE NOUVELLE ORGANISATION DU PROCESUS RECETTES



Le projet de réorganisation de la chaîne de la recette en mode de service recettes et de recouvrement (SREC), inscrit dans la feuille de route des projets 2023/2024 de l'établissement, préconisé par les commissaires aux comptes et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), a été initié au mois de mai 2023 et a mobilisé l'ensemble des acteurs de la chaîne de la recette.

La modernisation organisationnelle de la gestion de la recette a pour objectifs, entre autres, de fluidifier la chaîne de la recette, de faciliter le recouvrement, d'apurer rapidement les comptes d'attente afin d'améliorer la qualité budgétaire et comptable ainsi que la lisibilité de l'exécution budgétaire des recettes encaissées.

Après un état des lieux, le projet cible a été présenté aux instances universitaires et **mis en place le 2 mai 2024 au sein du Pôle comptable de l'Agence comptable.**

Pour mener à bien ces **nouvelles missions**, **3 ETPT ont été définis par l'équipe projet** : dont 1 ETPT en poste à l'agence comptable, 1 ETPT en poste à la DAF et 1 recrutement spécifique.

Afin d'accompagner les gestionnaires ordonnateurs et comptables, **une procédure sur la chaîne de la recette** a été rédigée par l'agence comptable et **un tableau des imputations budgétaires et comptables** a été élaboré en partenariat avec la DAF. Par ailleurs, **des formations** ont été déployées pour les trois nouveaux collaborateurs de l'agence comptable et **des rencontres** ont été organisées avec les gestionnaires ordonnateurs pour notamment les informer sur les objets de gestion à utiliser dans l'outil.

Les effets de cette nouvelle organisation se feront pleinement ressentir en 2025, car un temps d'adaptation a été nécessaire pour la nouvelle équipe, ainsi que quelques ajustements des procédures en place.

La convention ordonnateur-comptable a également été révisée afin d'y intégrer les nouvelles missions confiées à l'agent comptable. Toutefois, sa finalisation n'a pas pu aboutir en 2024, l'agent comptable ayant saisi cette occasion pour en effectuer une refonte complète.

LE E-PARAPHEUR

Le e-parapheur, projet accompagné par la DSIN de l'Université, offre la possibilité de dématérialiser le circuit des signatures. Le pôle comptable de l'agence comptable s'est engagé sur deux circuits : la signature des Demande de Versement (paiement des bourses de mobilité, paiement des sous-traitant...) et celle des bordereaux de paiement accompagnant le fichier des virements envoyés à la DGFIP. Il sera possible d'envisager l'extension à d'autres périmètres contribuant ainsi à une sécurisation des signatures et à une dématérialisation des documents.



2.6. Le contrôle interne à l'agence comptable

L'agence comptable participe au renforcement du dispositif de Contrôle Interne Comptable (CIC) en poursuivant l'actualisation des organigrammes fonctionnels de chaque pôle ainsi que la cartographie des risques et le plan d'action afférent, tout en s'inscrivant dans une démarche globale au niveau de l'établissement :

- Un référent établissement CICB (Contrôle Interne Comptable et Budgétaire) et 2 référents relais (CIC/CIB) ont été désignés ;
- Une Charte du CICB a été validée au Conseil d'administration du 29/09/2023 ;
- Une cartographie des risques et un plan d'action 2025 présentés au Conseil d'Administration du 08/11/2024.



Afin de consolider la sécurisation des habilitations dans le Système d'information, un circuit dématérialisé d'autorisations d'accès, via des bons RITA, a été mis en place à compter de septembre 2024 en collaboration avec la Direction du Système informatique (DSIN) et la Direction des Affaires Financières (DAF).

De même, de nouvelles fiches de procédures ou modes opératoires viennent compléter ce dispositif comme :

- Le recouvrement par prélèvement mandat SEPA SDD ;
- Le référentiel fournisseurs, clients, missionnaires et agents ;
- Le Traitement des demandes d'habilitations dans le SI GFC Cocktail ;
- Le traitement général des recettes.

Cette dynamique exprime la volonté de simplifier les circuits comme dans le cadre de la gestion des frais de déplacement avec la mise en place du contrôle de l'agent comptable portant uniquement sur l'ordre de mission et l'état de frais.

Afin de recentrer les contrôles sur les enjeux financiers, l'actualisation des contrôles hiérarchisés des dépenses pour les dépenses courantes et la paie se poursuit.

2.7. Le Contrôle Sélectif de la Paye - CSP (anciennement CHD)

LA REGLEMENTATION



Conformément à l'article 42 du décret GBCP et afin d'adapter les contrôles aux risques et aux enjeux réels des dépenses, l'agent comptable a la possibilité de mettre en place un Contrôle Sélectif de la Dépense (CSD) autrefois nommé Contrôle Hiérarchisé de la Dépenses (CHD).

Ainsi les contrôles sont adaptés aux risques réels de la paye et permettent de **limiter la responsabilité de chaque gestionnaire public (RGP)**. La hiérarchisation des contrôles est une démarche :

- Destinée à **mieux respecter la réglementation** et le **bon emploi des fonds publics** en ciblant et donc en mieux contrôlant les dépenses à enjeux ;
- Ayant pour objet d'améliorer l'efficacité des contrôles et de mieux maîtriser les risques ;
- Permettant de valoriser **les bonnes pratiques des services ordonnateurs**. En effet, le CSD personnalise les contrôles en fonction de la qualité des pratiques et des procédures de l'ordonnateur et de ses services.

Les modalités du plan de contrôle sont les suivantes :

- **Contrôle exhaustif** pour les entrants, sortants, changements de paramètres généraux (ex : changement du taux de CSG) pour lesquels le contrôle porte sur les paramètres et non sur toutes les payes dont le montant varie en application des nouveaux paramètres ;
- **Contrôle aléatoire thématique** : les thèmes de contrôle sont arrêtés par l'agent comptable.

LE CONTROLE SELECTIF DE LA PAYE A L'UNIVERSITE

Le Contrôle Hiérarchisé de la Paye a été mis en place à l'Université Bordeaux Montaigne depuis l'année 2021 pour devenir **en 2024 le Contrôle Sélectif de la Dépense**. Il permet également de recentrer les contrôles sur les éléments dont le risque financier est le plus important. **Désormais, le plan de contrôle du CSP n'est plus soumis à validation du Directeur Général des Finances Publiques.**

Pour l'année 2024, les champs de contrôle, réalisés par le Pôle Dépenses du Personnel, portaient sur les éléments suivants :

- Un contrôle des paramètres généraux (ex : changement du taux CSG) pour lesquels le contrôle porte sur les paramètres et non sur toutes les payes dont le montant varie en application des nouveaux paramètres ;
- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des entrants et des sortants ;
- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des dépenses barémées : capitaux décès, frais de changement de résidence, indemnités de préavis de licenciement, allocations chômage ;
- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des indemnités de rupture conventionnelle ;
- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des indemnités des personnels BIATSS & Enseignants ;
- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des informations relatives aux congés maladie de tout le personnel de l'université ;
- Un contrôle mensuel exhaustif a priori des acomptes ;
- Un visa thématique a posteriori est réalisé selon un calendrier défini en amont et validé par l'Agent Comptable.

La Cheffe de Pôle Dépenses de Personnel rédige un compte-rendu mensuel des contrôles effectués, précise leurs modalités et indique les anomalies constatées le cas échéant. Les anomalies ainsi comptabilisées permettent de déduire un taux global annuel. Conformément au guide méthodologique du contrôle sélectif de la dépense rédigé par la DGFIP, si ce taux dépasse les 10 %, l'Agent comptable de l'Université Bordeaux Montaigne devra revenir à un contrôle exhaustif de la paye.

 LE BILAN DE L'ANNEE 2024

Comme en 2023, le nombre de mouvements saisis en 2024 est en augmentation par rapport à ceux de 2023.

Comparaison chiffrée des contrôles *a priori* et *a posteriori* des paies de 2021 à 2024 :

	Année 2021 <i>(mise en place CHP à compter de la paie de février 2021)</i>	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Nombre de paies calculées	14 774 <i>(de janvier à décembre 2021)</i>	18 054	18 304	18 738
Nombre d'éléments variables de paie	15 605 <i>(de février à décembre 2021)</i>	21 987	21 649	22 186
Nombre d'anomalies annuel	136 <i>(de février à décembre 2021)</i>	341	399	421
Taux d'anomalie global annuel	0,84 % <i>(de février à décembre 2021)</i>	1,55 %	1,84 %	1,90%

Tableau 6 - Contrôle sélectif de la paye

En 2024, le plan de contrôle du CSP a été étendu à d'autres éléments variables de paie. De plus, il faut noter que, même si le nombre de réformes gouvernementales a diminué en 2024, celles-ci ont engendré un nombre important de saisies supplémentaires en paie. Pour autant, le nombre d'anomalies bien que légèrement **supérieur en 2024, 1,90 %**, comparé à celui de 2023 (1,84%), reste très correct.

Exemple de quelques réformes gouvernementales ayant pour conséquence une augmentation significative du nombre d'éléments variables saisis en paie :

- Modification des conditions de versement du forfait mobilités durables permettant à un plus grand nombre de bénéficiaires de le percevoir ;
- Poursuite des mesures dites « GUERINI » avec l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents et rehaussement de l'Indice minimum de rémunération de la fonction publique afin d'être en adéquation avec la revalorisation du SMIC à l'INM 366 ;
- Revalorisations du SMIC à deux reprises dans l'année 2024.

Cet accroissement de saisies a engendré un peu plus d'anomalies qui, grâce à la bonne coordination et la fluidité des relations entre la DRH et le Pôle Dépenses de Personnel, ont fait l'objet de corrections ce qui a permis de **maîtriser le taux global d'anomalies**.

🔑 LE CONTROLE SELECTIF DE LA DEPENSE (CSD)

Depuis le 01/01/2022, l'agence comptable a mis en place une démarche de hiérarchisation des contrôles afin de proportionner les contrôles aux risques et aux enjeux que les dépenses comportent aboutissant à :

- ➡ Recentrer les contrôles sur les dépenses qui présentent les risques et les enjeux les plus importants ;
- ➡ Alléger les contrôles sur les autres dépenses.

Elle permet ainsi de concentrer les moyens de contrôle sur les opérations les plus sensibles, tout en renforçant la qualité comptable.

Aujourd'hui, comme ce CSD ne peut pas être tracé dans notre système d'information financier et comptable (COCKTAIL), nous l'effectuons donc à partir d'un tableur Excel.

	Nombre				Montant			
	2022	2023	2024	%	2022	2023	2024	%
Nombre de DP émises	14 766	14 430	14 802		20 417 682	24 742 414	18 790 709	
Nombre de DP contrôlées en supervision	1 335	1 288	1 380	9%	15 163 746	14 316 120	14 741 855	78%
Erreurs constatées	87	87	80	6%	669 798	1 572 743	1 192 569	8%

Tableau 7 - Contrôle sélectif des dépenses

Le bilan de l'année 2024 est le suivant :

- ➡ **1 380 demandes de paiement (DP)** sur les 14 802 DP émises par le Pôle Fournisseurs ont fait l'objet d'un contrôle de supervision pour un montant total de 14,7 M€, soit **78 % du montant total des DP payées** ;
- ➡ **8 % soit 1.2 M € des demandes de paiement contrôlées**, ont nécessité une mise en attente ou un rejet comptable pour une absence ou insuffisance de pièces justificatives, une erreur d'imputation comptable, un RIB erroné ou encore une erreur dans le montant liquidé contre 11 % en 2023.

Cette réduction du taux d'anomalie peut s'expliquer par la qualité des contrôles a priori exercés malgré les problèmes en ressources humaines mais également par la baisse des factures liées aux marchés de travaux (Opération Campus réceptionnés en 2023 pour la partie auto financée et les travaux liés au pôle archéologie).

Les contrôles a posteriori envisagés n'ont pas pu avoir lieu en raison des difficultés en matière de ressources humaines.

2.8. Les systèmes d'information financière et comptable

L'Université Bordeaux Montaigne utilise l'application COCKTAIL pour la comptabilisation des opérations financières et comptables et NEPTUNE pour le suivi des biens immobilisés.

☛ COCKTAIL

Ce système d'information, produit par l'association COCKTAIL, nécessite encore des améliorations notamment :

- o La production des états du compte financier : plusieurs états réglementaires ne sont pas produits par l'application et l'agent comptable doit les réaliser à partir de macro Excel, **cette année plusieurs états comptables étaient erronés (balances, bilan et compte de résultat) et ont dû être réalisés sur Excel** (problèmes liés aux demandes de correction comptable) ;
- o La chaîne de la dépense : des anomalies existent entre le montant de l'EJ, du SF et de la DP, des problèmes d'arrondis sont toujours présents ;
- o L'inexistence du contrôle sélectif de la dépense et de la recette ;
- o L'objet de gestion demande de reversement n'existe pas en tant que tel, ce sont des titres de recette ;
- o L'historisation des exercices n'existe pas : nous ne pouvons pas éditer une liste des restes à payer au 31/12 courant sur l'exercice suivant ;
- o L'auxiliarisation des tiers est inexistante...

Afin de pallier les déficiences de l'outil, il est nécessaire d'obtenir des moyens humains suffisants ou de disposer de requête BO et d'anticiper les temps de confection des états de situation.

☛ NEPTUNE

Acquis en 2018 auprès de la société QUASAR et déployé en 2019 par l'Université Bordeaux Montaigne, NEPTUNE connaît encore des dysfonctionnements techniques. Ainsi, nous continuons à échanger avec la DSI de l'Université de Bordeaux et l'éditeur QUASAR afin de fiabiliser les éditions. Lors des mises à jour, l'outil reproduit des anomalies ou en déclenche d'autres : migration de certaines fiches vers d'autres comptes, modification de montants (écarts de centimes).

De nouveau, lors des opérations d'inventaire 2024, **il a été impossible d'obtenir des états fiables** nous permettant de comptabiliser les dotations aux amortissements et la quote-part reprise au résultat des financements. Le pôle comptable a dû effectuer un travail de contrôle de cohérence entre l'état extrait de NEPTUNE et les données dans COCKTAIL puis réaliser un retraitement des anomalies dans l'extraction NEPTUNE.

En 2025, des échanges seront à mener en direct avec Quasar en présence de notre DSIN et de la DSI de l'Université de Bordeaux afin de mieux solutionner les anomalies identifiées.

☛ INFINOE (INFORMATION FINANCIERE DES OPERATEURS DE L'ETAT)

Nouvelle plateforme de transfert automatique (au fil de l'eau via Cocktail) des données financières des OPN qui va remplacer INFOCENTRE. INFINOE permet une vision en temps réel des données budgétaires, comptables et financières des EPN.

En 2023, l'UBM s'est portée **candidate en qualité d'établissement testeur** de cette nouvelle plateforme. Grâce à une bonne qualité comptable et à la correcte utilisation des objets de gestion, nos remontées comptables 2023 et 2024, en base test, se sont effectuées sans rejet.

Devant des contraintes techniques (gestion de la volumétrie des données), la DGFIP a décidé le report de sa mise en production programmée pour fin septembre 2024 et d'annuler ainsi la production du compte financier 2024 dans INFINOE. **Une perspective de passage à INFINOE est envisagée durant le 1^{er} semestre 2025.**

2.9. Les évaluations et les méthodes

LES BIENS IMMOBILIERS

Le patrimoine immobilier reçu en dotation a été comptabilisé en 2010 en valeur vénale conformément aux évaluations notifiées les 23/03/2010 et 20/12/2010. Il a fait l'objet d'évaluations complémentaires pour :



- Les forages et le château d'eau du SIGDU en 2017 qui avaient été omis lors de l'évaluation initiale ;
- La **Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux** mis à disposition par le Rectorat le 01/01/2022 et comptabilisée sur l'exercice 2024 conformément à l'avis du domaine notifié le 03/06/2024 ;
- La **villa des arts** (maison individuelle) mis à disposition par le Rectorat le 01/09/2023 et comptabilisée sur l'exercice 2024 conformément à l'avis du domaine notifié le 12/12/2024.

La comptabilisation par composante a été adoptée par délibération du Conseil d'Administration du 07/06/2011. Elle a fait l'objet d'une refonte en 2019, pour les seuls biens activés à compter du 01/01/2019 (CA du 22/02/2019).

Les amortissements pratiqués en 2019 sur les bâtiments ainsi que sur les aménagements et agencements de terrains sont donc calculés sur la base des durées figurant dans le tableau ci-dessous :

Biens IMMOBILIER mis en service à compter du 01/01/2019		
213156 213556 214157 214557 2138	2nd œuvre (plâtrerie, revêtement sol, peinture, agencement, menuiserie intérieure) et installations techniques (y compris ascenseur) dont études	15 ans
213156 213556 214157 214557 2138	Couverture - étanchéité dont études	20 ans
213156 213556 214157 214557 2138	Facades, menuiseries extérieures, serrurerie dont études	30 ans
213156 213556 214157 214557 2138	tout ce qui concerne la structure : VRD (voiries, réseaux divers, aménagements paysagers), Gros œuvre, démolitions, désamiantage -forages dont études	40 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : aménagés/bâtis (VRD)	40 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus	10 ans
214557	Acquisition de bâtiments modulaires	10 ans

Biens IMMOBILIER mis en service avant le 01/01/2019		
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus/aménagés/bâtis	10 ans
213156 213556 214157 214557	Fondations, constructions de sous-sol, structure, enveloppe extérieure, construction spéciale et démolition, aménagement du site	40 ans
213156 213556 214157 214558	Construction intérieure, escaliers, finitions intérieures, équipement, ameublement, électricité, portes automatiques	25 ans
213156 213556 214157 214559	Construction intérieure, escaliers, finitions intérieures, équipement, ameublement, électricité, portes automatiques	15 ans
212556	Agencements , aménagements de terrains : nus/aménagés/bâtis	10 ans
214557	Acquisition de bâtiments modulaires	10 ans
2138	Château d'eau	40 ans
2138	Forages	40 ans

Tableau 8 - Durées d'amortissement



Par ailleurs, afin d’harmoniser la comptabilisation des biens immobiliers et en vue de la comptabilisation des travaux liés à l’Opération Campus une grille de décomposition a été élaborée par la Direction du Patrimoine Immobilier et par l’agence comptable.

Décomposition de la valeur du bâtiment
Structure (30%) :
Gros œuvre (fondations, dalles, murs porteurs) : 15%
Charpente (poutres, poteaux, planchers) : 8%
Couverture (toiture, étanchéité) : 7%
Bardage et enveloppe du bâtiment (10%) :
Bardage extérieur : 5%
Isolation thermique : 3%
Revêtements de façade : 2%
Fenêtres et portes extérieures (15%) :
Fenêtres à double vitrage : 10%
Portes extérieures : 5%
Systèmes mécaniques et électriques (30%) :
Chauffage, ventilation et climatisation (CVC) : 15%
Plomberie et sanitaires : 6%
Systèmes électriques (éclairage dont 3%, prises, câblage) : 8%
Systèmes de sécurité et de surveillance : 1%
Aménagements intérieurs (15%) :
Plafonds : 3%
Revêtement de sol : 2%
Cloisons intérieures : 5%
Menuiseries intérieures (portes intérieures, mobilier) : 4%
Systèmes de contrôle d'accès et de sécurité intérieure : 1%

Tableau 9 – Taux de décomposition d’un bâtiment

LES BIENS MOBILIERS

Un inventaire physique a été réalisé en novembre 2011 par un prestataire extérieur privé. Si la réconciliation n'a pu être réalisée de manière exhaustive avec l'inventaire comptable, des travaux de rapprochement physico comptable des biens informatiques de l'université sont régulièrement opérés et permettent de proposer soit au Président soit au Conseil d'administration la sortie de matériels.

Tous les biens antérieurs et courants sont intégrés dans le logiciel NEPTUNE.

Par sa délibération en date du 23/09/2023, le Conseil d'Administration a approuvé **la fixation d'un seuil unique de signification** afin de simplifier le suivi de la gestion des biens inventoriés :

- A **800 € HT** sauf pour :
 - Les serveurs, unités centrales, écrans, ordinateurs portables, les tablettes ≥ 1 € HT (compte 21832) ;
 - Les vidéoprojecteurs, appareils photo numériques et caméras numériques ≥ 500 € HT (compte 2188).

Ils sont amortis sur la base des durées adoptées par délibérations du Conseil d'Administration des 17/12/2004, 19/06/2009, 26/03/2010, 21/12/2012, 10/01/2014, 12/03/2015, 10/07/2015, 27/11/2015, 25/11/2016, 22/09/2017 et 22/02/2019).

L'amortissement est linéaire, calculé au prorata temporis.

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement reçues, annuelles ou pluriannuelles, sont rattachées à l'exercice lorsque **le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable**. L'acquisition de ce droit correspond à la réalisation, sur la période se rattachant à l'exercice clos, de l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme public bénéficiaire. La reconnaissance de ce droit par l'organisme financeur est formalisée par un acte attributif.

Les subventions d'équipement finançant les biens mobiliers ou des travaux immobiliers réceptionnés au 31/12, font l'objet d'un titre de recette émis avant le 31/12 calendaire conformément aux règles de la comptabilité budgétaire. Les subventions d'équipement finançant des travaux immobiliers en cours font l'objet d'une écriture de produit à recevoir sur la période d'inventaire.

LES STOCKS

L'Université Bordeaux Montaigne gère deux maisons d'édition et à ce titre doit tenir une comptabilité des stocks pour les ouvrages produits. Pour comptabiliser chaque stock au 31/12, les étapes suivantes sont réalisées :

- **Etape 1** $\Rightarrow$ Calcul du coût de production annuel : recensement des coûts de main d'œuvre direct et de préparation de copie, des frais d'impression et de transport ;
- **Etape 2** $\Rightarrow$ Recensement du nombre de pages produites sur l'année ;
- **Etape 3** $\Rightarrow$ Calcul du coût de revient à la page = Coût de production annuel / Nombre de page produites sur l'année ;

- **Etape 4** ⇒ Valorisation de chaque ouvrage, insertion dans le logiciel du coût de production à la page ;
- **Etape 3** ⇒ Réalisation de l'inventaire physique des ouvrages par les équipes des PUB et d'AUSONIUS ;
- **Etape 4** ⇒ Valorisation des stocks : Nombre d'ouvrages X coût de production du livre.

Par ailleurs, les ouvrages peuvent donner lieu à comptabilisation d'une provision pour dépréciation, celle-ci se calcule sur la base de deux méthodes :

- **La méthode A**, provision pour risque de mévente : calcule une quantité à provisionner en fonction d'une cadence moyenne de vente selon l'ancienneté de l'ouvrage. Tous les livres sont provisionnés à l'exception de ceux qui soit ont :
 - o Fait l'objet d'une réimpression ;
 - o Un taux de rotation (de vente) supérieur à la moyenne qu'on peut escompter ;
 - o Moins d'un an d'existence.

Cadence moyenne des ventes des ouvrages à la fin de	Catégories d'ouvrages		
	Première catégorie	Deuxième catégorie	Troisième catégorie
Première année	80%	70%	30%
Deuxième année	100%	90%	50%
Troisième année	100%	100%	70%
Quatrième année	100%	100%	80%
Cinquième année	100%	100%	90%
Sixième année	100%	100%	100%

- **La méthode B** complète la méthode A et reprend les livres réimprimés plus ceux dont les ventes n'ont pas dépassé 30 % du stock existant à l'ouverture du même exercice et non compté en méthode A1. Seuls les ouvrages édités sont concernés. La provision sera calculée ainsi :

Montant des ventes en %	Montant de la provision
< 5 %	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 100 % du stock
5 % et < 10%	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 80 % du stock
10 % et < 20%	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 70 % du stock provisionné
20 % et < 30 %	Provision sur la base de 98 % du coût de production appliquée à 50 % du stock provisionné

Tableau 10 - Taux de la provision

Typologie des ouvrages :

- Ouvrage édité : Valorisé en stock avec un coût de fabrication (frais de personnel + charges de fonctionnement) ;
- Ouvrage réédité : Valorisé et déprécié car considéré comme un nouvel ouvrage, nouvelle entrée en stock ;
- Ouvrage diffusé : Intégré au stock mais il n'est ni valorisé ni déprécié car aucun coût, il bénéficie uniquement du réseau « commercial » des PUB ;
- Ouvrage réimprimé : Valorisé, mais pas déprécié car aucun coût n'est engagé : il s'agit d'un simple fichier numérique pour l'impression, pas de révente.

LE RATTACHEMENT DES CHARGES A L'EXERCICE

Le rattachement des charges à l'exercice 2024 permet à l'Université d'obtenir une qualité et une sincérité des comptes conforme à la réglementation en vigueur. Ces opérations concernent :

➡ Les charges à payer

- **Les services faits certifiés sur commandes de biens et services et non payés au 31/12** sont comptabilisés au compte 4081 au fil de l'eau dans l'applicatif GFC DEPENSES ;
- **Les charges à payer à comptabiliser (CAPAC) sur commandes de biens, services ou autres** : ce sont les services faits constatés mais non certifiés dans l'outil au 31/12 et les dépenses sans engagement juridique ;
- **Les passifs sociaux** : un recensement des charges à rattacher à l'exercice est effectué par la Direction des ressources Humaines puis elles sont comptabilisées en CAPAC.

➡ Les charges constatées d'avance

- Elles font l'objet périodiquement d'une demande de comptabilisation réalisée par le pôle fournisseur.

LE RATTACHEMENT DES PRODUITS A L'EXERCICE

Plusieurs méthodes sont réalisées suivant la typologie du produit :

➡ La formation continue

A compter de 2021, le titre de recette est émis dès que le droit est acquis, c'est-à-dire soit au moment de l'échéance soit au moment de la réalisation de la prestation de la formation. Pour effectuer le rattachement à l'exercice, nous allons analyser chaque contrat de formation et calculer le montant de la prestation réalisée au 31/12, puis le comparer au titre émis. Selon le cas, il est comptabilisé un produit à recevoir ou un produit constaté d'avance.

Ancienne procédure : Pour les titres de recette émis avant 2021 au moment de la signature du contrat pour la totalité de la prestation à la fin de l'année, un produit constaté d'avance est donc comptabilisé par une demande de comptabilisation.

Les conventions de recherche, conventions de mobilité, conventions pédagogiques, d'aide à la publication, programmes pluriannuels d'investissement sont suivies à l'avancement :

- Les avances de trésorerie allouées par le financeur pour ces projets sont comptabilisées par un titre d'avance ;

- La comptabilisation du droit n'est autorisée que lorsque celui-ci est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable : l'acquisition de la majorité des subventions accordées à l'établissement est conditionnée à la réalisation effective des dépenses qui doivent être justifiées au financeur. L'octroi du droit correspond donc à l'exécution des dépenses effectivement financées.

À la clôture de l'exercice, au vu des conditions fixées dans les actes attributifs de subventions, un recensement des droits acquis au titre de celui-ci doit donc être effectué de manière à rattacher les produits correspondants.

Si ce recensement intervient avant le 31/12 et si la convention a fait l'objet d'une justification au financeur et de la production du bilan, l'objet de gestion est un titre de recette, sinon l'objet de gestion est une demande de comptabilisation.

➡ **Les autres produits**

Si le titre n'a pas pu être émis au 31/12, une écriture de produits à recevoir doit être saisie pour chaque compte de classe 7 concerné par le biais d'une demande de comptabilisation saisie en N.

A contrario, en fin d'exercice N, si certains produits constatés sont identifiés comme imputables à l'exercice suivant, un produit constaté d'avance sera comptabilisé.

🔑 **LES CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes, calculée en fonction de la situation du recouvrement et des perspectives de celui-ci. Par ailleurs, le taux de dépréciation est déterminé en fonction de l'ancienneté de chaque créance et est modulé en fonction de la situation du recouvrement.

🔑 **LES PROVISIONS ET LES DEPRECIATIONS**

À la fin de l'année, une revue des provisions a été organisée avec les directions concernées. Elle donne lieu au recensement et à l'analyse de l'ensemble des dossiers qui sont susceptibles de devoir faire l'objet d'une provision ou d'une reprise.

Une provision est constituée dès lors qu'une dépense est probable ou certaine, mais que l'échéance et/ou le montant ne sont pas précisément connus à la date de clôture des comptes.

2.10. Les changements de méthodes de comptabilisation

🔑 **LA COMPTABILISATION DES PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN & RENOUVELLEMENT (GER)**

Le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur, porteur du projet Campus a bénéficié d'une dotation de 475 M€ constituant un capital non consommable. L'Université de Bordeaux est porteuse de l'Opération Campus et l'Université Bordeaux Montaigne bénéficie de cette opération en tant qu'établissement utilisateur.

Il est prévu dans le cadre de l'Opération Campus des travaux de rénovation destinés à prolonger la vie des bâtiments inclus dans le périmètre de ces travaux. Dans ce cadre l'Université de Bordeaux reverse à l'Université Bordeaux Montaigne les revenus annuels issus de la dotation non consommable.

Cet encaissement de revenus doit être comptabilisé comme une avance sur le compte 441932 – Avances sur revenus de la dotation de financement des actifs.

Conséquence sur l'exercice 2024 : Les encaissements liés à la provision pour GER de la maison de la recherche, perçus depuis 2017 et comptabilisés en classe 7, ont été ré imputés sur le compte 441932 pour 104 K€.

LA COMPTABILISATION DES EXONERATIONS SUR LES DROITS D'INSCRIPTIONS DES ETUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

En application de la norme n°4 « Les produits » du Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics (RNCEP), déclinée dans le fascicule n°4 de l'Instruction Comptable Commune (ICC) en vigueur, les modalités de comptabilisation des exonérations sur les droits d'inscriptions des étudiants extra-communautaires sont déclinées selon les cas de gestion suivants :

1. Exonération effectuée en amont de l'inscription de l'étudiant, la liquidation du droit acquis doit correspondre au montant du **droit d'inscription** dont l'étudiant doit **s'acquitter**, tenant compte des éventuelles conditions d'exonération dont l'étudiant peut bénéficier.

➡ Débit 412 "Étudiants, élèves, stagiaires" par Crédit 70621x "Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux".

2. Exonération effectuée postérieurement à l'émission du titre de recettes initial, l'annulation de la recette est examinée en fonction des cas ci-dessous :

- **L'étudiant n'a pas payé le montant correspondant à l'exonération** : le titre de recettes doit être corrigé en effectuant une réduction de titre de recette :
 - ➡ Réduction du titre de recettes sur l'année en cours : Débit 70621x par Crédit 412 ;
 - ➡ Réduction du titre de recettes émis au cours d'un exercice antérieur : Débit 6583 « Charges de gestion provenant de l'annulation de titres de recettes des exercices antérieurs » par le Crédit 412.
- **L'étudiant a payé le montant total du titre de recettes** y compris le montant donnant lieu à exonération. Le montant exonéré doit donc lui être remboursé.
 - ➡ Réduction du titre de recettes sur l'année en cours : Emission d'une demande de paiement : Débit 70621x par Crédit 4664 "Excédents de versement à rembourser, la mise en paiement de la DP induit une dépense budgétaire (consommation AE et CP) ;
 - ➡ Réduction du titre de recettes sur l'année en cours :
 - Emission d'une demande de paiement, la mise en paiement de la DP induit une dépense budgétaire (consommation AE et CP) : Débit 463x par le Crédit 411
 - Emission d'une demande de correction : Débit 110 par Crédit 463x.

Conséquence sur l'exercice 2024 : Pas de produits constatés sur le compte 706212 et pas de charges comptabilisées sur le compte 6578

2.11. Les corrections d'erreurs et/ou régularisations

Pour l'établissement, les corrections s'élèvent à - **86 033.29 €** et proviennent essentiellement :

- D'annulations de titres de recettes concernant le changement de méthode de la comptabilisation de la provision du GER de la maison de la recherche ;
- D'annulation d'un titre de recette concernant le refus de prise en charge de dépenses d'investissement par le partenaire sur le projet REACT UE ;
- D'annulation de service fait, réalisé par l'ordonnateur sur l'exercice antérieur.

Pour le CFA, la somme de - 21 775.68 € provient de l'annulation des titres de recettes émis à l'encontre du CNFPT qui a changé sa méthode de facturation fin 2023.

Plusieurs écritures ont été comptabilisées sur les comptes suivants :

Nature de l'opération	Etablissement	CFA	SIGDU	UBM
C/110 - Réduction de titres de recettes exercices antérieurs	-107 915,13	-21 775,68		-129 690,81
C/110 - Annulation demande de paiement sur exercices antérieurs	15,00			15,00
C/110 - Régularisation compte de charges à payer - Annulation service fait exercice antérieur	24 736,17			24 736,17
C/13416 - Réduction de titres de recettes exercices antérieurs - Dépenses non acceptées par le partenaire - REACT UE	-2 869,33			-2 869,33
Impact sur le fonds de roulement	-86 033,29	-21 775,68	0,00	-107 808,97

Tableau 11 - Corrections sur les comptes 110 et 13416

Ces rectifications ont un impact sur le fonds de roulement ; elles le diminuent à hauteur de 107 808.97 €.

2.12. Les mises à jour du plan de compte

En 2024, le plan de comptes des EPSCP a évolué, voici les modifications impactant les comptes de l'Université Bordeaux Montaigne :

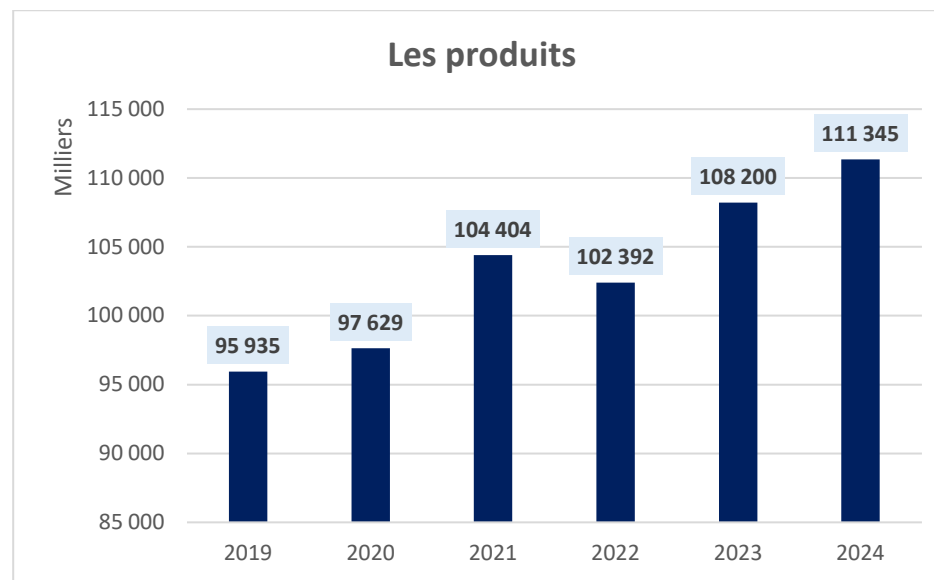
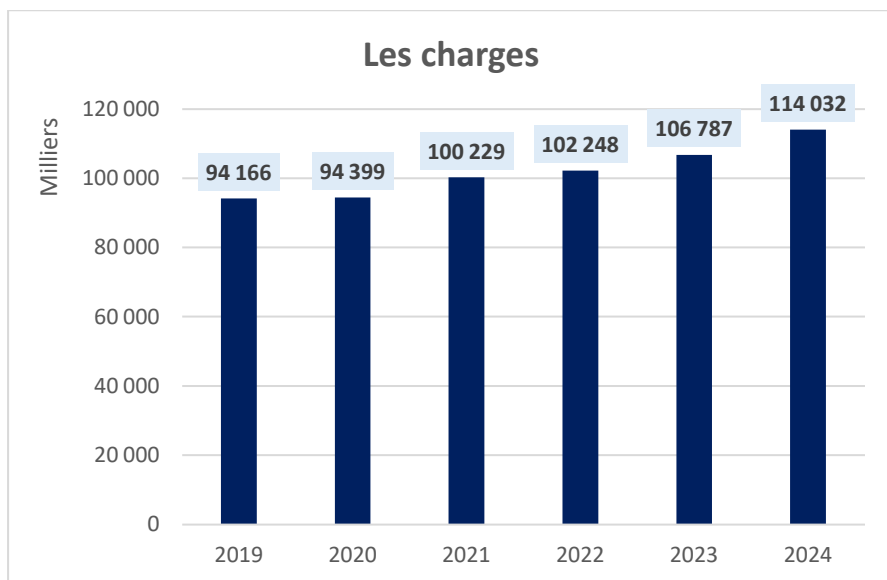
2023		2024	
2012	Frais de premier établissement	201	Frais d'établissement
28012	Frais d'établissement	2801	Frais d'établissement
281255	Agencements et aménagements de terrains bâtis mis à disposition	2812556	Agencements et aménagements de terrains bâtis mis à disposition
441711	ETAT ET ANR ANTERIEURES 2020 Subventions de fonctionnement	44175	Subvention de fonctionnement ANR
441712	ANR-IA -Subventions de fonctionnement	44175	Subvention de fonctionnement ANR
441713	ANR HORS IA A COMPTER 2020-Subventions de fonctionnement	44175	Subvention de fonctionnement ANR
4631	Autres comptes débiteurs - Titres de recettes, demandes de reversement, demande de versement à recouvrer	46321	Titre de recette - Indus de paye
4632	Demande de reversement - RAFP	46322	Demande de reversement - RAFP
4633	Demandes de versement - Cartes cadeaux	46323	Demande de versement - Cartes cadeaux

Tableau 12 - Transposition du plan de compte

3. LES DONNEES ISSUES DE LA COMPTABILITE GENERALE ET LES EVOLUTIONS

3.1. Le compte de résultat

Le **compte de résultat** comptabilise les demandes de paiement, donc la consommation des crédits de paiement et les opérations d'inventaire comme les charges à payer, les charges à payer à comptabiliser liées aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses de personnels, les dotations aux amortissements et aux provisions, les charges constatées d'avances, les reprises de provisions, les produits à recevoir, les produits constatés d'avances...



Cette année, le résultat de l'Université Bordeaux Montaigne est un déficit et il s'élève à - **2 686 630.27 €** et il se décompose ainsi :

Résultat comptable	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Recettes C/7	105 352 256	3 197 266,53	2 795 971	111 345 493
Dépenses C/6	109 243 976	2 360 593,84	2 427 554	114 032 123
Résultat de l'exercice	-3 891 720	836 673	368 417	-2 686 630

Tableau 13 - Comptes de résultat par entité

Ce résultat est essentiellement un résultat d'exploitation dont voici le détail :

CHARGES	2024	2023	Var. 24/23	PRODUITS	2024	2023	Var. 24/23
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Achats	2 095 877	2 792 498	-24,95%	Produits sans contrepartie directe			
Sous-traitance et service extérieurs	3 984 042	3 048 268	30,70%	Subventions pour charges de service public	88 324 903	87 973 322	0,40%
Autres services extérieurs	6 658 026	5 897 650	12,89%	Subventions de fonctionnement Etat et autres entités publiques	2 950 050	4 005 573	-26,35%
Charges de personnel	52 680 563	50 664 941	3,98%	Dons et legs	53 000	66 200	-19,94%
Charges sociales	34 102 533	33 281 405	2,47%	Produits de la fiscalité affectée	1 163 063	1 100 793	5,66%
Autres charges de personnel	380 159	450 971	-15,70%	Produits avec contrepartie directe			
Autres charges de fonctionnement	1 976 405	2 990 537	-33,91%	Vente de biens ou prestations de services	9 789 714	10 088 238	-2,96%
Dotations aux amort. & provisions & Valeurs nettes comptables des charges cédés	11 057 318	6 590 548	67,78%	Produits des cessions d'éléments d'actif			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	112 934 921	105 716 819	6,83%	Autres produits de gestion	195 880	64 387	204,22%
CHARGES D'INTERVENTION				Production stockée et immobilisée	141 588	89 087	58,93%
Transferts aux ménages	474 694	485 482	-2,22%	Reprise sur amort. & provisions	2 706 022	2 542 627	6,43%
Transferts aux autres collectivités	622 508	584 539	6,50%	Reprise du financement	6 021 273	2 270 188	165,23%
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	1 097 202	1 070 021	2,54%	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	111 345 493	108 200 415	2,91%
CHARGES FINANCIÈRES				PRODUITS FINANCIERS			
Pertes de change				Gains de change			
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0	0		TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0	0	
TOTAL CHARGES	114 032 123	106 786 840	6,78%	TOTAL PRODUITS	111 345 493	108 200 415	2,91%
Résultat de l'activité (bénéfice)		1 413 574		Résultat de l'activité (perte)	2 686 630		
TOTAL GENERAL	114 032 123	108 200 415		TOTAL GENERAL	114 032 123	108 200 415	

Tableau 14 - Compte de résultat détaillé

Les dépenses du compte de résultat s'établissent à **114 032 123 €**, elles ont augmenté + **6.78 %** par rapport à 2023. Les recettes s'élèvent à **111 345 493 €** pour 2024, elles sont en hausse de + **2.91 %** par rapport à l'année dernière.

L'analyse qui suit permettra d'expliquer ces variations.

3.1.1. Les charges

L'augmentation des charges en 2024 par rapport à l'année 2023 est de **+ 6.78 %** au niveau de l'Université. En revanche, lorsque nous analysons chaque poste de dépenses, nous pouvons constater une évolution disparate sur ces postes.

👉 LES CHARGES PAR STRUCTURE

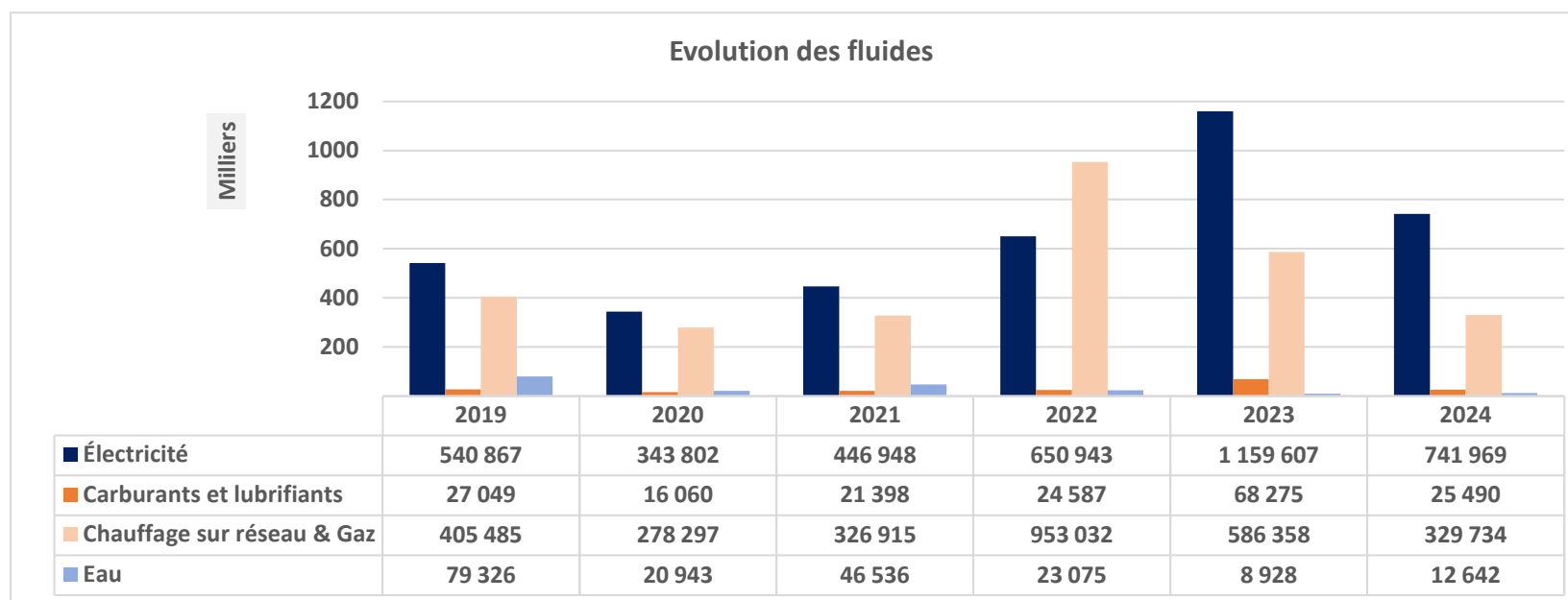
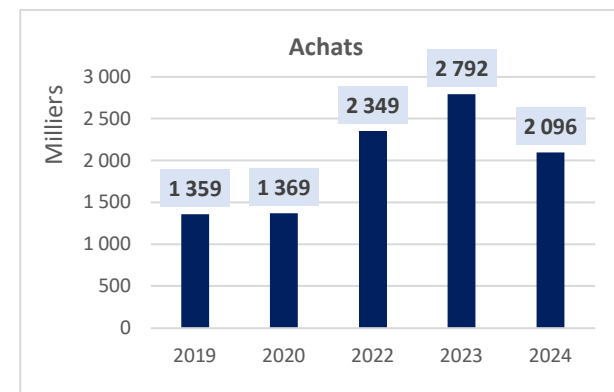
	2024				2023			
CHARGES	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
CHARGES DE FONCTIONNEMENT								
Achats	1 499 767	219 900	376 209	2 095 877	2 403 686	197 888	190 925	2 792 498
Sous-traitance et service extérieurs	3 545 991	420 830	17 221	3 984 042	2 798 889	219 978	29 401	3 048 268
Autres services extérieurs	5 608 961	870 907	178 158	6 658 026	5 053 408	706 078	138 164	5 897 650
Charges de personnel	51 478 165	336 257	866 141	52 680 563	49 700 314	339 218	625 409	50 664 941
Charges sociales	33 344 805	194 449	563 279	34 102 533	32 709 940	190 928	380 536	33 281 405
Autres charges de personnel	375 255	1 672	3 231	380 159	448 615	950	1 405	450 971
Autres charges de fonctionnement	1 677 691	209 474	89 240	1 976 405	2 727 849	204 464	58 224	2 990 537
Dotations aux amort. & provisions	10 729 868	174 065	153 385	11 057 318	6 319 133	175 180	96 236	6 590 548
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	108 260 503	2 427 554	2 246 865	112 934 921	102 161 834	2 034 685	1 520 301	105 716 819
CHARGES D'INTERVENTION								
Transferts aux ménages	399 045	0	75 649	474 694	424 251	0	61 231	485 482
Transferts aux autres collectivités	584 428	0	38 080	622 508	538 311	5 000	41 228	584 539
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	983 473	0	113 729	1 097 202	962 562	5 000	102 459	1 070 021
CHARGES FINANCIÈRES								
Pertes de change	0	0	0	0	45	0	0	45
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0	0	0	0	45	0	0	45
TOTAL CHARGES	109 243 976	2 427 554	2 360 594	114 032 123	103 124 441	2 039 685	1 622 760	106 786 886

Tableau 15 - Compte de résultat par entité

LES ACHATS

➔ Les Fluides : - 57 % par rapport à 2023

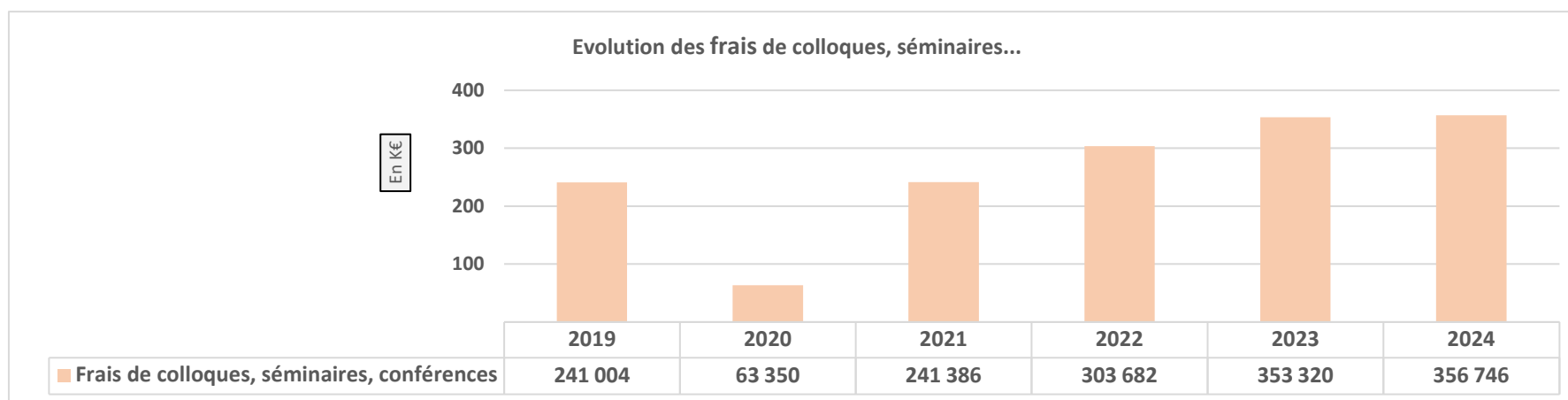
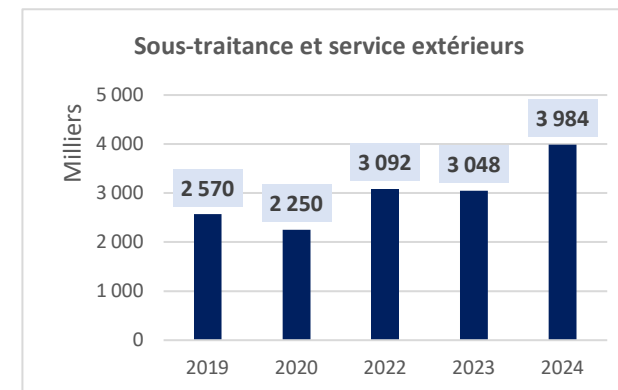
- Electricité : - 36 % soit - 417 K€ par rapport à 2023 correspondant à une baisse des tarifs d'EDF pour l'année 2024 mais + 201 K€ par rapport à 2019 ;
- Gaz : une diminution de - 47 % liée à l'adhésion d'UBM, au 1^{er} janvier 2024, au marché de fourniture de gaz de la DAE et à un avoir sur la refacturation IDEX par la SRIA d'un montant de 108 K ;
- Chauffage sur réseau : la baisse des coûts de l'énergie est également visible sur ce poste avec une baisse de - 15 % soit - 8 345 € ;
- Eau : poste accusant une baisse de - 4 K€ s'expliquant par la répartition d'une facture entre consommation propre et taxe.



- ➔ **Les achats de fournitures et matériels d'enseignement** : Ce poste est globalement stable (+ 10 K€ soit 1 %). Cependant, une répartition différente entre les fournitures administratives (+ 40 K€) et matériels d'enseignement et de recherche (- 54 K€) est constatée. L'augmentation des fournitures administratives est principalement due au coût du papier (+ 12 K€), à l'équipement pour le SCD de rayonnages et porte-revues à hauteur de 6 920 € et d'achat de diplômes pour environ 4 K€.

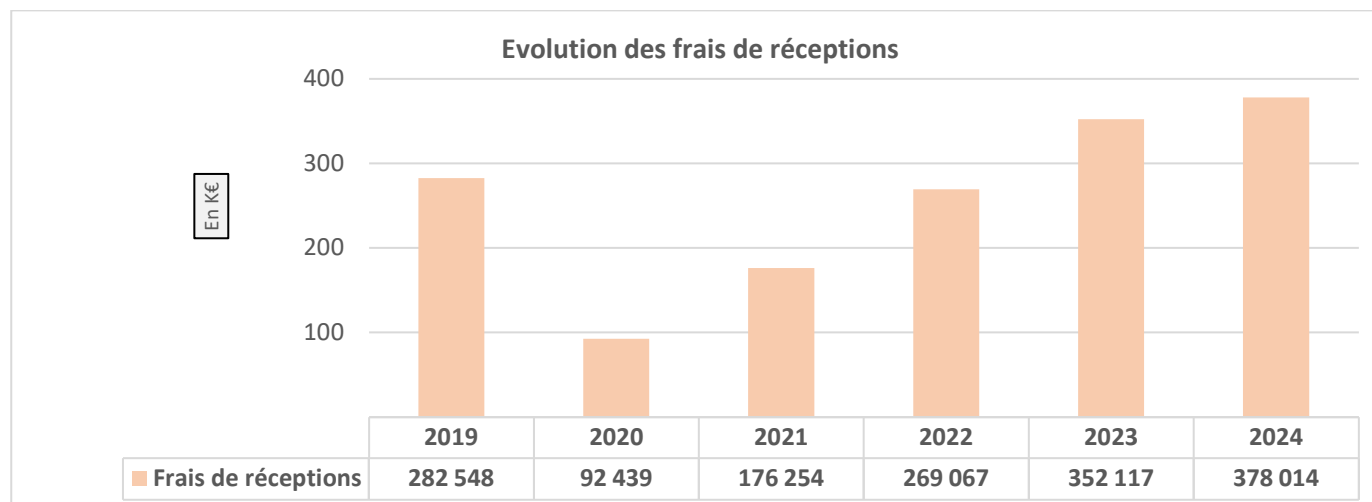
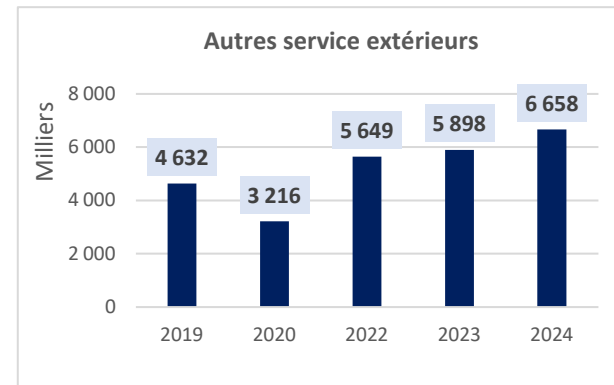
LES SERVICES EXTERIEURS

- ➔ **Les installations techniques, matériel et outillage** sont en augmentation de + 20 K€ due à la commande de blocs pour la sécurisation du parking suite à l'intrusion des Gens du voyage - GDV.
- ➔ **Les locations** progressent de + 59 K€ dues au loyer de maintenance versé à la SRIA (+ 45 K€ avec intégration de la CLEFF) ainsi qu'à l'organisation d'événements avec location de salles et d'espaces par la DIVEC pour 15 K€.
- ➔ **Les dépenses d'entretien et réparation des constructions** sont en hausse compte tenu des intrusions et dégradations des bâtiments en forte évolution.
- ➔ **Les dépenses de maintenance des terrains** retracent la nécessité pour l'établissement de recourir à un fournisseur pour le traitement curatif contre les nuisibles notamment les rats, + 5 500 €.
- ➔ **La maintenance des installations techniques, matériel et outillage** accuse une majoration de 68 % soit près de 80 K€ en partie à cause du vieillissement du « parc ascenseurs » de l'université.
- ➔ **Les dépenses d'assurances** augmentent de 33 K€ soit + 39 % ; il s'agit d'une valorisation générale pour ce secteur d'activité qui se poursuivra également sur l'année 2025.
- ➔ **Les études et recherche** ont doublé cette année par rapport à 2023 avec + 231 K€. Sont notamment comprises dans ces charges, une étude des facteurs clés de réussite et des axes de développement de la CLEFF pour 117,6 K€, une mise à jour du DTA des bâtiments UBM Pessac (4 K€), une évaluation des risques d'exposition des travailleurs du radon dans les bâtiments (20 K€), une étude à la production du schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale - DDRS (27 K€), une aide au montage de projets Erasmus (13 K€) et la réalisation d'une étude relative à l'évolution de l'organisation du SIGDU (20 K€).
- ➔ **Les achats de documentation** font état d'une baisse de 1 % par rapport à l'année dernière (- 9 K€).
- ➔ **Les frais de colloques ou séminaires** : ce compte retrace les frais liés à des colloques organisés ou co-organisés par l'université. Il montre une légère augmentation de 3 K€ par rapport à 2023 soit + 1 %.



👉 LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

- ➔ **Le personnel prêté à l'établissement** : + 1 286 €, les astreintes de nov. et déc. 2024 ont été comptabilisées contrairement à 2023 où aucune CAPAC n'avait été constatée.
- ➔ **Les frais d'actes et de contentieux** : une progression de 100 % soit 7 255 €, principalement due aux actes liés à la présence récurrente des gens du voyage tout au long de l'année.
- ➔ **Les frais divers** : hausse de 28 K€ soit + 19 %.
- ➔ **Les catalogues et imprimés** : une baisse de - 62 % soit + 19 K€ : Les Presses Universitaires de Bordeaux (PUB) ont rencontré des problèmes de ressources humaines impactant leur activité ; à cela s'ajoutent le blocage de l'université en avril et des difficultés dans la finalisation de leur site internet. De plus, la décision a été prise de diminuer le nombre d'exemplaires au 1^{er} tirage et de privilégier l'impression numérique à l'impression Offset plus onéreuse.
- ➔ **Les Publications** : + 58 K€ ; cette croissance correspond au paiement des factures liées aux marchés d'impression numérique et de façonnage d'ouvrages et d'impression offset.
- ➔ **Les frais d'inscription aux colloques** : ce poste est en augmentation de + 66 % soit + 13 K€.
- ➔ **Les frais de déménagement** : en dépit de la fin des travaux de l'opération Campus, une hausse de + 7.6 K€ € est constatée. L'IUT a procédé au déménagement d'un local d'archives pour y effectuer des travaux (+3 K€). Le service de la Recherche a également déplacé des œuvres (+ 5 K€).
- ➔ **Les frais de réceptions** comptabilisent une hausse de + 7 % soit + 25 K€ par rapport à 2023. L'augmentation des tarifs dans le secteur alimentaire (traiteurs, restaurateurs, achats de denrées) explique en grande partie ce surcoût. Sont néanmoins à noter les événements et actions suivants : l'inauguration de la CLEFF pour 4 K€ ; 3,5 K€ de dépenses 2023 non comptabilisées en CAPAC, des cérémonies 2024 de remise de diplômes + 5.5 K€ (Master Langues, DAEU A) ;

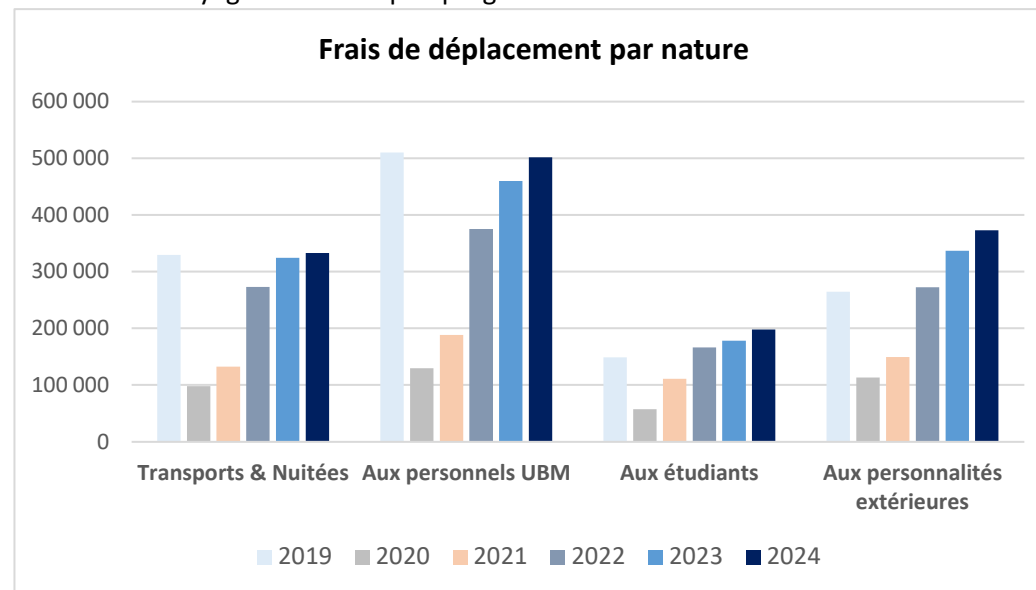


- ➔ **Les Frais de déplacement** : dans l'ensemble, les données montrent une tendance à la hausse des remboursements dans presque toutes les catégories, avec une augmentation totale **des dépenses de frais de déplacement de + 8%**, soit + de 100 K€. Cette progression est inférieure à celle de l'année passée. Seules les dépenses relatives aux transports et nuitées effectuées dans le cadre du marché voyages ont assez peu progressé.

La tendance à la **hausse observée depuis quelques années se poursuit mais de façon moins marquée**. Les frais de déplacement ont cette année dépassé ceux de l'année précédant la COVID-19.

Cette situation peut être expliquée par plusieurs facteurs. D'une part, la Politique de voyages a été révisée à deux reprises en 2024 permettant d'ajuster les taux de remboursement en fonction des **évolutions des prestations (notamment hôtelières) liées à l'organisation des Jeux Olympiques en France** ainsi qu'à l'augmentation des tarifs dans les grandes villes en raison de **l'inflation généralisée des prix**.

A titre d'exemple, la nuitée en Métropole est désormais remboursée entre 150 et 170 € selon les villes.



Type de remboursements	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var. 24/23
Transports & Nuitées	329 263	98 001	132 295	273 017	324 209	332 742	3%
Aux personnels UBM	509 892	129 899	188 250	375 215	459 746	501 803	9%
Aux étudiants	148 905	57 254	111 084	166 259	178 122	197 835	11%
Aux personnalités extérieures	264 433	113 067	149 394	272 253	336 700	372 958	11%
TOTAL	1 252 494	398 221	581 024	1 086 745	1 298 777	1 405 338	8%

Tableau 16 - Frais de déplacement par nature

L'année 2024 confirme une tendance amorcée en 2023 :

La stabilisation du nombre de missions (+ 84 missions sur l'année, déduction faite des missions annulées et des missions sans frais). Même si la tendance générale du nombre de missions est légèrement à la hausse, seules 6 EB ont augmenté leur nombre de missions, quand 5 autres les ont diminuées.

Comme les années passées, l'EB réalisant le plus de missions, au sein de l'université Bordeaux Montaigne, reste celle de la Recherche, activité prédominante - avec celle d'enseignement - dans les universités.

Dans le cadre de la création de la CLEFF, la structure budgétaire de l'établissement a été modifiée au 01/01/2024 avec la création d'un CRB 922 CLEFF et la suppression du 907 DEFLE.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var. 24/23
Nombre TOTAL de missions par EB	5070	2154	2936	4519	4781	4797	0%
900 – Support	415	102	202	386	398	382	-4%
901 - UFR Humanités	168	53	104	154	137	151	10%
902 - UFR Langues et Civilisations	217	113	136	168	163	194	19%
903 - UFR Sciences des Territoires et de la Communication	468	151	211	350	338	272	-20%
904 – IUT	98	45	75	88	131	153	17%
906 – IJBA	127	66	128	151	165	124	-25%
907 - DEFLE (fin de l'EB au 01/01/2024)	11	1	13	33	12		
912 – SCD	45	8	25	49	35	47	34%
913 – Soutien	120	51	78	135	168	155	-8%
915 – DPIL	3	0	0	1	1	0	-100%
916 – DSIN	17	4	0	8	10	8	-20%
918 – Recherche	1572	572	846	1208	1157	1190	3%
920 – SIGDU	8	0	1	2	3	1	-67%
921 – CFA	49	8	44	90	99	193	95%
922 - CLEFF (nouvelle EB au 01/01/2024)						31	158%
Missions sans frais	1529	529	918	1462	1733	1725	0%
Missions annulées	223	451	155	234	231	171	-26%

A noter : le nombre de missions indiqué dans ce tableau n'inclut pas les dépenses réalisées directement auprès du titulaire du marché voyages, AMPLITUDES VIGMA, pour lesquelles un OM n'est pas toujours demandé par les EB.

Tableau 17 - Nombre de missions par EB

Contrairement à l'année 2023, **les déplacements en Afrique ont fortement diminué. Ceux en Asie ont en revanche nettement augmenté.**

Les déplacements intra-métropole sont toujours aussi nombreux.

Plusieurs évènements politiques mondiaux ont encore marqué l'année 2024. A ceux-ci s'ajoutent les effets des changements climatiques qui provoquent des catastrophes naturelles limitant les déplacements vers les continents impactés.

Malgré les conflits internationaux (poursuite de la guerre à Gaza, tensions autour de Taïwan, guerre en Ukraine, conflit entre Israël et le Hamas), les missionnaires ont maintenu leurs déplacements à l'étranger, en respectant les conseils et consignes de sécurité applicables à chaque pays et préconisés par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Déplacements par zone géographique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var. 24/23
AFRIQUE	67	26	18	48	73	62	-15%
AMERIQUE	101	9	5	26	43	44	2%
ASIE	25	2	1	5	10	19	90%
EUROPE	3115	1135	1836	2729	2683	2759	3%
<i>Dont France</i>			1704	2381	2359	2393	1%
EUROPE-ASIE	6	1	2	15	1	12	1100%
OCEANIE	0	0	1	0	1	0	-100%
OUTRE-MER	4	1	0	0	6	5	-17%
Missions sans frais	1529	529	918	1462	1733	1725	0%
Missions annulées	223	451	155	234	231	171	-26%
Nombre de déplacements	5070	2154	2936	4519	4781	4797	1%

Tableau 18 - Déplacements par zone géographique

FOCUS SUR LE MARCHE VOYAGE A L'UNIVERSITE

Depuis le 01/01/2023, l'université Bordeaux Montaigne a **intégré un marché national** dont le titulaire est **AMPLITUDES VIGMA**. Le paiement des dépenses dans le cadre du marché voyage est effectué grâce au système de **carte logée** (ou carte voyageur) permettant de gérer simplement et efficacement les dépenses liées aux déplacements professionnels des missionnaires de l'établissement en les centralisant sur un compte unique.

Ainsi, l'hébergeur de la carte logée, AMERICAN EXPRESS, recense l'ensemble de ces frais (transport et hébergement), rembourse AMPLITUDES VIGMA puis transmet à l'université un **Relevé d'Opérations (ROP)**. Ce ROP mensuel reprend toutes les informations saisies par les gestionnaires chargés de voyage, lors d'une réservation effectuée sur la plateforme KDS-NEO.

EB	2023		2024		Var. 24/23
	Montant HTR	Nombre de DP	Montant HTR	Nombre de DP	
900 - Support	167 850	610	184 153	535	10%
901 - UFR Humanités	20 845	69	29 649	89	42%
902 - UFR Langues et Civilisations	19 177	132	12 050	123	-37%
903 - UFR Sciences des Territoires et de la Communication	51 700	74	40 333	70	-22%
904 - IUT	10 959	53	18 059	46	65%
906 - IJBA	50 658	112	53 804	106	6%
907 - DEFLE	2 998	8	-	-	-100%
912 - SCD	2 916	18	5 752	55	97%
913 - Soutien	19 547	77	41 947	99	115%
915 - DPIL	446	1	1	1	-100%
916 - DSIN	194	2	4 410	8	2173%
918 - Recherche	337 244	965	360 271	874	7%
920 - SIGDU	-	-	143	2	
921 - CFA	25 268	30	64 492	50	155%
922 - CLEFF	-	-	5 384	11	
TOTAL	709 802	2 151	820 448	2 069	16%

Tableau 19 – Demandes de paiement liées au marché voyageur

Le traitement du ROP, document très dense, nécessitant un retraitement minutieux, a fait l'objet d'une rédaction par l'Agence comptable en 2023 d'une fiche de procédure précisant la méthodologie de gestion.

Le Pôle Dépenses de Personnel est en charge de la mise en paiement du ROP avant tout contrôle. Puis, celui-ci effectue les contrôles de payeur (respect des taux de remboursement de la politique voyages, contrôle des ordres de missions...) et émet les demandes de paiement sur chaque EB afin d'effectuer la consommation des crédits de paiement.

- ➔ **Les autres frais et commissions**, ce poste enregistre les commissions sur carte bleue et frais de virements internationaux. Il affiche une hausse de + 32 % soit + 5 K€ expliquée par l'utilisation de plus en plus courante des encaissements des inscriptions des droits d'inscription via Guichet.
- ➔ **Les frais de recrutement du personnel** : ce poste enregistre une hausse très importante (+ 18 K€) liée aux frais de recrutement du directeur adjoint de la DPIL, d'un Développeur ETL (projet Sirocco) et d'un Administrateur systèmes et réseaux (projet Univers).
- ➔ **Les prestations de gardiennage** : + 93 % soit + 240 K€ s'expliquant notamment par le renforcement de l'équipe sécurité incendie lié au mouvement social des étudiants ayant entraîné le blocage de l'université.
- ➔ **Les prestations de nettoyage**, une baisse de - 13 % soit - 81 K€ provenant des difficultés du titulaire du marché à réaliser des prestations de qualité.

- ➔ **Les prestations extérieures d'informatique** affichent une hausse de + 17 % soit + 27 K€.
- ➔ **Les autres prestations diverses** sont en hausse de + 24 % soit près de + 200 K€. Elle concerne essentiellement des dépenses réalisées pour des festivals et des cinés plein air, pour des travaux de retranscription écrite du colloque BRE, pour des ateliers Etu'Récup et Waste déchets, des séances de bien-être, de stage d'auto défense et d'atelier de gestion stress à destination des étudiants.
L'augmentation s'explique aussi par les charges du SIGDU liées à la facture de l'Eau Bordeaux Métropole pour la redevance assainissement + 50 K et à des contrôles inopinés des rejets des eaux usées et pluviales par la SABOM + 16 K€.

📌 LES IMPOTS ET TAXES

- ➔ **Les taxes diverses** : une augmentation de + 5 % soit + 8 K€ dont 4 K€ pour la comptabilisation en CAPAC de la taxe pollution et eaux usées.
- ➔ **La contribution FIPHFP** : Une hausse de + 47 % soit + 17 K€

	2020	2021	2022	2023	2024	Var. 24/23
Contributions FIPHFP	148 993	131 186	101 003	37 824	55 522	46,79%

Tableau 20 - Evolution de la contribution versée au FIPHFP

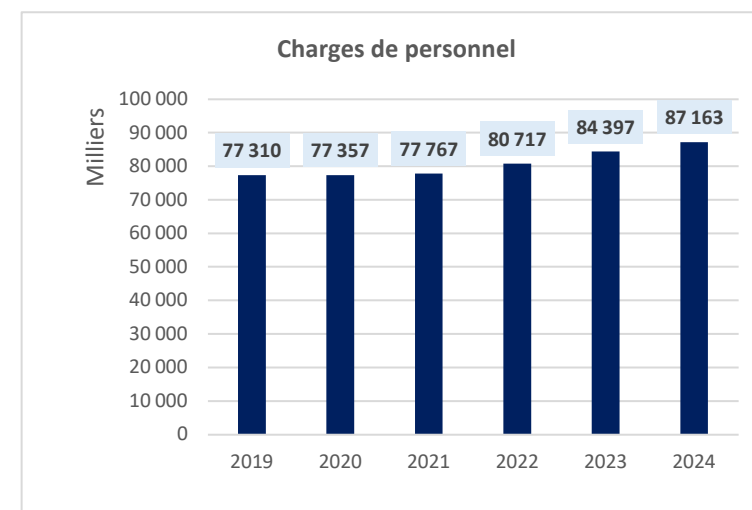
📌 LES CHARGES DE PERSONNEL

Pour rappel en comptabilité budgétaire, les impôts et taxes sont rattachés à l'enveloppe de personnel.
Afin de faciliter l'analyse, nous allons donc les inclure.

La masse salariale et les impôts et taxes rattachés affichent une augmentation par rapport à l'année 2023 de + 2.8 M€ soit + 3.30 %.

L'écart entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire s'explique par :

- ➔ Les titres de recettes émis pour les versements liés aux congés maladies (CPAM) et pour les indus perçus à tort sur les rémunérations : - 134 628 € ;
- ➔ La variation entre les charges à comptabiliser des passifs sociaux qui augmente encore cette année de + 5.97 % : + 161 776 € ;
- ➔ Un titre de recettes pour annuler une demande de paiement de 2023 : - 600 €.



	2021	2022	2023	2024	Var. 24/23
Salaires et traitements	45 971 067	48 083 438	50 664 941	52 680 563	3,98%
Rémunérations principales	39 161 912	40 405 741	41 863 095	43 378 570	3,62%
Rémunérations accessoires dont heures complémentaires	3 343 325	3 500 700	3 394 571	3 707 101	9,21%
Passifs sociaux au titre des congés	-120 209	-8 227	207 772	44 807	-78,43%
Rémunérations accessoires primes et indemnités	3 348 208	3 992 517	4 887 182	5 175 037	6,61%
PPCR (transfert prime-point)	-258 815	-255 903	-253 012	-253 068	
Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	311 992	312 228	459 123	507 964	-11,91%
Supplément familial de traitement	296 070	273 634	259 046	254 780	
Indus liés à la paye	-23 846	-107 953	-102 884	-59 408	
Reversement IJSS	-87 571	-21 637	-45 045	-75 220	
Remboursement au titre des congés paternité		-7 662	-4 907		
Charges sociales	31 493 287	32 336 902	33 281 405	34 102 533	2,47%
Autres charges de personnel	303 003	296 469	450 971	380 159	-15,70%
Prestations directes	161 142	194 673	210 152	325 143	54,72%
Œuvres sociales	14 629	24 718	27 996	19 419	-30,64%
Médecine du travail	39 200	39 200	128 800	3 630	-97,18%
Autres charges de personnel	88 032	37 878	84 022	31 967	-61,95%
Impôts et taxes sur rémunérations	1 156 208	1 157 712	1 132 045	1 189 731	5,10%
Versement de transport	819 450	845 454	875 685	907 718	3,66%
Cotisation FNAL	204 860	211 256	218 536	226 491	3,64%
Contributions FIPHP	131 186	101 003	37 824	55 522	46,79%
Divers	711	0	0	0	
Comptabilité générale	78 923 565	81 874 520	85 529 361	88 352 986	3,30%
Comptabilité budgétaire	78 987 713	82 076 164	85 400 362	88 326 438	3,43%

Tableau 21 - La masse salariale

La variation des crédits de paiement consommés entre 2023 et 2024 s'élève à **+ 2,9 M€**, soit **+ 3.43 %** contre 4.05 %.

Grâce à l'analyse réalisée par **la Cellule d'Aide au pilotage**, la variation 2023-2024 s'explique par les divers éléments ci-dessous.

L'évolution des salaires et traitements est de **3,98 % soit + 2 M€** et celle des charges sociales de **+ 2,47 % soit + 821 K€**. Les principaux facteurs sont :

- ➡ **L'augmentation des effectifs** : + 15,3 ETPT pour les BIATSS contractuels et + 15,9 ETPT pour les enseignants contractuels ;
- ➡ **La hausse du point d'indice** en juillet 2023 ;
- ➡ **La revalorisation des grilles** (+ 5 points) en janvier 2024 ;
- ➡ **L'impact de différentes mesures sur les rémunérations accessoires, primes et indemnités** ;
- ➡ **La hausse des heures de cours complémentaires**.

En analysant en détail chaque poste des charges de personnel, nous pouvons observer des variations, à la hausse comme à la baisse. En voici le détail :

1. L'extension en année pleine des **mesures « GUERINI »** annoncées en juillet 2023 impactent l'exercice 2024 à hauteur **+ 745 K€** en coût chargé, réparties comme suit :
 - **Revalorisation du point d'indice** de + 1,5% : **+ 635 K€** ;
 - **Revalorisation des grilles** (+ 5 points pour tous les échelons/chevrons) : **+ 601 K€** (dont 419 K€ pour les titulaires et 184 K€ pour les contractuels) ;
 - **Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle** (PPAE) : **- 525 K€**. Sous conditions de rémunération et de période de contrat, elle a été versée à 719 agents à UBM en 2023 uniquement ;
 - **La hausse du remboursement transport** (prise en charge passant de 50 % à 75 % au 01/09/2023). Impact supplémentaire 2024 : **+23 K€** ;
 - **La revalorisation de certains échelons de catégorie B et C** : **+ 8 K€** ;
 - **La revalorisation de jours de congés indemnisés** (CET) : **+ 3 K€**.
2. Des mesures, à la fois obligatoires et à la discrétion de l'établissement, ont entraîné une **revalorisation des primes et indemnités des personnels** :
 - **Une augmentation de + 11 % du régime indemnitaire** pour chaque BIATSS titulaire et contractuel ;
 - Une forte revalorisation de **l'indemnité de fonction (volet C1 du RIPEC)**, mise en place le 1er janvier 2022 en remplacement de la PRES des enseignants-chercheurs. La partie statutaire du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs repose désormais sur un versement mensualisé, avec un montant annuel passant de 3 500 € en 2023 à **4 200 €** en 2024 ;
 - L'ancienne prime pour charges administratives (PCA) a été remplacée par le **volet C2 du RIPEC**, intitulé "**Indemnité de responsabilités particulières**" ;
 - **La possibilité de conversion des modalités de service** en indemnitaire a contribué à l'augmentation des versements ;
 - **La prime individuelle (volet C3 du RIPEC) et la PEDR** en fin de versement ont également progressé ;
 - **La PRES** pour les enseignants du second degré s'élève à **3 143 €** en 2024, contre 2 149 € en 2023, par enseignant.
3. La hausse du point d'indice en juillet 2023 a entraîné une **augmentation du taux horaire brut des heures complémentaires** (HTD), passant de 42,86 € à **43,50 €**, ce qui explique en partie la progression de ce poste de dépense.
4. Le volume d'**heures complémentaires** a augmenté de **+ 8 %**, passant de 73 926 heures en 2023 à **80 170 heures en 2024**. Cette évolution résulte de deux principaux facteurs :
 - La diminution du potentiel enseignant, en raison de la réduction du service statutaire des lecteurs à l'UFR Langues et Civilisations, ainsi que de l'augmentation des décharges liées à la mise en place du volet C2 du RIPEC ;
 - L'extension de l'offre de formation, avec le déploiement des bachelors universitaires de technologie (BUT) à l'IUT.

L'évaluation **des charges à payer des passifs sociaux** est réalisée par la Direction des Ressources Humaines puis contrôlée et comptabilisée par l'agence comptable pendant la période d'inventaire. Le montant total est en **augmentation de + 5.95 % par rapport à 2023**.

PASSIFS SOCIAUX	2021	2022	2023	2024	Var. 24/23
HCC ENSEIGNANTS ETS	578 066	627 504	638 925	769 580	20,45%
HCC ENSEIGNANTS EXTERIEURS	646 941	663 125	689 983	666 843	-3,35%
INDEMNITAIRE ENSEIGNANTS	433 583	128 719	112 234	78 879	-29,72%
RAFP	25 333	25 280	25 670	26 614	3,68%
TRAITEMENTS	166 524	332 364	157 758	144 091	-8,66%
CET	47 664	52 171	53 098	57 456	8,21%
FIPHFP	150 912	102 951	55 296	93 947	69,90%
CONGES CONTRACTUELS	112 689	121 013	218 715	235 157	7,52%
CONGES TITULAIRES	473 694	440 726	688 017	739 417	7,47%
FORFAIT TELETRAVAIL	14 195	0	17 857	16 233	-9,10%
FORFAIT MOBILITES DURABLES	13 737	17 700	50 000	35 700	-28,60%
PRIME INFLATION	60 100			0	
Dettes fiscales et sociales	2 723 439	2 511 555	2 707 553	2 863 919	5,78%
Prestations sociales	2 963	236	752	5 430	622,24%
Dettes fournisseurs	2 963	236	752	5 430	622,24%
TOTAL	2 726 402	2 511 791	2 708 305	2 869 349	5,95%

Tableau 22 - Les passifs sociaux

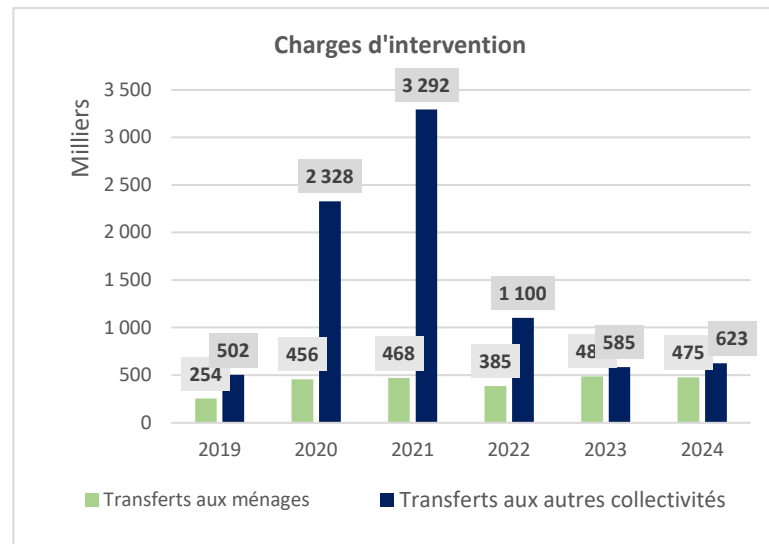
La hausse s'explique par les éléments suivants :

- ➡ **Les heures de cours complémentaires : + 107 K€** se justifiant par la hausse du point d'indice ayant un impact sur le taux horaire HTD brut (de 42,86 € à 43,50 €) ;
- ➡ **L'indemnitaire enseignant : - 33 K€** en raison des modalités de remplacement des enseignants ;
- ➡ **Les traitements : - 13 K€** grâce à une meilleure anticipation lors de la prise en charge en paie ;
- ➡ **Les congés non pris par les titulaires et les contractuels : + 67,8 K€.** Cette augmentation s'explique par la hausse du coût moyen journalier, toutes catégories confondues, augmentant de + 29.41 %, soit + 50.67 € alors que les jours restant à prendre amorcent une baisse de - 17.81 % passant de 5092 jours en 2023 à 4185 jours en 2024 ;
- ➡ **L'indemnité pour les mobilités durables : - 14.3 K€** en cohérence davantage avec la réalité ;
- ➡ **Le forfait télétravail : - 1.6 K€** en adéquation avec la réalité ;
- ➡ **La contribution FIPHFP : + 38.5 K€**, le nombre d'agents BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) passant de 59 en 2023 à 62 en 2024 ;

- ➔ **Prestations sociales : + 4.7 K€** essentiellement lié à la participation d'UBM pour la restauration du personnel.

👉 LES CHARGES D'INTERVENTION

- ➔ **Les subventions allouées aux étudiants ou aux personnels** ont diminué de - 10 K€ :
 - Les aides sociales et d'urgences octroyées dans le cadre du FSDIE aux étudiants s'élèvent à 123 K€ ;
 - Les aides à la mobilité d'un montant de 20 K€ accusent une baisse de - 3 K€ ;
 - La prestation versée au centre d'inclusion et de préparation des sourds à l'enseignement supérieur (CESENS) : + 20 K€ ;
 - L'aide aux apprentis pour la restauration versée au CROUS a augmenté de + 3 K€. A contrario, celle accordée pour l'hébergement diminue de - 11 K€.
 - Les bourses payées dans le cadre du Mécénat VIDELOT baissent de - 25 K€.
- ➔ **Les subventions allouées aux autres entités** augmentent de + 6 % ; cela correspond essentiellement à la hausse des versements aux associations.



👉 LES AUTRES CHARGES DE GESTION

- ➔ **Les redevances pour concessions, brevets, licences** : une hausse de + 33 % soit + 90 K€ s'expliquant en partie pour la DSIN + 75 K. Le pôle réseau système a été confronté à une hausse majeure des maintenances VMware, suite à un changement de fournisseur dans le cadre du marché national. Cette augmentation est consécutive au passage des licences perpétuelles en mode abonnements. Des négociations initiées au niveau mondial ont mené à une augmentation raisonnée pour 2024. Mais à partir de 2025, les tarifs seront multipliés par cinq. Cette hausse a également touché la Recherche + 7.9 K€ et le CFA pour + 13 K€ dont 4.50 € pour l'outil STUDEA.
- ➔ **Les droits d'auteur et de reproduction** : + 17 % d'augmentation soit + de 7 K€.
- ➔ **Les admissions en non-valeur sur les créances devenues irrécouvrables** : une baisse importante (- 56 %) en raison de la mise en place de la politique de recouvrement en vigueur depuis 2023.
- ➔ **Le compte valeur nette comptable** : ce compte retrace les cessions non totalement amorties réalisées par l'Université. Cette année, le montant des sorties non entièrement amorties est de 3.9 M€ et concernent essentiellement la sortie de l'actif des travaux impactés par la rénovation des bâtiments dans le cadre de l'opération Campus.
- ➔ **Les annulations de titres de recettes des exercices antérieurs** : - 13 K€ soit une baisse de - 5 %.

LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Le montant total des dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions varie légèrement + 8.52 %.

Dotations aux amortissements & aux provisions	2022	2023	2024	Var. 24/23
Dotations aux amortissements	3 751 059	3 986 248	4 353 594	9,22%
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	1 691 478	1 635 386	1 795 842	9,81%
Dotations pour risques et charges	892 943	957 725	990 780	3,45%
Totaux	6 335 480	6 579 359	7 140 216	8,52%

Tableau 23 - Les dotations aux amortissements et aux provisions

- ➔ **Les amortissements : + 9.22 %** par rapport à l'année dernière, cohérent avec les entrées à l'actif notamment le bâtiment de la MSHBx et la villa des arts. Le montant des amortissements représente **3.82 %** des charges de l'exercice. Ils sont financés à hauteur de **58 %** par les reprises de financement des subventions (2.5 M€) en neutralisant les impacts des sorties liées aux travaux de l'opération Campus (3.5 M€).
- ➔ **Les provisions sur créances douteuses : + 17.86 %**, cette année les créances non recouvrées augmentent du fait de la transformation d'un poste de CDD à temps plein en contrat d'apprentissage qui était en charge de cette mission. La provision sur **les créances non recouvrées** est calculée selon la date d'émission du titre de recette.
- ➔ **Les provisions pour litige : + 8 K€** pour trois litiges en cours au 31/12/2024 pour 8 K€.
- ➔ **La provision pour gros travaux** : le plan prévisionnel des gros travaux et/ou réparations arrive à son terme en 2023. Un plan est en cours d'élaboration avec la Direction du Patrimoine pour les exercices à venir.

Modalité de calcul des provisions	
25%	Titre émis en 2023
50%	Titre émis en 2022
75%	Titre émis en 2021
100%	Titre émis avant 2020

Provisions	2023	2024	Var. 24/23
Sur les créances	289 502	341 198	17,86%
Sur les stocks - AUSONIUS	458 264	493 765	7,75%
Sur les stocks - PUB	887 620	960 879	8,25%
Sur les comptes Epargne Temps	921 724	973 727	5,64%
Pour accidents du travail	9 601	9 053	-5,71%
Pour risques et litiges	4 000	8 000	100,00%
Pour gros travaux - Décision CA du 18/09/20	22 400	0	-100,00%
Totaux	2 593 111	2 786 622	7,46%

Tableau 24 - Les dotations aux provisions

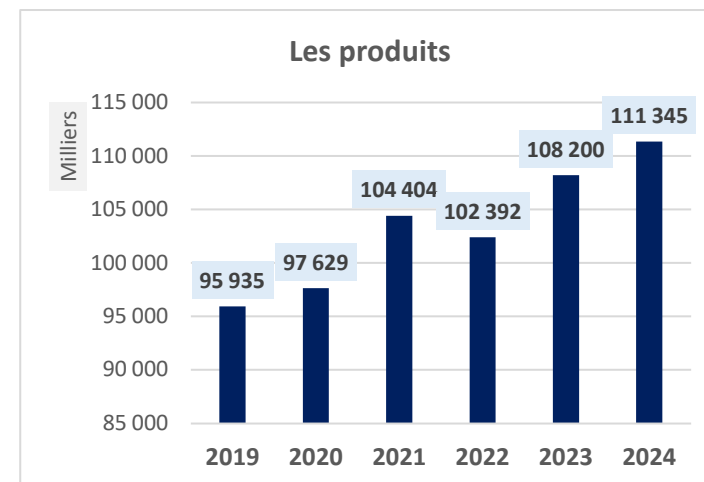
Tx provision / Millésime titre de recette	2024	
	Montant à recouvrer HT	Montant Provisionné
25%	351 222	87 806
2023	351 222	87 806
50%	135 215	67 608
2022	135 215	67 608
75%	43 333	32 500
2021	43 333	32 500
100%	153 285	153 285
2020	24 330	24 330
2019	45 696	45 696
2018	52 395	52 395
2017	30 864	30 864
Totaux	683 056	341 198

3.1.2. Les produits

Ils augmentent de **+ 2.91 % en 2024 contre + 5.67 %** en 2023 au niveau de l'Université, toutes entités confondues et se décomposent ainsi :

PRODUITS	2022	2023	2024	Var. 24/23
Produits sans contrepartie directe	88 885 404	93 145 888	92 491 016	-0,70%
Produits avec contrepartie directe	8 666 516	10 127 048	9 828 285	-2,95%
Autres produits	4 839 864	4 927 478	9 026 192	83,18%
Total	102 391 784	108 200 415	111 345 493	2,91%

Tableau 25 - Les produits



Et les produits par entités se répartissent ainsi :

PRODUITS	2024				2023			
	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
Produits sans contrepartie directe	91 736 695	742 821	11 500	92 491 016	92 428 569	707 819	9 500	93 145 888
Produits avec contrepartie directe	4 656 383	2 031 613	3 140 288	9 828 285	5 245 797	1 721 288	3 159 963	10 127 048
Autres produits	9 007 134	16 480	2 579	9 026 192	4 902 767	16 659	8 052	4 927 478
Total	105 400 212	2 790 914	3 154 367	111 345 493	102 577 133	2 445 766	3 177 515	108 200 415

Tableau 26 - Les produits par entités

Nous allons procéder à l'étude de chaque catégorie de produit afin d'analyser chaque variation ci-après :

PRODUITS	Variation 2024/2023			
	Etablissement	SIGDU	CFA	UBM
Produits sans contrepartie directe	-0,78%	4,95%	21,05%	-0,70%
Produits avec contrepartie directe	-11,28%	18,03%	-0,62%	-2,95%
Autres produits	85,25%	-1,08%	-67,97%	83,18%
Total	2,87%	14,11%	-0,73%	2,91%

Tableau 27 - Les variations par catégorie de produits

☞ LES PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE

Sont comptabilisés dans cette catégorie la subvention pour charge de service public, les autres subventions publiques, les dons et legs et la fiscalité affectée.

- ➡ **La subvention pour charge de service public (SCSP) :** Le montant définitif, **notifié le 16/12/2024** par le Ministère, s'élève à **88 324 903 €** soit **+ 350 K€** par rapport à 2023 représentant un accroissement de + 0.4%.

	2024	2023	2022	2021
SCSP	88 324 903	87 973 322	84 794 892	83 269 344
<i>Dont - Masse salariale</i>	82 103 284	81 084 374	78 102 851	77 311 123
<i>Dont - Fonctionnement</i>	6 221 619	6 888 948	6 692 041	6 139 780

Tableau 28 - Evolution de la SCSP

Les principales évolutions de la SCSP sont les suivantes :

☞ **De la masse salariale pour + 1 M€** qui se décompose notamment par :

- + 80 K€ au titre du financement en année pleine des places en FSS ou PAREO, correspondant au versement de la dernière tranche des crédits ouverts sur la mission « Plan de relance » ;
- + 137 K€, une dotation dans le cadre de la professionnalisation - Aides supplémentaires sont allouées au titre de la troisième année de BUT ;
- + 375 K€ financement à hauteur de 50 % des mesures indiciaires du Rendez-vous salarial du 12 juin 2023, pour les personnels émergeant sur les crédits de masse salariale du plafond Etat ;
- + 88 K€ pour la création de nouveaux contrats doctoraux à la rentrée 2024 et pour la revalorisation des contrats doctoraux ;
- + 366 K€ Essentiellement lié à la loi de programmation de la recherche qui a été initié depuis 2019 ;
- - 28 K€ sur le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP).

☞ **Du fonctionnement pour - 667 K€** qui se ventile de la manière suivante :

- - 666 K€ pour le soutien au surcoût énergétique ;
- + 50 K€ pour la dotation de mise en sécurité ;
- + 54 K€ pour les aides spécifiques pour les étudiants en situation de handicap ;
- + 60 K€ alloués pour les moyens des laboratoires ;
- - 118 K€ concernant la compensation de l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers ;
- - 15 K€ au titre de l'IUF ;
- - 37 K€ diverses actions spécifiques.

- ➡ **Les autres subventions :** représentant 3.25 % des recettes de fonctionnement, elles augmentent de + 0.7M€ par rapport à 2023.

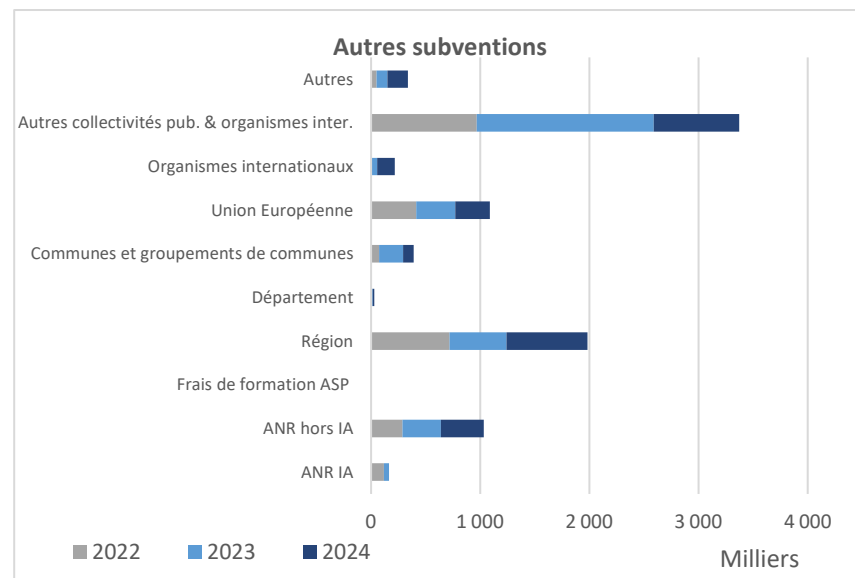
Subventions de fonctionnement Etat et autres entités publiques	2022	2023	2024	Var. 24/23
Autres ministères	107 853	228 326	118 289	-48%
ANR IA	119 717	47 562	0	-100%
ANR hors IA	289 471	352 463	390 846	11%
Frais de formation ASP	4 500	0	0	
Région	720 575	521 032	741 609	42%
Département	4 500	12 600	14 583	16%
Communes et groupements de communes	76 315	218 755	95 098	-57%
Union Européenne	416 062	355 670	318 198	-11%
Organismes internationaux	1 784	56 812	160 886	183%
Autres collectivités pub. & organismes inter.	968 862	1 621 016	784 052	-52%
Autres	52 942	97 178	188 042	94%
Totaux	2 762 581	3 511 416	2 811 605	-19,93%

Tableau 29 - Les subventions

Il est à noter que les subventions accordées pour les projets pluriannuels de recherche ou de pédagogie sont **comptabilisées à l'avancement** en comptabilité générale, c'est-à-dire que **la recette est constatée à hauteur du montant des dépenses effectuées sur l'exercice**. Par conséquent, les montants constatés dans le compte financier ne correspondent pas forcément aux montants alloués par les partenaires.

Cette année, **les subventions liées à la recherche augmentent de + 14 % soit + 280 K€** alors que d'important projet, comme l'IDEX ou le LABEX se sont terminés en 2023 (452 K€ en 2023). Cette hausse s'explique par l'obtention de nouveaux projets comme :

- **ANR Label SAPS** pour 698 K€ dont **98 K€** en 2024 ;
- **Européen collaboratif** en tant que partenaire sur le projet AUTOMATA d'Archéosciences ;
- Réseau régional de recherche pour **100 K€** sur la légitimation des politiques publiques ;



Domaine financé	2022	2023	2024	Var. 24/23
CFA	5 238	9 500	11 500	21,05%
Hors recherches *	472 422	1 298 327	385 355	-70,32%
Recherches	2 059 548	1 991 033	2 270 272	14,02%
Immobilier	225 374	212 555	144 478	-32,03%
Totaux	2 762 581	3 511 416	2 811 605	
Part recherche	74,55%	56,70%	80,75%	

Tableau 30 - Domaine financé

Tableau 30 - Domaine financé

En 2024, la communauté a été aussi très impliquée sur l'AAP SHS du ministère pour lequel en fin d'année, l'UBM est partenaire de deux projets labélisés (impact investissement temps sur 2024 et impact financier sur 2025).

Cette année, la diminution des subventions sur l'immobilier s'explique par l'obtention en 2023 du dispositif d'une aide financière de l'Etat, l'amortisseur.

Pour le secteur **hors recherche**, la diminution est liée notamment à la baisse des bourses de mobilité (-74 K€), des frais de gestion sur les contrats de recherche (- 337 K€), la subvention du FIPHFP (- 30 K€) et la fin des projets AQUIFER CO2 Leak (- 121 K€) et RENHOV (- 113 K€).

Pour le **CFA** les subventions sont des aides aux permis allouées aux apprentis et versées par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

CFA	2022	2023	2024
Aide au permis	4 500	9 500	11 500
Projet - Région	738		
	5 238	9 500	11 500

Tableau 31 - Les subventions du CFA

- ➔ **La taxe d'apprentissage** a été redéfinie depuis la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5/09/2018. En effet, une nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage est opérée : **87 % de la taxe d'apprentissage** est collectée par les Opérateurs de compétences (OPCO) puis elle est reversée aux CFA pour financer les contrats d'apprentissage et le **solde de 13 %**, qui remplace le hors-quota, est versé directement par les entreprises.

Depuis 2023, c'est via la **plateforme SOLTEA**, mise à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), que les entreprises versent ce solde en l'affectant, selon leurs choix, aux établissements habilités, composantes ou formations. Ces fonds sont versés aux bénéficiaires en trois paiements uniques (juillet, septembre et octobre). Désormais, le reçu libératoire est produit directement par la CDC.

	2022	2023	2024	Var. 24/23
Taxe apprentissage	61 693	58 042	93 118	60%
<i>Dont UFR</i>	<i>15 943</i>	<i>16 275</i>	<i>31 339</i>	93%
<i>Dont IJBA</i>	<i>40 389</i>	<i>36 811</i>	<i>42 953</i>	17%
<i>Dont IUT</i>	<i>5 361</i>	<i>4 956</i>	<i>18 826</i>	280%

Tableau 32 - La taxe d'apprentissage

En 2024, la taxe perçue accuse une hausse de + 60 % par rapport à 2023. Cela s'explique par 2 versements complémentaires en 2024, au titre de 2023, pour un total de 8 250,51 € afin de compenser la baisse de la collecte de 6 % en 2023 par rapport à 2022.

- ➔ **Les produits de la fiscalité** : La contribution vie étudiante et de campus affiche une augmentation + 6 % qui s'explique par hausse du montant final par étudiant.

Depuis le décret n°2022-1509 du 1^{er} décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus applicable à compter de l'exercice 2023 les versements sont reçus comme suit :

- Le 1^{er} versement reçu le 26 janvier pour l'année universitaire correspond à 100 % des droits prévus à l'article D841-5 du code de l'éducation, soit 41 € par étudiant inscrit en formation initiale : **685 K€** ;
- Le 2^{ème} versement le 19 juillet correspondant à la notification définitive : **478 K€**.

	2023	2024
<i>Nombre d'étudiant</i>	<i>15 639</i>	<i>15 661</i>
<i>Montant final par étudiant</i>	<i>70,38767</i>	<i>74,26493</i>

Tableau 33 - Détail de la CVEC

	2022	2023	2024	Var. 24/23
Contribution vie étudiante et de Campus	754 085	1 100 793	1 163 063	6%

Tableau 34 - La CVEC

LES PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE

Sont comptabilisées, dans cette catégorie, les ressources propres de l'établissement ; elles sont en hausse de **+ 8.24 %** comme le démontrent les différents postes analysés ci-dessous :

Libellé	2022	2023	2024	Ecarts	Var. 24/23
Droits de scolarité diplômes nationaux étudiants nationaux ou assimilés	1 848 302	1 800 520	1 934 531	134 011	7,44%
Droits de scolarité diplômes nationaux étudiants internationaux hors pays membres de l'UE ou assimilés	818 827	938 600			
<i>Pour mémoire : Exonération des droits différenciés</i>	-818 827	-938 600			
Droits des diplômes propres à chaque établissement	841 728	1 006 188	901 408	-104 780	-10,41%
Frais de concours & Stage intensif IJBA	63 100	57 925	72 150	72 150	124,56%
Prestations de formation continue	672 166	630 258	813 496	183 238	29,07%
Validation des acquis de l'expérience	59 610	24 576	43 638	19 062	77,56%
Formation en apprentissage	1 719 674	3 122 206	3 111 133	-11 073	-0,35%
Premier équipement pédagogique		17 600	4 400	-13 200	-75,00%
Autres (aides aux permis, frais de repas et d'hébergements)		46 227	24 755	-21 472	-46,45%
Colloques	60 214	12 341	3 735	-8 606	-69,74%
Prestations de recherche	46 533	3 600	17 000	13 400	372,21%
Mesures et expertises	44 244	16 754	0	-16 754	-100,00%
Vente de publications	273 121	271 193	244 708	-26 485	-9,77%
Autres prestations de services (dont cours de langue depuis 2022)	93 070	55 945	141 207	69 055	123,43%
Locations diverses	24 904	28 056	108 700	80 643	287,43%
Mise à disposition de personnel facturée	286 182	228 250	232 179	3 929	1,72%
Ports et frais accessoires facturés aux clients	112	816	152	-664	-81,37%
Autres produits d'activités annexes	1 815 329	1 827 182	2 208 674	381 492	20,88%
Total	7 848 288	9 149 638	9 861 864	753 944	8,24%

Tableau 35 - Les ressources propres

➔ Les colloques

Ce poste enregistre une baisse des recettes, - **70 %** en raison, entre autres, de l'absence de droits d'inscription pour certains colloques.

➔ Les mises à disposition de personnel facturée

Accusant une légère hausse de **+ 1.72 %**, elles concernent des personnels mis à disposition du CNRS, de l'ANR, de Bordeaux Sciences Agro, de Elisa Aérospace, de l'Ecole Française d'Athènes, de Sciences Po Bordeaux, de l'Université de Strasbourg...

➔ Les droits de scolarité – Diplômes nationaux (Compte 706213)

L'université Bordeaux Montaigne par délibération du 17/05/2019 a validé le principe d'exonération partielle des droits d'inscription différenciés et ainsi acté le paiement de droits identiques à ceux des étudiants français.

Cette année, une note du 22/03/2024 de la Direction Générale des Finances Publiques stipule, en application de la norme n°4 « Les produits » du Recueil des Normes Comptable des Etablissement Public (RNCEP), que la comptabilisation des droits de scolarité des diplômes nationaux des étudiants internationaux hors pays membres de l'UE doit correspondre au **droit acquis c'est-à-dire au montant du droit d'inscription dont l'étudiant doit s'acquitter**.

Le montant des droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux est en augmentation de **+ 7.44 % par rapport à 2023**. En effet, si le nombre d'étudiants est à peu près stable - **49 étudiants** par rapport à l'année universitaire 2023/2024, **le montant acquitté par les étudiants des droits d'inscription a augmenté** en 2024/2025.

C'est la première année depuis la COVID que **l'arrêté du 19 avril 2019 est mis en application** : les droits font l'objet **d'une indexation sur l'inflation**. Ce qui porte le droit d'inscription pour la **licence à 175 €** au lieu de 170 €, pour le **master à 250 €** au lieu de 243 € et pour le **doctorat et l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) à 391 €** au lieu de 380 €.

Modes encaissements	2022	2023	2024
Espèces	19 111	20 170	18 270
PAYBOX	1 267 256	1 223 484	1 428 182
<i>Dont Rejet</i>	33 723	27 983	21 212
Régies *	215 176	129 869	77 779
Virements	309 419	102 886	60 839
ESUP PAY	37 340	324 111	348 337
Prélèvements			1 125
Totaux	1 848 302	1 800 520	1 934 531

Tableau 36 - Les modes d'encaissement

Ces droits d'inscription font l'objet de modes d'encaissement variés ; l'agence comptable poursuit sa sensibilisation auprès des différents services pour développer au maximum les moyens d'encaissement dématérialisés.

Droits inscriptions	2022	2023	2024
Scolarité	1 500 586	1 447 457	1 637 543
Formation continue	19 677	64 915	21 752
Ecole doctorale	188 351	175 142	160 070
AGEN	13 430	10 811	
IUT	64 485	70 524	81 697
IJBA	9 963	8 421	9 834
GALATASARAY *	37 340	16 050	17 550
CLEFF			1 085
Frais de délocalisation	5 800	7 200	5 000
	1 839 632	1 800 520	1 934 531

Tableau 37 - Les droits de scolarité par entité

L'effectif des étudiants a légèrement diminué par rapport à l'année dernière, - 0.31 % ainsi que la proportion d'étudiants boursiers par rapport à 2023 (- 2 %).

	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Boursiers	6956	39%	7022	40%	6450	40%	6398	40%	6032	38%
Non boursiers	10761	61%	10599	60%	9706	60%	9608	60%	9925	62%
Effectif total	17717	100%	17621	100%	16156	100%	16006	100%	15957	100%
Variation	0,35%		-0,54%		-8,31%		-0,93%		-0,31%	

Source : Apogée, extraction au dernier jour de l'année universitaire et au 15/01/2025 pour l'année 2024-25 - Observatoire des Étudiants
Périmètre : Nombre d'inscriptions premières, hors DEFLE et auditeurs libres

Tableau 38 - Nombre d'étudiants

Ces étudiants sont inscrits dans les 140 diplômes nationaux et formations complémentaires proposés par l'Université Bordeaux Montaigne. La répartition des étudiants par typologie de régime est la suivante :

	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Formation initiale	16655	94,0%	16651	94,5%	15228	94,3%	14851	92,8%	14747	92,8%
Adultes en reprise d'études	120	0,7%	83	0,5%	38	0,2%	21	0,1%	12	0,1%
Apprentis	155	0,9%	220	1,2%	244	1,5%	442	2,8%	395	2,8%
Formation continue	784	4,4%	663	3,8%	642	4,0%	683	4,3%	801	4,3%
Contrat de professionnalisation	3	0,0%	4	0,0%	4	0,0%	9	0,1%	2	0,1%
Nb d'étudiants	17717	100%	17621	100%	16156	100%	16006	100%	15957	100%

Tableau 39 - Etudiant par typologie de régime

FOCUS sur les Unités de Formation et de Recherche (UFR) :

- ☛ **Sciences des Territoires et de la Communication (STC) :** L'UFR Sciences des territoires et de la communication (STC) regroupe les départements de géographie, d'aménagement du territoire urbain et des sciences de l'information et de la communication. Accueillant environ 1 700 étudiants, elle compte 75 enseignants et enseignants chercheurs. L'équipe administrative est composée de deux responsables administratifs (Pôle Etudes et Pôle Affaires Générales) et de 14 personnels BIATSS. Aux 41 projets pédagogiques, élément fondamental d'appui à la pédagogie, financés par le budget de l'UFR et complété par le CFA, s'ajoutent 5 projets dans le cadre du Fonds de soutien à la pédagogie de l'établissement. L'UFR se donne pour mission de rendre les étudiants acteurs de leur formation en développant, au-delà des enseignements, de multiples modalités d'implication pédagogique et d'application professionnelle grâce à l'intervention de nombreux acteurs professionnels. L'UFR est bien engagée également dans la voie de l'internationalisation avec des stages obligatoires en Afrique, des mobilités entrantes et sortantes, mais également ses doubles diplômes européens et ses diplômes délocalisés (Istanbul, Lomé et Agadir) grâce à des conventions de coopération signées par l'Université Bordeaux Montaigne avec l'université Turque Galatasaray, Togolaise de Lomé et Ibnou Zohr du Maroc.
- ☛ **Langues et civilisations :** L'UFR Langues et civilisations a pour mission l'accueil et la formation des étudiants, ainsi que la transmission des connaissances assurée par les enseignants et les enseignants-chercheurs de l'UFR à travers l'étude du langage, des langues et des cultures qu'elles véhiculent. L'UFR compte environ 5 300 étudiants, 230 enseignants, 230 vacataires (chargés de cours), ainsi que 29 personnels BIATSS. Elle est composée de 13 départements de formation et de 6 bureaux administratifs. L'UFR est dirigée par une directrice, un directeur adjoint et une responsable administrative et financière (RAF). Cette année, une enveloppe spécifique a été prévue pour le développement de nouveaux projets : la cérémonie de remise des diplômes de masters, des dépenses de convivialité des 13 départements de l'UFR, l'achat de places de cinéma auprès du cinéma Jean Eustache de Pessac à destination des étudiants.
- ☛ **Humanités :** L'UFR Humanités, composée de 5 départements (Arts, Histoire, Histoire de l'Art, Lettres et Philosophie) accueille 6 300 étudiants et regroupe 26 licences, 35 masters et 6 DU autour de formations préparant aux métiers de l'enseignement, de la documentation et du journalisme, des domaines artistiques et culturels, du design, de la médiation et de l'ingénierie culturelles entre autres. 180 enseignants et enseignants-chercheurs, 400 vacataires et 36 agents administratifs encadrent les formations.



➡ Les droits de scolarité – Diplômes UBM (Compte 706213)

Pour information : Depuis 2023, suite à un changement de plan comptable, ils sont comptabilisés sur le compte 706213 au lieu du compte 70622.

Les droits de scolarité des diplômes propres à l'Université Bordeaux Montaigne diminuent de - **10.41 %** par rapport à l'année 2023. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

	2022	2023	2024	Var. 24/23
CLES & CLUB / DLM	148 095	136 880	38 168	-72,12%
DEFLE *	597 633	783 808	718 460	-8,34%
CIEPT	96 000	85 500	144 000	68,42%
IUT			780	
Total	841 728	1 006 188	901 408	-10,41%
* Remboursement des inscriptions du DEFLE	160 622	270 034	262 846	

Tableau 40 - Diplômes UBM

• Le Département d'Etudes de Français Langue Etrangère (DEFLE)

Depuis 2022, l'Université applique des frais de gestion lors des demandes de remboursement des frais d'inscription du DEFLE. (Délibération CA du 23/09/22). En effet, près d'un tiers des inscriptions font l'objet d'un remboursement pour faute de délivrance de visa... :

- ☞ Frais d'inscription ≤ à 70 € ➔ 0 € ;
- ☞ Frais d'inscription de 70 € à 950 € inclus ➔ 60 € ;
- ☞ Frais d'inscription > à 950 € ➔ 80 €.

Bien que le nombre d'étudiants au DEFLE continuent de croître + **12 %**, le montant des droits comptabilisés diminue, - **8 %** soit - **65 K€**, car en comptabilité générale les produits sont rattachés à l'exercice selon le principe d'indépendance des exercices. 52% des étudiants sont originaires du continent asiatique, 21% du continent d'Amérique et 22 % du continent européen.

	2023	2024	Var. 24/23
Nombre d'inscription au DEFLE	1131	1269	12,20%
Nombre de présents au DEFLE	904	982	8,63%

Tableau 41 - Nombre étudiant DEFLE

	2022/2023	2023/2024
Asie	295	314
Amériques	136	130
Afrique	32	25
Europe	180	133
Océanie	3	4
Total	646	606

Tableau 42 - Répartition géographique

- **Le Département de Langues du Monde (DLM)**

Les inscriptions sont dématérialisées depuis 2023. Le montant des droits accuse une baisse très importante - **72 % soit – 99 K€**. Cette diminution s’explique essentiellement par la comptabilisation des droits CLES & CLUB pour lesquels, l’agence comptable n’a pu identifier ceux relevant de la formation initiale (Compte 706213) et ceux relevant de la formation continue (Compte 70624). **En 2025, il est prévu de mettre en place une meilleure fiabilisation de cette donnée avec l’ordonnateur.**

- **L’Institut Universitaire de Technologie (IUT)**



Un **nouveau diplôme universitaire en cybercriminologie** a été ouvert en novembre 2024. Il a été réalisé avec le concours des services de gendarmerie la criminalité informatique sous l’angle des sciences sociales et du facteur humain. Accessible par la voie de la formation continue, ce programme s’adresse à des informaticiens comme des RSSI, ou des analystes, mais aussi à des profils non techniques comme des psychologues, des avocats ou des personnels des collectivités territoriales. Les droits comptabilisés représentent 6 inscriptions à 130 €.

➔ **La formation continue (Compte 70624)**

Cette année, les prestations de formation continue augmentent de **+ 29 % soit + 183 K€**.

	2022	2023	2024	Var. 24/23
900	40 846	13 513	3 020	-77,65%
Formation continue des personnels	40 846	13 513	3 020	
904	160 448	161 277	241 856	49,96%
Formation continue IUT	160 448	161 277	241 856	
906	70 820	88 045	86 351	-1,92%
Formation continue IJBA	70 820	88 045	86 351	
913	408 723	367 423	362 954	-1,22%
CLES & CLUB	3 056	Changement de compte		
DEFLE - Cours du soir	4 050	3 985	970	-75,66%
DAEU	146 981	92 901	100 225	7,88%
FTLV	233 156	257 665	261 759	1,59%
DAEFLE	9 000	6 570		
DU Didactique du Coréen	12 480	6 302		
922			119 316	
Formation cours de langue - CLEFF			119 316	
Total général	680 836	630 258	813 496	29,07%

Tableau 43 - La formation continue

- **Le pôle Formation Tout au long de la Vie** dont ses missions principales sont :
 - L'accueil, le conseil et l'accompagnement des adultes en reprise d'études et la gestion des dossiers de financement ;
 - L'appui aux enseignants et enseignants chercheurs pour le développement de la formation Tout au Long de la Vie ;
 - L'inscription et le suivi des stagiaires, l'accompagnement administratif et logistique, le centre d'examens de la formation DAEU A ;
 - L'organisation des Validations d'acquis (VAE/VAP) et Centre de Bilan de compétences.

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
1 - Heures stagiaires	38 795	88 463	45 885
2 - Nombre d'inscrits en formation continue (Pôle FTLV)	335***	345****	332****
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	28 dont 19 diplômés par un jury VAE	33 dont 10 diplômés par un jury VAE	41 dont 7 diplômés par un jury VAE
<i>Dont bilans de compétences</i>	17	19	20
3 - Chiffre d'affaires de la formation continue (encaissé au 31/12)	250 832	303 998	257 070

** Stagiaires 2018-2019 financés + stagiaires 2019-2020 auto financés, ** Stagiaires 2019-2020 financés + stagiaires 2020-2021 auto financés, *** Stagiaires 2020-2021 financés + stagiaires 2021-2022 auto financés et **** Stagiaires 2021-2022 financés + stagiaires 2022-2023 auto financés*

Tableau 44 - Nombre d'inscrits - FTLV

Bilan 2023-2024 : Le nombre d'heures stagiaires en Formation Continue est en légère baisse car les parcours de formation sont plus courts. Le nombre d'inscrits sur les diplômes nationaux et diplômes d'universités est de **131** auxquels il faut ajouter **140 stagiaires** en DAEU soit **un total de 271 stagiaires**. Il faut y ajoute les VAE et bilans de compétences, **ce qui fait un total de 332 inscrits**.

Le nombre de VAE a repris son rythme d'avant la réforme des BUT. Durant la fin de l'année 2024 des nouvelles VAE pour les BUT se sont engagées. Soit 41 parcours VAE tout diplôme confondu en 2023-2024 dont 7 jurys VAE, il y a un décalage car les BUT nouvellement démarrés en septembre 2024 aboutiront en jury en 2025.

Le nombre de bilan de compétences se maintient à 20 /an.

Le Pôle a mis l'accent sur l'accompagnement renforcé des apprenants du DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires – équivalent du Baccalauréat) du fait d'une augmentation nette du nombre de personnes en situation de handicap sur cette formation, progression de 12 % à 24 % entre 2023 et 2024. Face à cette progression le Pôle FTLV a mis en place un dispositif d'accompagnement spécifique avec la désignation d'un référent handicap parmi les gestionnaires de la formation et un travail en partenariat étroit avec le Pôle handicap de l'établissement. Cet effort a été fait à moyens constants mais était nécessaire pour sécuriser les parcours de ces publics fragiles et maintenir un bon niveau de réussite.

- **La Cité des Langues Etrangères du Français et des Francophonies**

Cette année un montant de 119 316 € a été remonté par la CLEFF lors du recensement des produits à recevoir concernant des cours de langues dispensées sur l'année 2024 et pour lesquelles le titre de recettes n'a pas été émis. Ces cours ont été dispensés pour l'ENSAP, France Travail, Bordeaux Sciences Agro, le Centre de Californie, l'INP, Centropaires, l'IOGS ...

➔ La formation en apprentissage – CFA (Comptes 70623x)

Rappel : Depuis la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5/09/2018, les opérateurs de compétences (OPCO) sont chargés d'accompagner la formation professionnelle. Au 1^{er} avril 2019, 11 OPCO ont été agréés par arrêté du ministère du Travail. Ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Ces opérateurs de compétences ont pour mission de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

Pour le Centre de Formation des Apprentis de l'Université Bordeaux Montaigne, cela se concrétise par le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation que le CFA signe avec les employeurs.

Après avoir connu une augmentation constante depuis 5 ans, les effectifs sont en baisse de - 17 % par rapport à ceux de 2023, - 81 apprentis en 2024, pouvant s'expliquer :

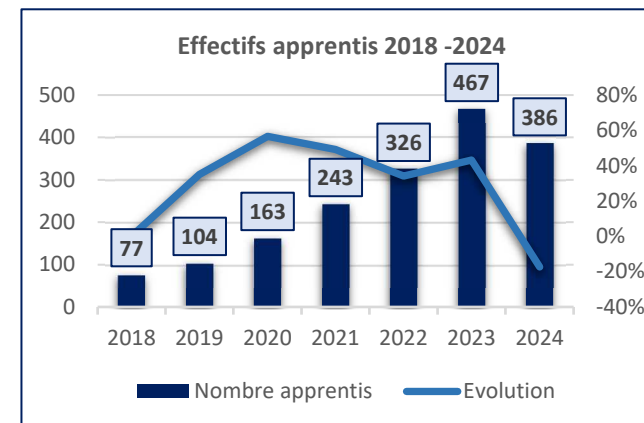


Tableau 44 - Evolution des effectifs du CFA

- Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a subordonnée l'octroi de ses financements au recrutement par les employeurs publics territoriaux d'apprentis préparant une formation inscrite sur **une liste de métiers en tension**. Plusieurs formations qui travaillent avec les collectivités territoriales ne font pas partie de la liste et ont vu le nombre de leurs apprentis diminuer ;
- Les étudiants de l'IUT ont privilégié **l'international à l'apprentissage** (séjours dans le cadre du programme ERASMUS sous statut étudiant). A l'IJBA, l'apprentissage a pour conséquence d'anticiper la spécialisation sur l'un des 3 parcours en empêchant un changement d'orientation ;
- Les étudiants ont pris conscience des **contraintes liées au statut de salarié** (baisse notable des vacances scolaires) ;
- Les **équipes pédagogiques ont pris conscience de l'investissement** nécessaire pour l'accompagnement des apprentis (visites en entreprise, gestion des litiges avec les entreprises, organisation du calendrier d'alternance, etc.) ; un accompagnement de qualité a été privilégié ;
- Un **contexte économique et politique** qui est incertain et non propice à une projection vers l'avenir des entreprises ;
- La réforme du BUT et l'ouverture quasi généralisée sur tout le territoire national des 3^{èmes} années de BUT à l'apprentissage a pour conséquence de **mettre en concurrence les IUT**. De plus, les entreprises locales ont pu accueillir en stage les étudiants qu'elles recrutent en apprentissage lors de la dernière année du BUT.

L'activité du CFA se répartit sur deux sites de formations : le site de **l'IUT Bordeaux Montaigne à Bordeaux** et celui du **Campus de Pessac**. Les formations ouvertes à l'apprentissage à la rentrée 2023 se composent de **32 mentions et 59 parcours**. Compte tenu du contexte, **le nombre de dossiers traité par les gestionnaires du CFA est en baisse** : 386 dossiers d'apprentis traités lors de la campagne d'inscriptions 2024 (- 71 par rapport à 2023 dont 58 en moins à l'IUT).

Le montant des contrats facturés ou à facturer au titre de 2024 s'élève à **3 111 133 €** soit **-0.35%** par rapport à 2023.

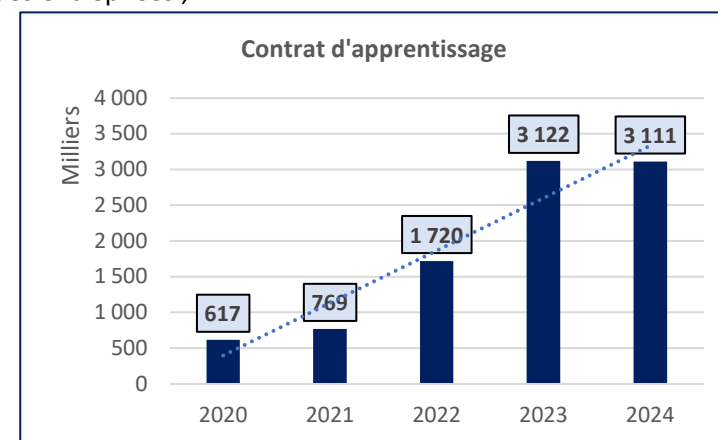


Tableau 46 - Montants titrés

➔ **Les autres prestations de services (Compte 70682)**

Pour information : Depuis le changement du plan de compte en 2023, ce compte enregistre les préparations et les frais de concours de l'IJBA.

	2022	2023	2024	Var. 24/23
Préparation - Concours école de journalisme	14 800	11 050	21 900	98,19%
Frais de concours - IJBA	48 300	46 875	50 250	7,20%
Test de langue	3 056	41 967	45 055	7,36%
Prestation du Pôle Production Imprimés - DSIN	13 689	13 978	16 084	15,06%
Autres prestations (utilisation base de données, images...)			7 915	
Total général	79 845	113 870	141 205	24,00%

Tableau 47 - Les autres prestations de services

➔ **Les autres produits (Compte 7088)**

- **Les autres produits de l'Université hors SIGDU** augmentent de + **70.34 %** soit + **73 K€**. Cette hausse s'explique essentiellement par la refacturation des redevances des distributeurs automatiques de boissons et d'en-cas par la société 3BDA. En effet, celle-ci vient seulement de transmettre en 2024, le montant des prestations réalisées et à facturer depuis le 4^{ème} trimestre 2022 jusqu'à la fin de l'année 2024. Le montant correspondant aux exercices antérieurs s'élève à **80.5 K€**. Les autres produits se répartissent ainsi :

Établissement - Compte 7088	2022	2023	2024	Var. 24/23
Cartes AQUIPASS	2 850	3 330	3 240	-2,70%
Cotisation sport & culture	3 110	4 480	7 415	65,51%
Droits copies	1 840	72	160	122,22%
Reversement Photocopieurs - IZLY	13 898	13 302	14 240	7,05%
Redevances distributeurs	33 326	9 910	134 941	1261,70%
Participation - Réparation et/ou rachat ordinateurs	1 450	368	1 152	212,79%
Ventes Goodies		9 199	3 985	-56,68%
Conventions d'occupation	600			
Remboursement de frais	5 877	61 125	8 588	-85,95%
Divers - Frais de gestion	1 826	2 160	3 340	54,63%
Totaux	64 778	103 946	177 061	70,34%

Tableau 48 - Les autres produits

- **Les autres produits du Service Inter-établissements de Gestion du Domaine Universitaire : Le SIGDU** est en charge de la gestion des espaces publics communs (voiries, pistes cyclables, parkings, éclairage et espaces verts) et de l'eau (production et distribution d'eau potable, réseau d'assainissement et rejets) sur le campus Pessac-Talence-Gradignan.

Il a la particularité d'intervenir sur du patrimoine appartenant à plusieurs établissements et il gère notamment les installations de production, de traitement et de stockage d'eau (forages et château d'eau) qui alimentent la totalité du campus. Sa gouvernance est composée de 7 établissements (UBM, UB, CROUS, INP, IEP, CNRS, BSA) et son financement se fait selon un modèle économique validé dans la convention de fonctionnement.

Les produits comptabilisés pour le **SIGDU progressent en 2024 de + 18 %** par rapport à 2023. En voici le détail :

SIGDU - Compte 7088	2022	2023	2024	Var. 24/23
Charges communes	306 810	354 382	496 199	40,02%
Compteur Géothermique	19 193	23 508	12 910	-45,08%
Consommation eau potable	1 380 045	1 342 173	1 489 996	11,01%
Prime CEE - Travaux efficacité énergétique	10 864			
Prestation de sécurisation			30 000	
Autres prestations	1 270	1 225	2 508	104,70%
Totaux	1 718 183	1 721 288	2 031 613	18,03%

Tableau 49 - Les ressources propres du SIGDU

Cette variation s'explique selon plusieurs facteurs :

- Une diminution de la facturation en géothermie due à la fermeture de la piscine de l'Université de Bordeaux ;
- Un nouveau **poste de sécurisation des voies cyclables et piétonnes** du domaine universitaire dans le cadre de l'Opération Campus pour un montant de 30 000 € ;
- **Les charges communes** accusent une évolution de **+ 40 %** en raison des travaux de réaménagement de l'espace extérieur pour lesquels un **appel à cotisation complémentaire** a été réalisé par le SIGDU et accordé par les partenaires ;

Charges communes	2022	2023	2024	Var. 24/23
CROUS BORDEAUX	113 809	134 341	194 640	44,89%
SCIENCES PO BORDEAUX	17 093	19 807	27 225	37,45%
CNRS DELEGATION CENTRE-EST	9 343	10 087	12 555	24,47%
UNIVERSITE DE BORDEAUX	146 729	166 836	229 989	37,85%
BORDEAUX INP	19 837	23 311	31 790	36,37%
	306 810	354 382	496 199	40,02%

Tableau 50 - Les charges communes par partenaire

- La consommation d'eau potable augmente de **+ 11 %** par rapport à 2024. Après avoir subi une augmentation en 2023, les tarifs de l'eau potable restent stables en 2024. Voici la répartition des consommations par partenaire :

Consommation eau	2023	2024	Var. 24/23
BORDEAUX INP	29 877	24 632	-18%
CNRS DELEGATION CENTRE-EST	30 105	36 660	22%
CROUS BORDEAUX	791 547	886 663	12%
DOMOFrance	48 077	49 367	3%
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET METIERS	77 686	44 413	-43%
INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL	2 988	6 450	116%
JEUNESSE HABITAT SOLIDAIRE	19 263	15 507	-20%
KEOLIS	1 012	675	-33%
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE	1 425	1 461	3%
LABORATOIRE SCL BORDEAUX	2 726	2 731	0%
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE TENNIS	2 874	2 144	-25%
LYCEE TECHNIQUE ALFRED KASTLER	39 300	33 261	-15%
SCIENCES PO BORDEAUX	3 625	2 533	-30%
SOCOTRAP		6 483	
SRIA		8 780	
UNIVERSITE DE BORDEAUX	289 274	366 569	27%
Divers (Entreprises, MSHA, Rectorat...)	2 393	1 665	-30%
	1 342 173	1 489 996	11,01%

Tableau 52 - La consommation d'eau par partenaire

Tarif HT du m ³	2022	2023/2024
Groupe 1	2,69	3,12
Groupe 2	3,71	3,81
Groupe 3	3,95	3,97
Géothermie	1,4	1,4
Eau chantier	3,95	3,97
Eau industrielle d'arrosage	2,1	2,67

Tableau 51 - Les tarifs de l'eau

➔ **Les autres produits de gestion** correspondent :

- Aux dons et aux mécénats** : 53 K€ attribués dans le cadre de projets de recherche et pour la publication d'ouvrages ;
- Aux pénalités** appliquées sur un marché de travaux : 22 K€ ;
- Aux versements des droits d'auteurs et de reproduction** : 21 K€, PROTISVALOR, Centre français d'exploitation du droit de copie et SOFIA ;
- Divers produits** : 17 K€ correspond notamment des indemnisations pour des sinistres (6 K€) et une contribution au groupement de commande signé le 25/06/2024 relatif à un pack de logiciel de cartographie d'analyse spatiale développé par la société ESRI (8.4 K€).

➔ **La production stockée et immobilisée** : Cette opération permet de constater l'évolution des stocks d'ouvrages au 31/12/2024 et de valoriser la participation du personnel technique. Elle est en augmentation de 141 K€ car le stock final au 31/12/2024 a augmenté par rapport à l'année dernière.

LES AUTRES PRODUITS

Sont essentiellement composés de produits calculés, c'est-à-dire qui ne génèrent aucun flux de trésorerie.

- ➡ **Les produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs** : 135 K€ concerne notamment un avoir sur la refacturation IDEX par la SRIA (94.6 K€) et des avoirs liés au marché voyageur (33 K€) ;

- ➡ **Les reprises sur les dotations aux amortissements et aux provisions**
 - Les reprises sur les provisions pour risques : il s'agit d'une provision pour accident du travail reprise entièrement pour être comptabilisée à nouveau sur 2024
 - Les reprises sur les provisions sur actif circulant concernent les provisions de 2023 liées aux clients et la reprise pour dépréciation du stock.

- ➡ **Les quotes-parts de financement reprises au résultat** : le montant s'élève à 6 021 272.78 € et concerne :
 - Les reprises de financement de l'exercice 2024 liées aux biens financés avec une subvention d'investissement : 2 503 118.79 € ;
 - Les reprises de financement liées aux opérations de sortie des travaux de l'Opération Campus : 3 518 153.99 €.

3.2. Le bilan

Actif	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Montant brut	Amortissements & Provisions	Montant Net				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	1 669 180	1 051 628	617 551	502 691	Financements reçus	55 330 816	56 861 920
Immobilisations corporelles	114 727 306	45 634 664	69 092 642	70 867 488	Financement de l'actif par l'Etat	41 576 719	43 804 217
Terrains	14 404 780	217 978	14 186 802	14 150 527	Financement de l'actif par des tiers	13 754 098	13 057 704
Constructions	62 391 017	24 593 309	37 797 707	37 540 593	Fonds propres des fondations		
Installations tech., matériels, et outillages	8 537 288	6 407 090	2 130 198	2 119 598	Ecarts de réévaluation		
Collections	5 497	0	5 497	5 497	Réserves	25 767 849	24 968 418
Biens historiques et culturels	450	0	450	450	Report à nouveau	5 786 698	5 244 066
Autres immobilisations corporelles	19 490 464	14 416 288	5 074 176	4 537 011	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-2 686 630	1 413 574
Immobilisations corporelles en cours	9 030 745	0	9 030 745	11 928 774	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes sur commandes	867 067	0	867 067	585 038	TOTAL FONDS PROPRES	84 198 733	88 487 979
Immobilisations financières	256 026	0	256 026	255 262	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	116 652 512	46 686 293	69 966 219	71 625 441	Provisions pour risques	34 553	27 101
ACTIF CIRCULANT					Provisions pour charges	1 054 597	1 141 906
Stocks	1 835 471	1 454 644	380 827	347 999	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 089 150	1 169 007
Créances	21 064 371	341 198	20 723 173	24 202 036	DETTES NON FINANCIERES		
Créances sur des entités publiques	17 269 210	227 392	17 041 818	21 261 491	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 750 827	2 268 419
Créances clients et comptes rattachés	3 410 857	113 806	3 297 051	2 628 485	Dettes fiscales et sociales	2 941 612	2 732 682
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	Avances et acomptes reçus	15 300 518	17 983 031
Créances sur opérations pour comptes de tiers	307 594	0	307 594	247 776	Dettes opérations pour comptes de tiers	1 459 643	1 404 476
Créances sur les autres débiteurs	76 710	0	76 710	64 284	Autres dettes non financières	3 492 021	1 233 503
Charges constatées d'avance	101 191	0	101 191	122 490	Produits constatés d'avance	624 536	619 436
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	23 001 033	1 795 842	21 205 191	24 672 526	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	26 569 159	26 241 548
TRESORERIE					TRESORERIE		
Disponibilités	20 681 626		20 681 626	19 596 072	Autres éléments de trésorerie passive		
Autres - Régies d'avances	4 007		4 007	4 495			
TOTAL TRESORERIE	20 685 633	0	20 685 633	19 600 567	TOTAL TRESORERIE	0	0
TOTAUX	160 339 177	48 482 135	111 857 042	115 898 534	TOTAUX	111 857 042	115 898 534

Tableau 53 - Le bilan

3.2.1. L'actif

3.2.1.1. L'actif immobilisé

Tableau des immobilisations						
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste Changt enveloppe	Acquisitions Mises à disposition Versement d'avces Changt enveloppe	Par virement de poste à poste	Cessions/Mises au rebut/Récupération avces/Changt enveloppe	
Immobilisations incorporelles	1 432 180	147 486	89 743	0	230	1 669 180
Frais d'établissement	349 928					349 928
Frais de recherche et développement	9 605					9 605
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 072 647	147 486	89 743		230	1 309 646
Autres immobilisations incorporelles	0					0
Immobilisations corporelles	103 322 320	4 167 923	5 098 837	0	7 759 585	104 829 495
Terrains	14 353 194		51 585			14 404 780
Constructions	62 765 770	3 656 850	3 259 970		7 291 573	62 391 017
Installations techniques, matériels, et outillage	8 166 179	14 382	422 909		66 182	8 537 288
Collections	5 497					5 497
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	450					450
Autres immobilisations corporelles	18 031 229	496 691	1 364 373		401 830	19 490 464
Immobilisations corporelles en cours	11 928 774		1 505 950	4 314 904	89 075	9 030 745
Avances versées sur commandes d'immobilisations	585 038		336 798	505	54 264	867 067
Participations et créances rattachées à participations	253 894					253 894
Titres de participation	253 894					253 894
Autres immobilisations financières	1 368	0	4 575	0	3 811	2 132
Prêts	1 291	0	4 575	0	3 811	2 055
Dépôts et cautionnements versés	77	0	0	0	0	77
TOTAUX	117 523 574	4 315 409	7 035 903	4 315 409	7 906 965	116 652 512

Tableau 54 - Le tableau des immobilisations

Le montant total des dépenses d’investissement s’élève à **7 035 903 € pour l’exercice 2024**, ce qui fait une **diminution de – 2.3 M€** soit -25 % par rapport à 2023.

🔑 **LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les acquisitions effectuées sur l’exercice 2024 sur ce poste concernent uniquement des logiciels et le montant s’élève à 89 743 €. Par ailleurs, en 2024, la mise en service de la solution collaborative a été comptabilisée pour un montant de 147 486 € pour sa partie licence. Le montant brut atteint 1 669 180 € au 31/12/2024.

🔑 **LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Le **patrimoine immobilier mis à disposition** de l’établissement par l’Etat a été intégré pour l’essentiel en 2010, et mis à jour les années suivantes. Il est décrit dans la convention d’utilisation signée en début d’année avec Direction de l’Immobilier de l’Etat (DIE) conformément à la réglementation.



Deux nouveaux bâtiments ont fait l’objet d’une comptabilisation suite à la réception des avis par le pôle d’évaluation domaniale de la DGFIP :

- ➡ La **Maison des Sciences de l’Homme de Bordeaux** (MSHBx) mise à disposition par le Rectorat le 01/01/2022 et comptabilisée sur l’exercice 2024 conformément à l’avis du domaine, notifié le 03/06/2024, pour un montant de **2 823 671 €** ;
- ➡ La **villa des arts** (maison individuelle) mise à disposition par le Rectorat le 01/09/2023 et comptabilisée sur l’exercice 2024, conformément à l’avis du domaine notifié le 12/12/2024, pour un montant de **410 118 €**.

Par ailleurs, cette année l’agent comptable a comptabilisé le montant des sorties concernant les éléments modifiés par les travaux liés à l’opération Campus. En revanche, les critères pour l’inscription à l’actif ne sont pas réunis, à savoir une valeur certaine et mesurable des travaux réalisés. En effet, les nouveaux éléments impactés par ces rénovations et réhabilitations ne peuvent pas être comptabilisés, car le règlement des dernières factures par la SRIA n’est pas encore finalisé. Voici une situation de l’Opération Campus au 31/12/2024 :

	Financement au 31/12/2024				Dépenses – UBM au 31/12/2024 *			
	Total UB	Total UBM	Total		Budget	Facturé	Payé	Reste à payer
Opération Campus ETAT	27 491 184	21 008 336	48 499 520	Lignes communes	1 363 758	1 260 828	1 257 369	106 389
Contrat Plan Etat Région - CPER	0	4 655 000	4 655 000	Structure dédiée	1 549 675	822 863	822 863	726 812
Fonds propres	0	1 438 764	1 438 764	Opération Campus (Plusieurs bâtiments - Convention)	22 578 375	21 803 464	21 802 691	775 684
Subvention - Région	6 399 315	4 209 685	10 609 000	Bâtiment H - CPER	4 752 750	4 373 985	4 373 985	378 765
Subvention - Métropole	7 000 000	0	7 000 000	Bâtiments J Administration & Accueil - Fonds propres	1 304 310	1 121 078	1 121 078	183 232
Fonds propres SRIA	360 400	237 083	597 483		31 548 869	29 382 217	29 377 986	2 170 883
	41 250 899	31 548 868	72 799 767					

Tableau 55 - Opération Campus

* Source SRIA

- ➡ **Les terrains** ont été évalués initialement en 2010. Ils sont inscrits au bilan d'entrée pour un montant de 14 353 194 € auquel viennent s'ajouter divers aménagements de terrains (achats d'arbres, travaux de mise en sécurité du parvis ...) pour un montant total de 51 585 €. Ce qui porte le montant de ce poste à 14 404 780 € au 31/12/2024.
- ➡ **Les constructions** figurent au bilan d'entrée pour un montant brut de 62 765 770 € auquel vient s'ajouter la comptabilisation des mises à disposition de la MSHBx (2.8M€), celle de la villa des arts (41 K€) et les **mises en service réalisées au cours de l'exercice pour un montant total de 3 656 850 €**. Ces travaux concernent notamment : **la réhabilitation du pôle archéologie (3.6 M€) et le diagnostic énergétique au niveau de l'IUT (80 K€)**. Cette année, les travaux entrepris, dans le cadre de l'Opération Campus affectant les biens immobilisés, ont été sortis de l'actif pour un montant 7.3 M€. Ce qui porte le solde de ce compte à 62 391 017 €.
- ➡ **Les installations techniques, matériels et outillages** sont inscrites pour un montant brut de 8 166 179 € auquel s'ajoutent l'acquisition de divers matériels pour un montant total de 423 K€, un équipement d'analyse individuelle de la luminescence de grains sédimentaires (174 K€), deux systèmes portiques (22 K€) ... Le montant des sorties de l'actif ayant fait l'objet soit d'une décision du président soit d'une délibération du CA s'élève à 66 K€. Le montant au 31/12/2024 est de 8 537 288 €.
- ➡ **Les collections** figurent au bilan d'entrée pour un montant de 5 497 €. Aucune opération en 2024.
- ➡ **Les biens historiques** s'élèvent toujours à 450 € au 31/12/2024. Aucune opération en 2024.
- ➡ **Les autres immobilisations corporelles** : ce sont les mobiliers et matériels divers, les matériels informatiques, les matériels de transport pour lesquels le montant brut s'élevait à 18 031 229 € au 31/12/2023. Le montant des acquisitions s'élève à 1 364 373 €. Parmi ces nouvelles entrées à l'actif, il y a l'acquisition d'un équipement plateau télévision (36 K€), un scanner laser (22 K€), un système de projection 3 D (17 K€), un vidéo projecteur (32 K€) et la mise en service de la solution collaborative, un outil destiné à assurer la qualité des données et aider au pilotage (497 K€).
Le montant total des cessions ayant fait l'objet soit d'une délibération du Conseil d'Administration soit d'une décision du Président s'élève à **401 830 €** (des matériels informatiques, du mobilier...).
Ces opérations portent le montant de ce poste à 19 490 464 €.
- ➡ **Les immobilisations en cours** : ce poste comptabilise les immobilisations en cours (travaux) et les avances versées aux fournisseurs.
 - **Les avances** : s'élevant à 867 067 € au 31/12/2024, elles concernent les avances versées à la SRIA pour le projet de restructuration et d'extension du département du français langue étrangère baptisé le projet de la CLEFF – Cité des Langues Etrangères, du Français et des Francophonies (531 K€), pour le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des portiques (239 K€) et pour la mise en œuvre de la Centrale de Traitement de l'Air sur les amphis Cirot & Renouard (97 K€).
 - **Les immobilisations en cours** : comme nous l'avons vu plus haut, certains travaux ont fait l'objet d'une mise en service pour un montant total de 4 314 904 € et le montant des nouvelles opérations de travaux s'élève à 1 505 950 €, dont 100 K€ pour le pôle archéologie, 632 K€ pour la solution collaborative et divers travaux de forages et du réseau d'assainissement pilotés par le SIGDU (459 K€).
Au 31/12/2024, certaines opérations sont toujours en cours et font l'objet d'un suivi particulier ; elles s'élèvent à 9 030 745 € dont 8,10 M€ concerne la CLEFF.

D'un montant total de 256 026 €, elles se décomposent ainsi :

- ➡ Les actions prises de la SRIA : 253 894 € ;
- ➡ Des dépôts et consignations : 77 € ;
- ➡ Les prêts au personnel accordés via la Commission Locale d'Action Sociale (CLAS) : la somme de 2 055 € correspond au montant en cours de remboursement par le personnel au 31/12/2024.

Situation des prêts	Montant au 01/01	Nouveau prêts accordés	Remboursements	Transformation des prêts en aides	Montant au 31/12
Prêts au 31/12/2020	3 750	8 530	3 914	6 860	1 506
Prêts au 31/12/2021	1 506	5 400	4 906	50	1 950
Prêts au 31/12/2022	1 950	4 350	3 342	0	2 958
Prêts au 31/12/2023	2 958	3 150	4 467	350	1 291
Prêts au 31/12/2024	1 291	3 600	2 236	600	2 055

Tableau 56 - Suivi des prêts

3.2.1.2. Les amortissements & les dépréciations des immobilisations

Les amortissements sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Leur montant cumulé passe de 45 898 133 € à **46 686 293 €**.

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	929 489	122 369	230	1 051 628
Frais d'établissement	349 928	0	0	349 928
Frais de recherche et développement	7 684	1 921	0	9 605
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels ...	571 876	120 448	230	692 095
Droit au bail	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	44 968 644	4 508 504	3 842 483	45 634 664
Terrains	202 667	15 311	0	217 978
Constructions	25 225 177	2 751 529	3 383 396	24 593 309
Installations techniques, matériels, et outillage	6 046 581	426 690	66 182	6 407 090
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	13 494 218	1 314 974	392 905	14 416 288
TOTAUX	45 898 133	4 630 873	3 842 713	46 686 293

Tableau 57 - Le tableau des amortissements

3.2.1.3. Les stocks

L'Université possède deux maisons d'édition pour lesquelles nous devons recenser les stocks finaux des ouvrages au 31/12/2024. Pour ce faire plusieurs étapes sont nécessaires :

1. Les équipes des Presses Universitaires de Bordeaux et AUSONIUS ont effectué **l'inventaire physique du 09 au 13 décembre 2024**, en recensant tous les ouvrages présents dans les stocks ;
2. Il faut **analyser et expliquer les écarts** entre le stock comptabilisé dans le logiciel EDIT LIV et leur recensement, seulement ceux supérieurs à 5 ouvrages ;
3. Les équipes effectuent un **deuxième comptage** pour tous les ouvrages dont l'écart est supérieur à 5 livres ;
4. L'administratrice des Presses Universitaire de Bordeaux finalise le calcul du nombre de pages produites ;
5. La Cellule d'Aide au Pilotage, à l'aide du nombre de pages produites, calcule le **coût de revient unitaire à la page (CRU)** ;
6. L'administratrice des Presses Universitaire de Bordeaux, dès la réception du CRU **calcule le coût de revient ou prix d'achat par ouvrage**.

Pour information le recensement de ces ouvrages concerne :

- **Pour AUSONIUS : 14 657 exemplaires pour 436 titres** stockés dans la salle « réserve » ;
- **Pour les PUB : 52 656 exemplaires pour 1 112 titres** stockés dans les salles G01 et G03.

Il faudra également ajouter les stocks détenus chez nos différents partenaires (DILISCO, PORTICO, ARLES, BLAYES, le Musée d'Aquitaine, FMSH, BH).

Il est à noter que le taux de correspondance entre l'extraction EDIT LIV et l'inventaire physique est très bon puisqu'il a été obtenu **99.42 %** pour AUSONIUS et **99.87 %** pour les PUB. Ces résultats s'expliquent par la continuité :

- De la qualité de suivi au quotidien des stocks qui est assurée par les équipes et aussi plus largement par les bonnes pratiques ;
- De la fluidification de la procédure engagée en 2023 à la demande de l'agent comptable est désormais pleinement intégrée ;
- Des mises à jour du logiciel Edit Liv' effectuées avec 2DCOM.

Voici les éléments de calcul :

➡ Pour AUSONIUS :

- Le nombre de pages éditées produites est de **3 808 556 pages** (32 titres, dont 24 nouveaux titres et 8 réimpressions) contre **3 087 503** l'année dernière ;
- Le coût de revient par page est de **0.0929 €** contre **0,1015 €** en 2023.
- Le nombre d'ouvrages en stock au 31/12 : **25 903** contre **24 857** en 2023.

Suite à l'inventaire physique réalisé, la valorisation du stock est donc de 666 089 €, soit **une variation de + 51 759 €**.

➡ Pour les PUB :

- Le nombre de pages produites est de **2 961 190 pages** (28 titres dont 27 nouveaux titres et 1 réimpression) contre **3 571 868** l'année dernière ;

- Le coût de revient par page est de **0.1261 €** contre **0.0941 €** en 2023. **L'augmentation des coûts de revient unitaire** s'explique par la **hausse des frais de fabrication** (pénurie de pâte à papier, hausse des coûts de l'énergie...) et par la légère **diminution du nombre de titres parus** dans l'année (équipe complète à compter de mai 2024, ralentissement de l'activité dû au blocage de l'université en avril 2024...).
- Le nombre d'ouvrages en stock au 31/12 : **83 163** contre **81 316** en 2023.

Suite à l'inventaire physique réalisé, la valorisation du stock est donc de **1 169 382 €** soit une **variation de + 89 829 €**.

Tableau des variations de stocks				
Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (entrées)	Variations des stocks en diminution (sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
Stocks de produits	1 693 883,04	1 835 471,09	1 693 883,04	1 835 471,09
Total des stocks	1 693 883,04	1 835 471,09	1 693 883,04	1 835 471,09

Tableau 58 - La variation des stocks

Soit une variation globale au niveau de l'Université de **+ 141 588 €**.

LES EDITIONS AUSONIUS : Fondées en 1995 et riches d'un catalogue de plus de 400 titres, les Éditions Ausonius jouissent d'une large reconnaissance de la part de la communauté scientifique française et internationale et d'un public plus vaste de lecteurs curieux du passé. Elles sont spécialisées dans les domaines de recherche du laboratoire Ausonius : histoire, littérature, archéologie et histoire de l'art de l'Antiquité et du Moyen-Âge, mais aussi réception de l'Antiquité.

L'Unité mixte de recherche Ausonius (UMR 5607) est placée sous la tutelle du CNRS, de l'Université Bordeaux Montaigne et du Ministère de la Culture. Elle est installée sur le campus de Pessac, dans les locaux de la Maison de l'Archéologie et de l'Archéopôle. Dévolue à l'étude des espaces, des sociétés et des cultures depuis la Protohistoire européenne jusqu'à la fin du Moyen Âge, elle a très tôt associé des archéologues, des historiens, des historiens de l'art et des philologues hellénistes et latinistes. Elle est considérée aujourd'hui comme un laboratoire de référence dans ces disciplines, tant en France qu'à l'étranger. Elle s'est pleinement investie dans la structuration de l'ensemble des sciences archéologiques sur le site bordelais, en tissant des liens étroits avec deux autres unités de recherche, Archéosciences Bordeaux (UMR 6034) et Pacea (UMR 5199), dans le cadre de la Fédération des Sciences archéologiques de Bordeaux puis du Labex Sciences archéologiques de Bordeaux (LaScArBx) intégré au programme Initiative d'excellence (IdEx Université de Bordeaux).

L'année 2024 : AUSONIUS a obtenu un **nouveau projet, ANR PRC EFFIGY**. Dans le cadre du cours de Protohistoire de l'Europe continentale, sur le thème « Façonneurs de paysages : marqueurs visuels et territoires aux âges des Métaux », les étudiants de Masters **ont réalisé des posters**. Ils ont également **participé à diverses journées d'études** et de colloques comme les Journées internationales d'Histoire de Flaran. Des **ventes promotionnelles de livres** ont été faites à l'occasion des Rendez-vous de l'histoire à Blois en octobre 2024.

LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX : créées en février 1983 et première structure éditoriale au sein de cette université, elles perpétuent une tradition centenaire d'édition universitaire bordelaise connue internationalement pour des revues comme le Bulletin Hispanique ou Suds (ex-Cahiers d'Outre-mer). La politique éditoriale des PUB est initiée par sa direction et par le comité éditorial dont les membres sont issus de différentes universités françaises. Cette politique s'articule autour de collections.

Actuellement, le catalogue des Presses Universitaires de Bordeaux comprend 1148 titres répartis en une quarantaine de collections dédiées essentiellement aux arts, lettres, langues et sciences humaines. La science politique, l'économie et le droit y figurent également, attestant de l'importance des liens développés depuis des décennies avec les autres universités et établissements de Nouvelle-Aquitaine.

Les PUB privilégient la diffusion en librairie en s'appuyant sur l'Association Française des Presses d'Université Diffusion — 5 représentants commerciaux sur toute la France - **et sur leur distributeur DILISCO, du groupe Albin Michel**, depuis le 1^{er} janvier 2022. **Depuis plus de dix ans, une politique de publication et de diffusion en ligne a été mise en place.** Les versions PDF des ouvrages et des revues sont disponibles sur le **site des PUB** et sur **Immateriel.fr**. Des revues sont hébergées en version numérique sur les portails **Cairn** et **Open Edition Journals**. Des ouvrages sont accessibles quant à eux sur **Persée** et sur **Open Edition Books**. Elles disposent également de plusieurs collections en accès ouvert sur **UN@**, la plateforme d'ouvrages numériques natifs augmentés au service des presses universitaires sur le périmètre de Bordeaux (PUB, Ausonius Éditions), Pau (PUPPA) et Limoges (Pulim).

À l'échelle du site bordelais, les PUB ont développé des collections en partenariat avec **Ausonius Éditions** ("THEA"), avec **Bordeaux Sciences Agro** ("Esprit des Bois"), l'**École Nationale d'Architecture et du Paysage de Bordeaux** ("Architectures et Paysages"), le **musée des Arts décoratifs et du Design** (« Le design mot pour mot »). La coédition de la collection "Leçons de sciences en Aquitaine" entre les PUB et les **PUPPA** (Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour) est issue du partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Au cours des dernières années, des **coéditions internationales** ont vu le jour avec notamment les Presses de l'Université Laval au Québec, les Presses de l'Université d'Exeter au Royaume Uni, celles de l'Université de La Plata en Argentine, Sud-Éditions en Tunisie, et les Presses Chinoises des Sciences Sociales.

L'année 2024 s'est inscrite autour de grandes thématiques comme :

- **Le maintien de la production éditoriale** : Avec **37 nouveaux titres en 2024** (27 titres « papier » et 10 titres en diffusion numérique gratuite sur la plateforme UN@), la production éditoriale des PUB s'est maintenue en dépit des contraintes (problèmes de ressources humaines, locaux rénovés mais non adaptés à l'activité du service, et qui ont été bloqués pendant plusieurs semaines par les étudiants) ;
- **La création de quatre nouvelles collections** : Deux collections éditées : « Mondes asiatiques » et « Mondes modernes & contemporains » se substituant à « Histoire hors collection », une collection diffusée : « Les Cahiers de la MSH » et une collection PUB-UN@ : « Publics des Médi@s » ;
- **L'adhésion à l'Alliance des éditeurs scientifiques publics français** (ALEF) : Les PUB ont rejoint l'Alliance des éditeurs scientifiques publics français (ALEF) regroupant 59 structures et dont l'AG inaugurale s'est tenue à Paris en novembre 2024 ;
- **Amélioration de la visibilité des publications** : **La refonte complète du site internet** a été menée à bien (harmonisation avec la charte graphique UBM, meilleure ergonomie et nouvelles fonctionnalités, accent mis sur les auteurs et les collections), et s'inscrit dans une démarche plus vaste d'amélioration de la **communication** (nouveau format d'entretiens, refonte de la newsletter, présentations en librairie, signatures aux Escales du livre 2024).
- **L'adaptation à l'évolution numérique de l'édition** : Cette adaptation est indispensable. Les réflexions au cours de l'assemblée constitutive de l'Alliance des éditeurs scientifiques publics français (ALEF) l'ont montré. Deux des 4 commissions créées sont consacrées à la science ouverte et au numérique. Les PUB, qui participeront aux travaux de l'ALEF, sont d'ores et déjà engagées dans une transformation qui leur permettra de penser la complémentarité entre le papier et le numérique sans attendre d'y être contraintes et en prenant en compte les spécificités de l'édition à l'UBM.
Cette transformation passe par l'intégration de **Métopes** (Méthodes et outils pour l'édition structurée) à notre processus éditorial. Le départ de deux assistants d'édition contractuels en septembre 2023 a permis de revoir les fiches de poste pour recruter au printemps 2024 **deux nouveaux profils capables de soutenir l'intégration de Métopes dans nos pratiques**. Toujours en soutien à cette intégration, nous avons créé pour l'un deux le rôle de **référént plateformes**

numériques, qui assure non seulement la liaison entre l'infrastructure nationale de recherche Métopes et notre équipe édition, mais aussi le lien avec les plateformes numériques sur lesquelles nous publions.

- **Une dynamique de site autour de l'évolution des PUB** : L'organisation des **formations Métopes** en mars et en mai 2024 de l'équipe édition des PUB a été pensée à l'échelle du site. Nous avons associé nos collègues d'AUSONIUS Editions, d'UN@, du PPI, mais aussi les prestataires extérieurs auxquels nous faisons appel en cas de pic d'activité.

Le directeur de l'IR Métopes nous avait par ailleurs conseillé, en cours de formation, de constituer une **communauté de pratiques autour de Métopes sur le site bordelais**. Cette communauté se réunit mensuellement depuis le printemps 2024, avec le soutien de la Direction de la recherche.

Dans le même esprit, la **formation collective à venir en février sur le papier**, destinée à mieux maîtriser nos échanges avec les imprimeurs, sera ouverte aux collègues d'AUSONIUS et d'UN@. Obtenue en 2024 en tant que projet de service des PUB et organisée sur site plutôt que sur Paris à l'Asford pour réaliser des économies, elle profitera à tous.

3.2.1.4. Les créances

Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	2 131,99	2 055,00	76,99
- Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
- Prêts	2 055,00	2 055,00	0,00
- Autres créances immobilisées	76,99	0,00	76,99
Créances de l'actif circulant	21 165 561,63	18 778 536,15	2 387 025,48
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	17 269 209,83	15 023 686,35	2 245 523,48
- Créances clients et comptes rattachés	3 410 857,31	3 410 857,31	0,00
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00		0,00
- Avances et acomptes versés sur commandes	0,00		0,00
- Créances sur des opérations pour comptes de tiers	307 594,00	166 092,00	141 502,00
- Créances sur les autres débiteurs	76 709,98	76 709,98	0,00
- Charges constatées d'avance	101 190,51	101 190,51	0,00
TOTAUX	21 167 693,62	18 780 591,15	2 387 102,47

Tableau 59 - Le tableau des créances

Nous pouvons noter dans l'ensemble une diminution des créances, qui s'explique par la baisse des créances sur les entités publiques. En effet le titre de recettes liés aux travaux du pôle archéologie (3.4 M€) a été émis sur l'exercice et avait fait l'objet d'avances versées sur les exercices antérieurs. En revanche, les autres créances sur les clients et/ou partenaires augmentent du fait de l'absence d'un ETPT sur pôle comptable au détriment du recouvrement.

Les créances de l'Université se décomposent comme suit :

- ➡ **Les créances de l'actif** d'un montant de 2 131.99 € : ce sont les prêts en cours pour 2 055 € accordés aux personnels et un dépôt et consignation pour 76.99 € ;
- ➡ **Les créances sur les entités publiques et autres** pour un montant de **17 269 209.83 €** se ventilant ainsi :
 - Les titres de recettes définitifs émis pour les opérations pluriannuelles et annuelles : 1 751 068.12 € ;
 - Les produits à recevoir comptabilisés essentiellement sur les opérations pluriannuelles : 15 318 793.42 € ;
 - Les autres créances liées aux opérations de la TVA (dont une demande de remboursement de crédit de TVA de 105 972 €) : 199 348.29 €.
- ➡ **Les créances clients et comptes rattachés** s'élèvent à **3 410 857.31 €** :

- Les prestations de formations, des indus liés à la paye ou des droits d'inscriptions des étudiants impayés : 1 484 624.50 € ;
- Les factures à établir, produits à recevoir sur les recettes de formation, les consommations d'eau, les mises à disposition de personnel... : 1 926 232.81 € ;

- ➡ **Les avances et acomptes versés** sont liés à des marchés publics et à des avances sur des frais de déplacement : **Aucune au 31/12/24** ;
- ➡ **Les créances sur des opérations pour comptes de tiers**, ce sont les bourses de mobilité internationale qui restent à encaisser : **307 594 €** ;
- ➡ **Les créances sur les autres débiteurs** concernent les créances liées aux indus sur la paye et les dépenses avant ordonnancement : **76 709.98 €** ;
- ➡ **Les charges constatées d'avance**, ce sont des charges payées en 2024 mais concernant l'exercice 2025 : **101 190.51 €**.

3.2.2. Le passif

3.2.2.1. Les capitaux propres

Les mouvements impactant les financements de l'actif sont retracés dans ce tableau :

Rubriques et postes	Montant cumulé au début d'exercice C/104 ou 134	Reprise cumulée au début d'exercice C/1049 ou 1349	Augmentations		Diminutions		Montant cumulés à la fin de l'exercice
			Financements reçus C/104 ou 134	Quote-part reprise de financement C/1049 ou 1349	Cession d'actif Régularisations C/104 ou 134	Cession ou mise au rebut de l'actif C/1049 ou 1349	
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT	67 224 439	23 420 223	3 503 930	5 731 428	6 587 922	6 587 922	41 576 719
Financements rattachés à un actif	67 224 439	23 420 223	3 503 930	5 731 428	6 587 922	6 587 922	41 576 719
- Contrepartie et financement actifs mis à disposition	62 839 358	20 118 812	3 191 892	5 508 078	6 581 686	6 581 686	40 404 362
- Financement des autres actifs :							
État	2 255 722	2 180 104	42 232	0	4 160	4 160	117 850
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	1 727 155	1 068 724	0	196 436	1 126	1 126	461 995
Autres	402 204	52 583	269 806	26 915	950	950	592 512
FINANCEMENT ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	18 290 139	5 232 435	1 388 891	755 823	88 631	151 957	13 754 098
Financements rattachés à un actif	18 290 139	5 232 435	1 388 891	755 823	88 631	151 957	13 754 098
- Régions	9 183 375	2 432 645	825 247	233 249	8 028	8 028	7 342 728
- Départements	0	0	0	0	0	0	0
- Communes et groupements de communes	14 351	9 875	293 723	28 022	0	0	270 177
- Autres collectivités et établissement publics	6 415 817	1 632 874	267 910	191 173	0	24 990	4 884 670
- Union Européenne	1 399 601	350 035	2 010	264 691	5 927	3 058	784 015
- Autres organismes	726 229	313 694	0	28 133	0	41 206	425 608
- Autres	550 766	493 313	0	10 555	74 676	74 676	46 899
TOTAUX	85 514 578	28 652 658	4 892 821	6 487 251	6 676 553	6 739 879	55 330 816

Tableau 60 - Tableau des financements

Les capitaux propres de l'Université Bordeaux Montaigne sont constitués :

- Des financements de l'actif (subventions reçues pour financer un actif) pour un montant de **55 330 816.47 €** ;
- Des réserves de l'établissement qui sont le cumul des résultats d'exploitation des exercices antérieurs pour **25 767 849.13 €** ;
- Du report à nouveau (prélèvement du fonds de roulement prévu au dernier budget corrigé des régularisations vues plus haut) pour **5 786 697.79 €** ;
- Du résultat de l'exercice déficitaire qui s'élève à **-2 686 630.27 €**.

➡ **Les financements de l'actif**, comme nous l'avons déjà vu, sont des subventions d'équipement comptabilisées à l'avancement, c'est-à-dire au fur et à mesure des dépenses constatées dans l'exercice.

Cette année, elles s'élèvent à **4 892 820.70 €** et ont permis de financer les opérations suivantes :

Nature des opérations	2020	2021	2022	2023	2024
Contrat de recherche	28 988,18	66 481,34	31 400,56	84 770,68	100 091,69
Réhabilitation pôle archéologie	26 438,96	924 701,32	1 792 363,69	869 370,86	280 630,65
Construction abris à vélos		12 914,04	12 864,23		
Rénovation éclairage public		100 000,00	14 129,77	-14 129,77	
Création de la CLEFF		503 968,35	2 567 755,60	4 437 359,88	112 860,69
Création pôle d'attractivité			13 948,40		-13 948,40
Modernisation GTC IUT			60 201,02	52 849,81	4 798,98
Projet - REACT-EU			667 078,94	655 538,69	
INFRANUM - Déploiement de solutions applicatives de collaboration et de simplification administrative					628 494,23
Villa des arts					410 118,00
Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux					2 823 671,00
Requalification des bâtiments H et F					-4 463,50
Réhabilitation du bâtiment de la MSHBx - CPER 2020-2027					28 844,82
Campus Archéo - CPER 2021-2027					521 722,54
Total général	55 427,14	1 608 065,05	5 159 742,21	6 085 760,15	4 892 820,70

Tableau 61 - Opérations financées

3.2.2.2. Les provisions pour risques et charges

Ce sont les provisions destinées à enregistrer des dettes probables dont **le montant ou l'échéance ne sont pas connus de façon précise**. Elles sont de deux types :

- ➡ **Les provisions pour risques 34 553.08 €** se répartissant ainsi :
- **Les provisions pour litiges : 25 500 €** concernent cinq contentieux ressources humaines en cours ;

- **Les Provisions pour risques : 9 601.43 €**, cette somme est comptabilisée au cas où l'Université aurait des frais à prendre en charge dans le cadre d'accidents du travail ;
- ➔ **Les provisions pour charges : 1 054 597.34 €**, se décomposent comme ci-après :
 - **80 870.49 €** : Provisions pour des travaux d'entretien ou/et de réparation qui n'ont pas encore été réalisés au 31/12, délibération du CA du 18/09/20 ;
 - **973 726.85 €** : Ce montant est lié aux passifs sociaux et notamment les comptes épargne-temps qui continuent d'augmenter en 2024.

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	27 101,43	17 053,08	9 601,43	34 553,08
Provisions pour litiges	17 500,00	8 000,00	0,00	25 500,00
Autres provisions pour risques	9 601,43	9 053,08	9 601,43	9 053,08
Provisions pour charges	1 141 905,53	973 726,85	1 061 035,04	1 054 597,34
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	220 181,57	0,00	139 311,08	80 870,49
Provisions pour CET	539 458,14	568 636,72	539 458,14	568 636,72
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	382 265,82	405 090,13	382 265,82	405 090,13
Total des provisions	1 169 006,96	990 779,93	1 070 636,47	1 089 150,42

Tableau 62 - Tableau des provisions

3.2.2.3. Les dettes

Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance - 1 an	Echéance + 1 an et 5 ans au plus	Echéance + 5 ans
Dettes non financières	26 569 158,67	23 578 034,62	1 831 055,46	1 160 068,59
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 750 827,33	2 750 827,33	0,00	0,00
- Dettes fiscales et sociales	2 941 612,39	2 941 612,39	0,00	0,00
- Avances et acomptes reçus	15 300 518,44	12 535 490,89	1 604 958,96	1 160 068,59
- Dettes sur des opérations pour comptes de tiers	1 459 642,95	1 233 546,45	226 096,50	0,00
- Autres dettes non financières	3 492 021,26	3 492 021,26	0,00	0,00
- Produits constatés d'avance	624 536,30	624 536,30	0,00	0,00
TOTAUX	26 569 158,67	23 578 034,62	1 831 055,46	1 160 068,59

Tableau 63 - Tableau des dettes

Nous pouvons noter dans l'ensemble une augmentation des dettes qui s'explique par la hausse des postes :

- Des charges à payer (+ 357 K€) : Les nombreuses absences sur le pôle fournisseurs ont certainement entraînés des retards au niveau de la liquidation ainsi que l'absence de certains CRB (Recherche et moyens généraux) ;
- Des passifs sociaux qui continuent d'augmenter (+ 122 K€) ;
- Des sommes reçues sur le compte d'attente et non encore titrées : + 2.3 M€ dont 1.7 M€ encaissées fin décembre (1.4 M€ pour le financement de la CLEFF).

Les dettes s'analysent ainsi :

- ➡ **Les dettes fournisseurs** d'un montant de **2 750 827.33 €** comprennent :
 - Les dettes sur les fournisseurs : 405.33 € ;
 - Les retenues de garanties qui seront versées à la fin de la garantie (1 an après la réception des travaux) : 24 071.46 € ;
 - Les charges à payer en fonctionnement : 2 450 555.19 € ;
 - Les charges à payer en investissement : 242 713.86 €.
- ➡ **Les dettes fiscales et sociales** d'un montant de **2 941 612.39 €** correspondent :
 - Aux charges à payer relevant :
 - De l'établissement pour la contribution FIPHFP : 93 946.90 € ;
 - Des passifs sociaux : 2 775 402.13 € ;
 - A la TVA sur les produits à recevoir : 72 263.36 €.
- ➡ **Les avances et acomptes reçus** sont liés principalement aux opérations pluriannuelles comptabilisées à l'avancement : **15 300 518.44 €** ;
- ➡ **Les dettes sur opérations pour comptes de tiers** sont les bourses de mobilités internationales qui restent à verser : **1 549 642.95 €** ;
- ➡ **Les autres dettes non financières** d'un montant de **3 492 021.26 €**, correspondent à des encaissements :
 - Reçus non encore titrés : 3 480 560.98 € ;
 - De trop-perçus : 7 718.36 € ;
 - Des virements rejetés fin décembre par notre teneur de compte bancaire : 3 741.92 €.
- ➡ **Les produits constatés d'avance** proviennent essentiellement des prestations de formation (DEFLE) et du CFA : **624 536.30 €**.

4. LES AGREGATS FINANCIERS

	AE	
	109 138 575	
CP		Recettes
106 360 193		104 645 338
	Solde budgétaire	
	-1 714 854	
	Variation Trésorerie	
	1 085 066	
	Trésorerie	
	20 685 633	

Charges	Produits
114 032 123	111 345 493
	Résultat
	-2 686 630
	CAF
	-356 608
Emplois	Ressources
7 446 055	4 896 632
	Variation FDR
	-2 549 423
	Fonds de roulement
	17 117 507

4.1. Le compte de résultat

Le compte de résultat intègre les charges et produits calculés rattachés à l'exercice qui sont, par définition, sans impact sur le solde budgétaire de l'exercice. En effet, ces opérations peuvent avoir une conséquence sur les soldes budgétaires ultérieurs, notamment lors du renouvellement des investissements, lors du paiement du risque provisionné ou encore lors du décaissement des charges à payer.

Le montant du **résultat comptable est déficitaire** et il s'élève à - 2 686 630.27 € au 31/12/24. Il se décompose ainsi à partir du solde budgétaire :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Solde budgétaire	-2 559 166,10	595 409,66	248 901,98	-1 714 854,46
Neutralisation opérations hors C/6 et 7	-26 907,65	0,00	0,00	-26 907,65
Neutralisation Investissement et compte 1	1 010 367,10	0,00	0,00	1 010 367,10
Neutralisation Investissement et compte 2	-3 797 003,13	0,00	0,00	-3 797 003,13
Neutralisation Investissement et compte 4	2 759 728,38	0,00	0,00	2 759 728,38
Opérations comptables - Dépenses	11 181 214,45	71 150,35	249 949,54	11 502 314,34
CAP (N et N-1)	553 048,15	-74 346,89	75 869,94	554 571,20
CCA (N et N-1)	18 993,05	2 306,57	0,00	21 299,62
DC - Droits différenciés & autres	3 916 767,35	3,00	-4 672,48	3 912 097,87
Amortissements et provisions	6 813 012,82	153 385,33	173 818,01	7 140 216,16
Régul. Coefficient de TVA	23 610,00	-4 666,66	4 934,07	23 877,41
DRv sur indu émis	-144 216,92	-5 531,00	0,00	-149 747,92
Opérations comptables -Recettes	10 464 550,43	47 754,98	-8 674,53	10 503 630,88
PAR (N et N-1)	1 122 245,32	-395 672,31	30 523,63	757 096,64
PCA (N et N-1)	43 756,57	-48 856,54	0,00	-5 099,97
Emission Ex. courant - TIT non encaissés	803 241,05	744 302,09	204 293,66	1 751 836,80
Emission Ex. antérieur - TIT encaissés	-740 427,07	-297 492,13	-258 548,52	-1 296 467,72
Récupération d'avce sur titre définitif	854 986,98	0,00	0,00	854 986,98
DRv sur indu encaissés	-142 419,09	0,00	0,00	-142 419,09
DC - Stock + Droits différenciés	-143 595,43	-2,37	0,00	-143 597,80
Reprises Amortissements et provisions	8 666 762,10	45 476,24	15 056,70	8 727 295,04
Résultat comptable 2023	-3 248 922,47	572 014,29	-9 722,09	-2 686 630,27

Tableau 64 - Compte de résultat par entité

4.2. La trésorerie

A la clôture de l'exercice, la trésorerie s'élève à **20 685 632,64 €** et se décompose ainsi :

Compte	Libellé	Montant
5112	Chèques à encaisser	5 318,59
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	83,12
5116	Prélèvement	2 051,24
5117	Chèques impayés	634,00
5151	Compte au Trésor	20 669 355,24
531	Caisse	4 183,88
543, 545 et 548	Régie avances & recettes & avances pour menues dépenses	4 006,57
Total		20 685 632,64

Tableau 65 - Détail de la trésorerie

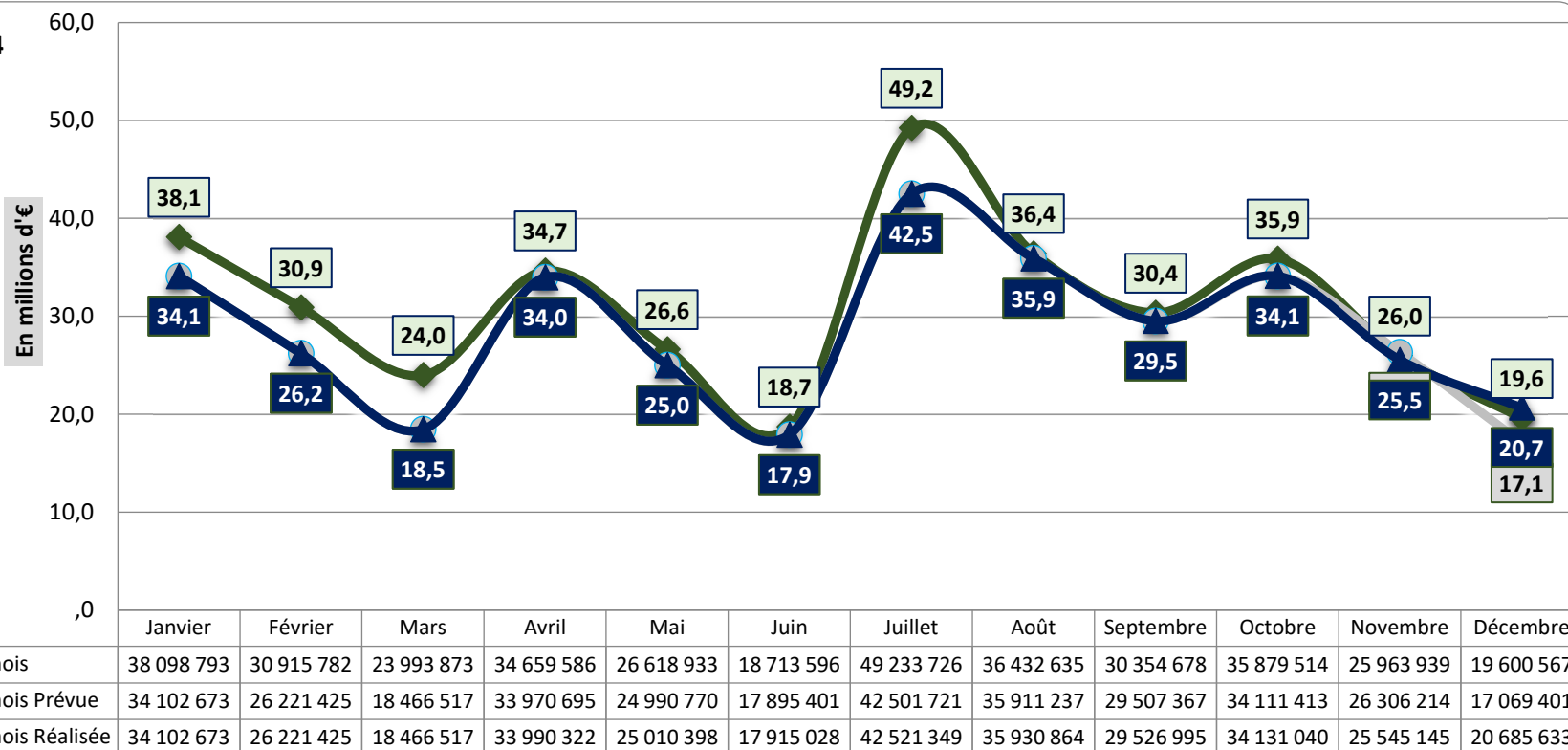
Le solde de la trésorerie se répartit entre l'établissement et les deux services à comptabilité distincte, le CFA et le SIGDU :

Compte	Libellé	2024
1853	Trésorerie du SIGDU	1 780 670,93
1856	Trésorerie du CFA	1 325 065,33
5XXX	Trésorerie établissement	17 579 896,38
Total		20 685 632,64

Tableau 66 - La trésorerie par entité

TRESORERIES 2023 // 2024

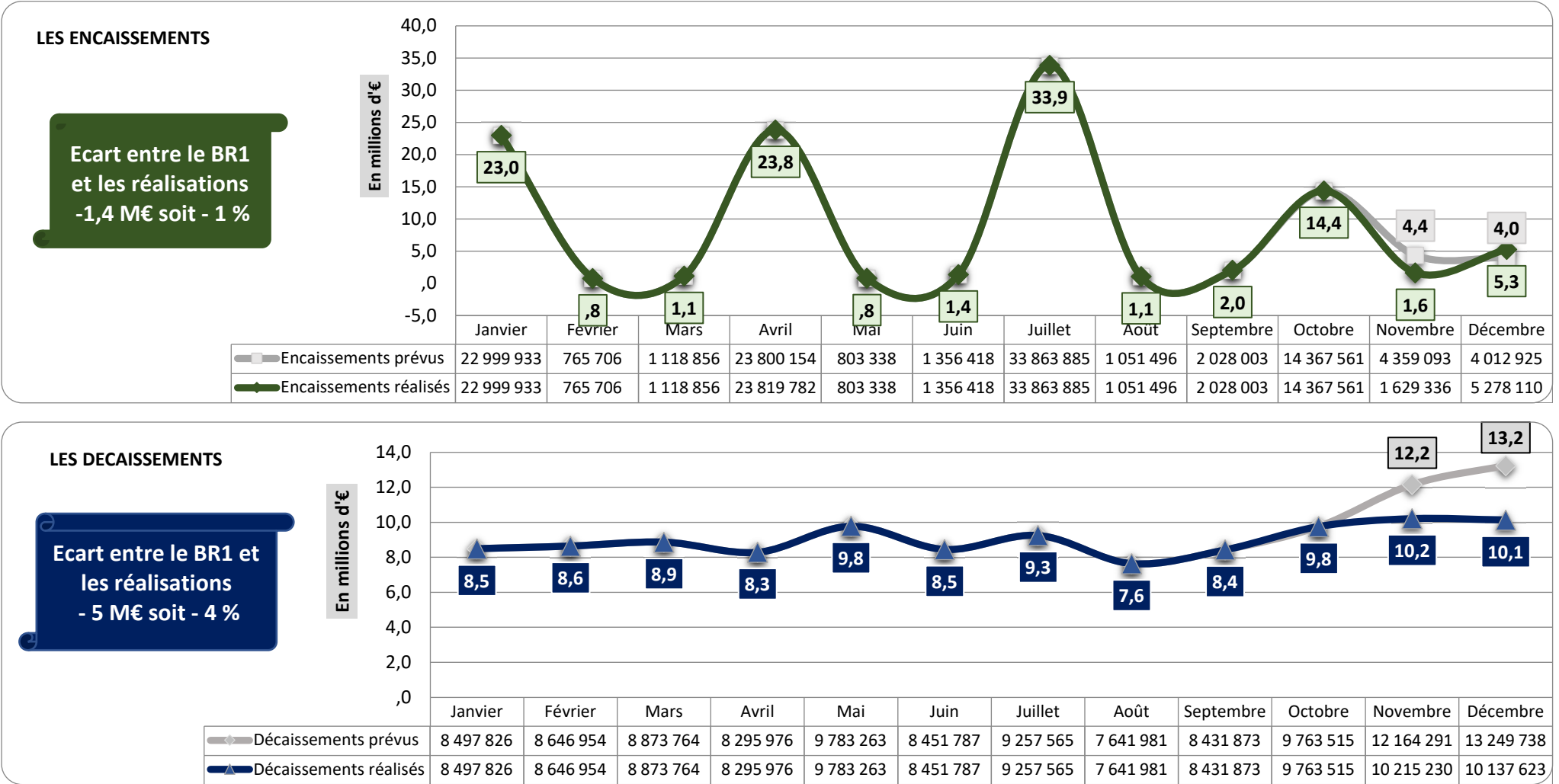
L'atterrissage de la trésorerie au 31/12/24 est de **20,7 M€** soit **73 jours** de dépenses de



Cette année, l’atterrissage de la trésorerie au 31/12/2024 s’élève à **20 685 633 €** contre **17 069 401 €** prévu au budget rectificatif n°1 soit un écart de **+ 3 616 232 €**. Il faut continuer à sensibiliser les services de l’ordonnateur sur la déprogrammation des crédits de paiement et sur l’ajustement des recettes à encaisser pour essayer de s’approcher davantage de la réalité.

La variation de la trésorerie est **positive** et elle s’élève à **+ 1 085 065.76 €**. Conforme à l’abondement indiqué dans le **tableau 4 – Equilibre financier**, cette évolution se décompose en :

- D’une part, de la **trésorerie fléchée** (sommes allouées par un partenaire pour un projet défini) : **+ 540 957.50 €** ;
- D’autre part, de la **trésorerie non fléchée** : **+ 544 108.26 €**.



Ce tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte permet de retracer les opérations de trésorerie à partir du bilan.

(En k€)	30/12/24	31/12/23	31/12/22
Résultat net	-2 687	1 414	143
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements, provisions et quote-part de subventions	-1 587	1 767	1 395
Plus-values de cession	3 917	11	14
Autres (impact des changements de méthodes)	-108	117	9
Variation du BFR	3 639	-4 209	-3 406
Variations des créances clients	3 499	-3 332	-6 237
Variation des stocks	-142	-89	131
Variations des dettes fournisseurs	482	-205	490
Variation des autres comptes	-201	-583	2 210
CCA, PCA, autres débiteurs et créditeurs	2 272	230	199
Dettes fiscales et sociales	209	95	-251
Avances et acomptes reçus sur opérations de fonctionnement	-2 683	-907	2 262
Flux net de trésorerie généré par l'activité A	3 175	-900	-1 845
Acquisitions immobilisations incorporelles & corporelles	-6 695	-9 348	-7 733
Variation immobilisations financières brutes	-1	2	-1
Nouveaux financements d'actifs de la période	4 893	6 086	5 160
Variation des avances et acomptes sur projets immobiliers	-282	199	240
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement B	-2 085	-3 062	-2 335
Emission d'emprunts			
Remboursements d'emprunts			
Variation fonds dédiés Fondation			
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement C	0	0	0
Encaissements	-60	44	-64
Décaissements	55	32	145
Flux net de trésorerie lié aux opérations gérées pour le compte de tiers D	-5	76	81
Variation de trésorerie A + B + C + D	1 085	-3 886	-4 099
Trésorerie à l'ouverture	19 601	23 487	27 586
Trésorerie à la clôture	20 686	19 601	23 487
Contrôle variation de trésorerie	1 085	-3 886	-4 099

Tableau 67 - Flux de trésorerie avec la méthode indirecte

Le tableau 7 - Plan de trésorerie est alimenté par deux types d'opérations :

➔ **Les opérations budgétaires** : encaissements des titres de recettes et décaissements des demandes de paiement

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	2024	2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
ENCAISSEMENTS	104 645 338	104 666 649
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés	94 726 671	94 856 548
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité	9 918 667	9 810 101
DECAISSEMENTS	102 568 034	99 428 008
Charges de fonctionnement	102 568 034	99 428 008
Charges de personnel	88 327 159	85 400 362
Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)	14 240 875	14 027 645
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre	0	0
TOTAL (I)	2 077 304	5 238 641
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS	0	0
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles	0	0
Cessions d'immobilisations financières	0	0
Autres opérations	0	0
DECAISSEMENTS	3 792 158	9 130 233
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	123 916	232 138
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3 668 243	8 898 095
Acquisitions d'immobilisations financières	0	0
Autres opérations	0	0
TOTAL (II)	-3 792 158	-9 130 233
Solde budgétaire	-1 714 854	-3 891 592

Tableau 68 - Les flux de trésorerie

Nous retrouvons le solde budgétaire de - 1 714 854.46 € calculé dans le tableau 2 – Autorisation budgétaire.

➔ **Les opérations non budgétaires** : comprennent :

- **Les prêts** attribués par la Commission d'Action Sociale (3 600 €) diminués des remboursements (2 836 €), soit une variation de - 764 € ;
- **Les opérations comptabilisées sur les comptes de tiers** : les opérations non titrées ou non liquidées au 31/12, soit une variation de + 2 811 756.24 € ;

- **Les opérations pour compte de tiers** : les bourses ERASMUS, Université Franco-Allemande, AMI et toutes les opérations de TVA pour une variation positive de + 386 531.91 €. Nous retrouvons le détail de ces opérations dans **le tableau 5 – Opérations pour compte de tiers** comme suit :

Nature de l'opération	Exécution 2024	
	Encaissements	Décaissements
Aides à la mobilité internationale - AMI	311 200,00	271 600,00
Bourse Université Franco-Allemande - KONSTANZ	10 500,00	5 250,00
Bourse Université Franco-Allemande - HAMBOURG	0,00	31 500,00
ERASMUS + 2021-1-FR01-KA131-HED-000003599	39 142,80	1 047,20
ERASMUS + 2022-1-FR01-KA171-HED-000078307		91 363,84
ERASMUS 2023-1-FR01-KA131-HED-000133099		181 350,80
ERASMUS 2023-1-FR01-KA171-HED-0 00142238		12 060,00
ERASMUS 2024-1-FR01-KA131-HED-000213592	465 760,00	243 257,00
Autres Bourses (Ville de Bordeaux et Université de Grenoble)	4 175,00	2 000,00
Reversement de la RAFP (part salariale) par le personnel	4 732,02	7 153,00
S/Total bourses de mobilité	835 509,82	846 581,84
TVA	1 024 283,73	626 679,80
TOTAL	1 859 793,55	1 473 261,64

Tableau 69 - Tableau des opérations pour compte de tiers

Nous retrouvons ces éléments dans **le tableau 4 – Tableau de financement.**

La trésorerie représente au 31/12/2024 **73 jours** de crédits de paiement en dépenses de fonctionnement et de personnel contre **71 jours** en 2023. Sachant que la moyenne des dépenses décaissées par jour est de **284 911 €** contre 276 189 € en 2023 soit une progression de + 3 %. Cette année, **le nombre de jours affiche une augmentation de + 2 jours** par rapport à l'année 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de jours de crédits de paiement	92	108	89	71	73

Tableau 70 - Evolution du nombre de jours de trésorerie

4.3. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement représente le résultat de l'exercice des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie. Elle mesure les ressources financières internes générées par l'Université. Elle traduit la capacité de l'Université à financer les besoins pérennes liés à son existence et constitue une ressource stable.

Cette année, c'est une **Insuffisance d'Autofinancement (IAF)** qui se dégage au niveau de l'Université pour un montant de **356 607.77 €** et elle se décompose ainsi :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Résultat Net	-3 891 719,98	836 672,69	368 417,02	-2 686 630,27
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 813 027,73	153 385,33	173 803,10	7 140 216,16
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 176 505,46	42 899,83	5 056,70	6 224 461,99
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	3 916 839,80	0,00	261,58	3 917 101,38
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00			0,00
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	2 490 256,64	2 576,41	10 000,00	2 502 833,05
CAF	-1 828 614,55	944 581,78	527 425,00	-356 607,77

Tableau 71 - La capacité d'autofinancement

4.4. Le fonds de roulement

Le tableau de financement recense :

- Les emplois c'est-à-dire les investissements prévus dans l'enveloppe d'investissement ainsi que ceux qui ne correspondent pas à des dépenses budgétaires ;
- Les ressources qui sont principalement des opérations liées aux augmentations des capitaux propres.

Il permet de calculer la variation du fonds de roulement au 31/12/2024 : c'est un prélèvement sur le fonds de roulement de - 2 549 423,39 €.

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Emploi	6 265 180	342 592	481 675	7 089 447
Investissements	6 174 572	320 816	481 675	6 977 063
Prêts	4 575			4 575
Régularisations	86 033	21 776	0	107 809
Ressources	3 068 017	944 582	527 425	4 540 024
CAF	-1 828 615	944 582	527 425	-356 608
Financement de l'actif par l'État	3 234 124	0	0	3 234 124
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 658 696	0	0	1 658 696
Augmentation des dettes financières	3 811			3 811
Apport ou prélèvement sur le Fonds de roulement	-3 197 163	601 990	45 750	-2 549 423

Tableau 72 - le tableau des emplois et des ressources

Le fonds de roulement net global s'élève donc à 17 117 506.69 € au 31/12/2024. Il représente 60 jours de crédits de paiement en dépenses de fonctionnement et de personnel et se répartit ainsi :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
FRNG au 31/12/2023	16 354 701,23	2 306 465,96	1 005 762,89	19 666 930,08
Apport ou prélèvement sur le FRNG	-3 197 177,84	601 989,61	45 764,84	-2 549 423,39
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	13 157 523,39	2 908 455,57	1 051 527,73	17 117 506,69
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT EXPLOITATION	-4 244 928,27	1 583 390,24	-639 802,60	-3 301 340,63
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOIT.	-177 444,72	0,00	-89 340,60	-266 785,32
TRESORERIE NETTE	17 579 896,38	1 325 065,33	1 780 670,93	20 685 632,64

Tableau 73 - Répartition du FRNG

Ces éléments se retrouvent dans le tableau 6 – Situation patrimoniale mais ils sont globalisés au niveau de l'Université Bordeaux Montaigne.

Attention : ce fonds de roulement n'est pas totalement disponible. En effet, des engagements sont déjà pris par l'Université Bordeaux Montaigne. Nous allons donc analyser les restes à payer ainsi que leurs financements au 31/12/2024.

4.5. Le montant des restes à payer au 31 décembre

Le montant des restes à payer sur autorisations d'engagement au 31/12/2024 s'élève à 5 699 754 €. C'est la différence entre le montant des engagements juridiques non soldés et les crédits de paiement consommés. Il se décompose ainsi :

Reste à payer au 31/12	CP non consommés 2024
Hors opérations pluriannuelles	2 971 360
Opérations pluriannuelles	2 728 394
Total	5 699 754

Tableau 74 - Reste à payer sur AE

Le montant des restes à payer hors opérations pluriannuelles est lié d'une part aux marchés pluriannuels 2 237 500 € et d'autre part à des commandes hors marché pour un montant de 733 860 €.

Il n'y a pas de reprise sur le fonds de roulement pour financer ces CP, ces restes à payer sont financés par des CP ouverts en 2025.

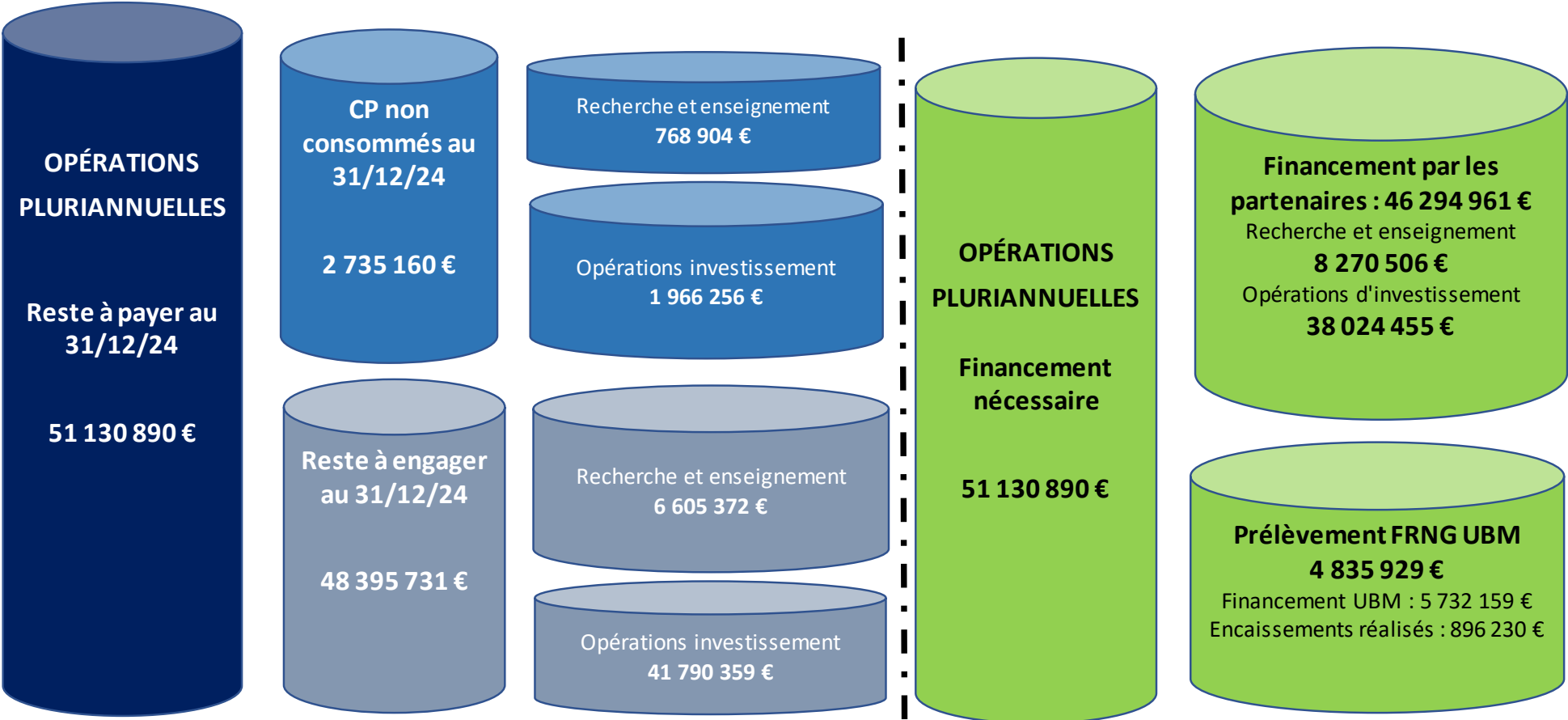
Reste à payer au 31/12	CP non consommés 2024
2016	22 971
Attribution de marché	22 971
2017	11 864
Attribution de marché	11 864
2018	61 423
Attribution de marché	59 769
Commande	1 653
2019	23 412
Attribution de marché	23 345
Commande	67
2020	20 314
Attribution de marché	2 061
Commande	18 254
2021	117 139
Attribution de marché	53 445
Commande	63 693
2022	446 410
Attribution de marché	414 421
Commande	31 989
2023	789 344
Attribution de marché	711 319
Commande	78 025
2024	1 478 482
Attribution de marché	938 305
Commande	540 178
Total	2 971 360

Tableau 75 - Reste à payer hors opérations

Le total des restes à payer sur les opérations pluriannuelles au 31/12/2024, y compris les restes à engager s'élève à **51 130 890 €**.

Sur ces opérations pluriannuelles des restes à encaisser sont attendus sur l'exercice 2025 et suivants à hauteur de **8 270 506 €** pour les contrats de recherche ou d'enseignement et de **38 024 455 €** pour les opérations d'investissement (dont les opérations immobilières – CPER MSHBx et Campus archéo) soit un total de **46 294 961 €**.

Il faudra donc que l'Université Bordeaux Montaigne effectue un prélèvement sur son fonds de roulement à hauteur de 4 835 929 € (montant gagé).



Voici la liste des opérations d'investissement dont plusieurs **programmes immobiliers** en cours. Le montant total au 31/12/2024 s'élève à **43 756 614 €** pour lesquels des financements à hauteur de **38 024 455 €** sont attendus. **Le solde de 5 732 160 €** sera donc à financer sur les fonds propres de l'Université comme vu plus haut.

N° Opération	UB	Objet de programme d'investissement	Montant prévisionnel du programme		Reste à réaliser au 31/12/2021		Reste à réaliser au 31/12/2022		Reste à réaliser au 31/12/2023		Reste à réaliser au 31/12/2024	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CONV-2015-0055	915	Extension du DEFLE	9 049 564	7 621 944	7 711 335	4 690 000	5 479 580	4 005 000	151 559	1 467 500	151 070	1 419 444
CONV-2016-0041	915	ADAP - Mise en accessibilité - IUT	230 000	0	36 607	0	133 381	0	133 370	0	212 575	0
OPE-2016-0001	915	Sécurisation locaux salle serveur	569 625	208 755	15 540	0	7 698	0	7 698	0	8 039	0
OPE-2016-0003	915	Diagnostic réseaux humides	102 413	0	12 490	0	12 490	0	12 028	0	0	0
OPE-2016-0004	915	Déploiement Aquipass	100 690	0	54 600	0	54 600	0	68 000	0	68 000	0
OPE-2017-0012	915	Restructuration J, Accueil, Admin FCT	1 553 634	158 914	40 000	0	0	0	191 254	0	111 254	0
OPE-2017-0015	915	Réhabilitation pôle archéologie	3 819 165	3 727 314	2 723 794	1 769 527	871 612	269 527	274 941	269 527	79 225	0
OPE-2017-0039	915	Déploiement Signalétique	350 000	0	350 000	0	349 723	0	349 723	0	338 712	0
OPE-2017-0040	915	RENOVATION AMPHIS 1 ET 2	1 168 353	0							10 556	0
OPE-2018-0004	915	Ger Maison de la recherche	470 300	470 300	470 300	397 654	470 300	382 033	470 300	366 027	470 300	349 626
OPE-2018-0015	915	REPAIRE	431 031	410 000	1 618	205 000	411	205 000	0	411	411	0
OPE-2018-0054	915	Audit thermique IUT	80 018	0	55 000	0	54 179	0	83 974	0	0	0
OPE-2018-0055	915	1er équipement OP Campus	1 282 293	0	1 052 339	0	242 558	0	40 697	0	119 225	0
OPE-2018-0056	915	Remplacement des Cta Amphis Cirot et Renouard	986 400	0	180 000	0	180 000	0	300 000	0	894 239	0
OPE-2018-0057	915	SIGDU étanchéité toiture	160 000	0	160 000	0	160 000	0	160 000	0	149 931	0
OPE-2018-0060	915	Amphis Papy/Léfevre	80 000	0	380 000	0	380 000	0	80 000	0	80 000	0
OPE-2018-0061	915	Démolition/Reconstruction des petits hangars du SIGDU	250 000	0	250 000	0	250 000	0	250 000	0	0	0
OPE-2018-0062	915	Réfection de l'étanchéité de toiture IUT	700 000	0	700 000	0	700 000	0	700 000	0	700 000	0
OPE-2019-0032	915	Raccordement réseau de chaleur IUT	292 916	292 010	259 212	0	124 329	0	75	292 010	0	0
OPE-2020-0033	915	ADAP - Mise en accessibilité des ascenseurs	590 000	0	103 773	0	103 773	0	103 773	0	590 000	0
OPE-2021-0006	915	Remplacement du système de sécurité incendie de l'IUT	165 734	0	144 984	0	143 844	0	100 423	0	9 357	0
OPE-2021-0011	915	Mise en sécurité des Bât I et J	102 365	0	90 000	0	90 000	0	92 339	0	93 416	0
OPE-2021-0012	915	Modernisation GTC IUT	230 146	75 953	56 809	0	71 608	0	84 255	95 000	72 521	10 953
OPE-2022-0005	916	REACT-EU	1 296 346	1 418 377			712 004	1 420 165	141	1 420 165	0	713 085
OPE-2022-0019	915	Réhabilitation bâtiment de la MSH (CPER 2021-2027)	5 500 000	5 500 000					5 500 000	5 500 000	5 471 155	5 500 000
OPE-2023-0007	915	Modernisation GTC - Site de Pessac	153 918	41 897					108 103	150 000	7 900	41 897
OPE-2023-0015	915	Restructuration/Extension pôle Archéologie (CPER 2021-2027)	14 000 000	14 000 000					14 000 000	14 000 000	13 987 279	14 000 000
OPE-2023-0023	915	PPI - Réhabilitation du bâtiment J - Locaux DSIN - Stockage sous	40 000	0					40 000	0	0	0
OPE-2023-0024	915	PPI - Sécurisation salle serveurs J011	50 000	0					50 000	0	37 869	0
OPE-2023-0025	915	Equipeement Laboratoires de Langues à Agen (ELLA)	249 420	124 710					249 420	124 710	249 420	124 710
OPE-2023-0026	915	INFRANUM - Déploiement solutions applicatives de collaborati	644 100	644 100					644 100	644 100	15 606	344 100
OPE-2023-0027	915	GER Opération Campus	16 301 177	16 301 177					16 295 262	16 295 262	16 301 177	15 520 640
OPE-2024-0001	915	IC-PMS - Modification salle ACH079 du pôle Archéologie	285 000	0							267 758	0
OPE-2024-0003	915	PPI - Portiques de sécurité	741 600	0							502 212	0
OPE-2024-0010	920	PPI SIGDU - Eau	1 400 000	0							1 400 000	0
OPE-2024-0011	920	PPI SIGDU - Espaces publics	350 000	0							350 000	0
OPE-2024-0014	921	Rénovation bâtiment Flora Tristan	742 404	0							742 404	0
OPE-2024-0022	915	PPI - Remplacement des luminaires sur les circulations des bât	265 000	0							265 000	0
		Opérations terminées au 31/12	11 365 246	5 855 179	1 379 106,31	58 597	498 456	40 421	110 694	0	0	0
Total			76 148 858	56 850 629	16 227 508	7 120 778	11 090 545	6 322 146	40 652 129	40 624 712	43 756 614	38 024 455
					9 106 730		4 768 399		27 416		5 732 160	

Ce qui nous permet d'en déduire **le fonds de roulement mobilisable** :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	13 157 523,39	2 908 455,57	1 051 527,73	17 117 506,69
<i>Neutralisation des stocks - Compris dans le FRNG mais pas disponible</i>	<i>1 835 471,09</i>			<i>1 835 471</i>
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (Hors stocks)	14 992 994,48	2 908 455,57	1 051 527,73	18 952 977,78
Prélèvement sur les programmes immobiliers et autres investissements - Fonds propres	-3 239 756	-742 404	-1 750 000	-5 732 160
A encaisser ou Prélèvement sur les contrats de recherche et d'enseignement	896 230			896 230
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL MOBILISABLE	12 649 469	2 166 052	-698 472,27	14 117 048
	Nombre de jours			50
	<i>* Pour info le coût journalier des dépenses de fonctionnement et de personnel est de :</i>			<i>284 911</i>
Pour information : Restes à payer hors opérations pluriannuelles - CP non reportés	2 602 667	107 629	261 063	2 971 360

A partir de la trésorerie, il est également possible de déterminer la trésorerie non gagée :

	Etablissement	CFA	SIGDU	Total
Niveau de trésorerie final au 31/12/2024	17 579 896	1 325 065	1 780 671	20 685 633
Restes à encaisser en 2025 et sur exercices suivants - (tableau 9)	46 294 961	0	0	46 294 961
Restes à engager au 31/12/2024- (tableau 9)	-45 903 327	-742 404	-1 750 000	-48 395 731
Restes à payer sur CP en 2025 et sur ex. suivants - Opérations pluriannuelles - (tableau 9)	-2 735 160	0	0	-2 735 160
<i>S/Total sur OP</i>	<i>-2 343 525,59</i>	<i>-742 404</i>	<i>-1 750 000</i>	<i>-4 835 930</i>
Mobilités internationales encaissées à reverser	-1 152 049	0	0	-1 152 049
Retenues de garanties sur travaux à payer	24 071	0	0	24 071
TRESORERIE DISPONIBLE	14 108 393	582 661	30 671	14 721 726
	En nombre de jours			52

Ce fonds de roulement net global mobilisable n'est pas totalement disponible, sachant qu'il va être proposé au membre du Conseil d'administration de se prononcer sur la proposition d'un plan pluriannuel d'investissement immobilier 2025-2028 en mars 2025 qui mobiliserait encore 3 803 348 €.

4.6. Les différents ratios

- ➡ Le MESR utilise le ratio d'alerte : **ressources propres/recettes encaissables** afin de mesurer le degré de dépendance des établissements vis-à-vis de la SCSP. Cette année l'Université devient un peu plus dépendante de sa subvention pour charge de service public. En-dessous de 13%, le MESR, considère que l'établissement doit poursuivre sa recherche de ressources propres.

Dépendance financière vis-à-vis de la SCSP	2020	2021	2022	2023	2024
Ressources propres (hors SCSP)	12 586 000	12 855 906	12 812 572	15 325 190	14 151 707
Produits donnant lieu à un encaissement et à une variation de trésorerie	95 511 047	98 730 236	97 582 364	103 298 512	102 476 610
Taux	13,18%	13,02%	13,13%	14,84%	13,81%

- ➡ Cette année, c'est une Insuffisance d'Autofinancement qui se dégage. Cela signifie que les acquisitions de 2024 ne sont pas couvertes en totalité par les ressources de l'université. Il va falloir suivre cet indicateur afin que cette situation ne perdure pas.

Le seuil de vigilance est fixé à 30 % par la DGESIP et le seuil d'alerte à 20 %.

Part d'AUTOFINANCEMENT dans l'investissement	2020	2021	2022	2023	2024
CAF ou IAF	4 990 662	5 666 920	1 552 340	3 191 307	-356 608
Acquisitions d'actifs non financiers	2 845 631	3 144 583	7 493 302	9 149 243	6 977 063
Taux	175,38%	180,21%	20,72%	34,88%	-5,11%



Les critères de soutenabilité budgétaire ont été modifiés par le nouveau décret financier n°2024-1108 du 2 décembre 2024 et par l'arrêté du 5 décembre 2024 sur les seuils de soutenabilité budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Voici les nouveaux critères :

- Le nombre de jours de trésorerie doit être supérieur à 30 jours ;
- Le nombre de jours de fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours ;
- Les charges de personnel doivent représenter moins de 83 % des produits encaissables. Le seuil prévu est porté à 85 % pour les établissements ALLSHS dont la liste est établie par les ministres chargés de l'enseignement supérieur et du budget.

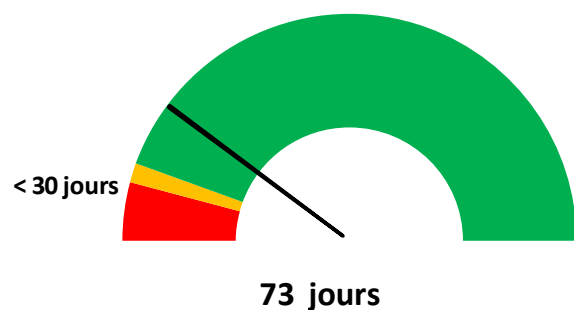
Ils sont calculés selon les modalités suivantes :

- Le nombre de jours de trésorerie correspond au ratio du niveau de trésorerie de l'établissement au 31 décembre de l'exercice concerné sur le 1/360e du total des crédits de paiement hors investissement de l'exercice concerné ;
- Le nombre de jours de fonds de roulement correspond au ratio du fonds de roulement au 31 décembre de l'exercice concerné sur le 1/360e du total des crédits de paiement hors investissement de l'exercice concerné ;
- Le ratio des charges de personnel correspond aux charges de personnel au 31 décembre de l'exercice concerné sur les produits encaissables au 31 décembre de l'exercice concerné.

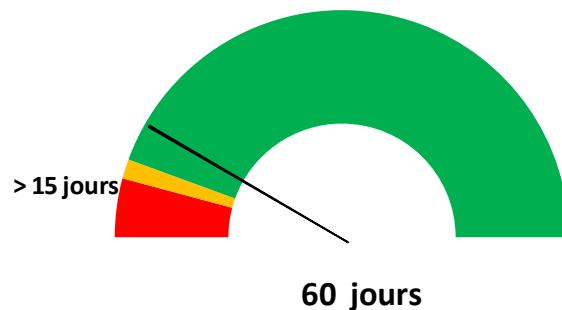
- ➔ **Le ratio Dizambourg** : À partir de 2023, **ce ratio** (charges de personnel rapportées aux recettes encaissables) est retenu comme indicateur de suivi de la rigidité de la masse salariale. Son seuil d’alerte était fixé à 83 % en 2023, puis à 85 % à compter du compte financier 2024, conformément à l’évolution du décret financier de décembre 2024 pour les universités ALLSHS.

Ratio DIZAMBOURG	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de personnel	77 357 005	77 767 357	80 716 808	84 326 505	87 163 254
Produits encaissables (chapitres 71/72/78 exclus)	95 511 047	98 730 236	97 582 364	103 298 512	102 476 610
Taux	80,99%	78,77%	82,72%	81,63%	85,06%

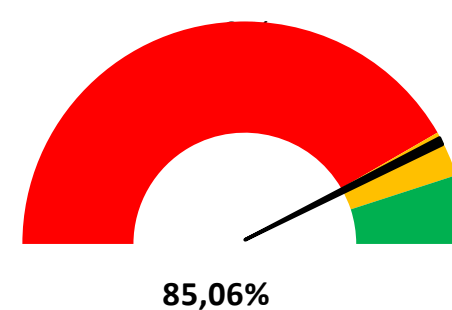
La trésorerie



Le fonds de roulement



Le taux de Dizambourg



5. LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

6. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'ordonnateur émettant un engagement juridique annuel dans les outils financiers concernant le loyer maintenance dû à la SRIA dans le cadre du plan Campus, mention est faite dans ce paragraphe de la somme à restant à verser jusqu'en décembre 2046 qui **s'élève à 2 705 154 €**, selon l'avenant n°6 signé le 21/05/2024 de la convention de financement entre la SRIA et l'Université du 25 septembre 2019.

Pour information le montant total, depuis l'avenant n°6, à verser est de 3 660 400 € et un montant de 955 246 € à déjà été versé depuis 2019.

7. LES EFFECTIFS

Le tableau ci-après indique au 31 décembre 2024 les effectifs de l'université, décomptés en ETPT, c'est-à-dire proportionnellement à leur activité, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

Rappel : le processus de paie est organisé par une convention de prestation de service « paye à façon » signée avec la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine, renouvelée au 01/01/2018.

L'arrêté du 05/2018 publié en 09/2018 pris en application du décret n° 2017-1896 du 29 décembre 2017 fixe le cadre d'intervention de la DRFIP : réalisation des travaux mensuels et annuels afférents aux agents rémunérés sur le budget de l'université ; transmission à l'établissement des informations produites en retour du système d'exploitation afin d'assurer le suivi de la masse salariale et de consommation des emplois.

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	426,5		426,5
		CDI	11,9	0,3	12,2
	Non permanents	CDD	171,0	31,5	202,5
	S/total EC		609,4	31,8	641,2
Elèves fonctionnaires stagiaires des					-
BIAT OSS	Permanents	Titulaires	310,0		310,0
		CDI	39,5	37,9	77,4
	Non permanents	CDD	-	150,4	150,4
	S/total Biatoss		349,5	188,3	537,8
Totaux		958,9	220,1	1 179,0	
					Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			998,0		

8. LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

8. LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

EN COURS DE CONFECTION PAR LE PPI